



F. Delamonce

J.B. Steun min. sculp.

COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'ÉPÎTRE CANONIQUE DE S. JACQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Joye dans les souffrances. Demander à Dieu la sagesse. Dieu auteur de tout bien. Parler peu, & écouter volontiers. Pratiquer la vérité qu'on connoît. La vraie Religion consiste dans les bonnes œuvres.

ψ. I. **J**acobus Dei & Domini nostri
Jesu Christi servus, duodecim
tribubus, quæ sunt in dispersione, salu-
tem.

ψ. I. **J**acque, serviteur de Dieu & de no-
tre Seigneur JESUS-CHRIST, aux
douze tribus qui sont dispersées, Salut.

COMMENTAIRE.

ψ. I. **J**ACOBUS DEI SERVUS, DUODECIM TRIBU-
BUS. *Jacque, serviteur de Dieu, aux douze Tribus qui
sont dispersées (a). S. Jacque Evêque de Jérusalem,
& Apôtre adresse son Epître aux Fidèles convertis du
Judaïsme, qui étoient répandus dans toutes les par-
ties du monde. Les Juifs depuis les captivitez d'Assyrie & de Babylone,
s'étoient dispersés par toutes les Provinces & les Isles de l'Orient & de*

(a) Τὰς ἐν τῇ διασπορᾷ. Confer 1. Petri I. Initio. Syr. Dispersis inter Gentes.

2. *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis :*

2. Mes freres, faites toute votre joye des diverses afflictions qui vous arrivent,

COMMENTAIRE.

l'Occident. La plupart de ceux qui avoient été transportez au-delà de l'Euphrate, n'en étoient pas retournés ; quoiqu'il en soit venu à Jérusalem, & dans la Judée, de toutes les douze Tribus, comme on l'a montré ailleurs (a). Mais le nombre de ceux qui demeurèrent dans l'Asie, dans l'Egypte, dans la Syrie, fut bien plus grand que le nombre de ceux qui en revinrent. Les Apôtres, & les premiers Disciples de JÉSUS-CHRIST bien-tôt après la Pentecôte, & la descente du Saint-Esprit, se partagèrent en divers endroits, & parcoururent diverses Provinces, prêchant partout l'Evangile, & sur tout aux Juifs, dont une grande partie embrassa le Christianisme, mêlant aux observations de la Loi, l'exercice de la Religion Chrétienne.

C'est à ces Israélites des douze Tribus dispersées, que S. Jacques écrit cette Epître ; & non pas comme le veulent quelques Interprètes (b), simplement aux Israélites qui avoient été dispersés après la mort de S. Etienne (c), ni même précisément à ceux qui n'étoient jamais revenus de leur ancienne captivité. Il parle en général de tous les Juifs convertis à JÉSUS-CHRIST, qui étoient hors de la Judée, en quelque pays qu'ils fussent, & par quelque occasion qu'ils y fussent allés (d). Les Epîtres de S. Paul pour la plupart sont plutôt pour les Gentils convertis, parce qu'il étoit déclaré principalement Apôtre des Gentils ; celle-ci est uniquement pour les Juifs devenus Chrétiens, de même que celle de S. Paul aux Hébreux, que nous venons d'expliquer ; & celle de saint Pierre, que nous examinerons ci après.

¶ 2. OMNE GAUDIUM EXISTIMATE. *Faites toute votre joye des diverses afflictions qui vous arrivent.* Les Juifs généralement parlant, étoient odieux & méprisés presque par-tout, à cause de la singularité de leurs manières, & de leur humeur peu sociable. Ceux qui avoient embrassé la Religion de JÉSUS-CHRIST, & qui joignoient les pratiques du Christianisme à celles du Judaïsme, se faisoient de nouveaux ennemis de tous leurs freres qui demeuroident dans l'incrédulité, & devenoient odieux de plus en plus aux Gentils, qui les regardoient comme les ennemis de la société, & les adversaires de leurs Dieux. S. Jacques les anime à la patience, & leur dit qu'ils doivent mettre toute

(a) Dissertation sur le retour des dix Tribus dans leur pays, à la tête d'Ezechiel.

(b) Beda. Gagna. Riber. in Osee. Est. alii plures.

(c) Act. VIII. II. Omnes dispersi sunt per regiones Judae & Samaria.

(d) Vat. Grot. Men.

3. *Scientes quod probatio fidei vestre patientiam operatur.*

3. Sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

COMMENTAIRE.

leur joye dans leurs souffrances. *Omne gaudium*, c'est-à-dire, une joye pleine, parfaite, entière (a) : ou une joye qui surpasse toutes les joyes du monde ; une joye totale, lorsque vous êtes exposez à diverses afflictions, ou à diverses épreuves : *Cum in tentationes varias inciditis*.

Les peines de cette vie sont des épreuves qui nous viennent de la part de Dieu. Il veut ou nous faire sentir notre foiblesse, ou affermir notre vertu, ou donner au monde des exemples de notre courage. Les premiers Chrétiens éprouvèrent tout ce que la rage du démon, & la malice des hommes purent inventer contre eux. Leurs freres, leurs parens, leurs amis, les étrangers leur déclarèrent la guerre. JESUS-CHRIST le leur avoit ainsi prédit (b), & il leur avoit donné l'exemple de la plus grande patience dans les persécutions les plus injustes & les plus outrées ; il leur avoit dit, que c'étoit-là le plus grand bonheur qui leur pût arriver (c), puisqu'il leur méritoit la gloire éternelle. C'est la devise des vrais Chrétiens, que la souffrance (d) : *Gloriamur in tribulationibus*, disoit S. Paul. Et ailleurs (e) : *Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi*. Les Saints souffrent non seulement patiemment, mais aussi volontiers, & avec joye, dit S. Bernard (f) : *Non modo patienter, sed & libenter, verum & ardentur*.

¶ 3. SCIENTES QUOD PROBATIO FIDEI VESTRÆ PATIENTIAM OPERATUR. Sachant que l'épreuve de votre foi, produit la patience. L'épreuve où Dieu permet que notre foi soit mise en ce monde par les souffrances, perfectionne notre patience, la rend plus ferme & plus constante (g), & lui mérite enfin les couronnes, qui ne sont promises qu'à ceux qui persévèrent jusqu'à la fin (h). La vertu ne se perfectionne que par des actes réitérez. Les maux de la vie nous mettent dans l'occasion de pratiquer souvent la patience ; ils nous endurent en quelque sorte au travail, & nous rendent plus forts dans l'adversité ; non pas par eux-mêmes : car ce n'est ni l'affliction, ni l'endurcissement dans les maux, ni l'insensibilité des Stoïciens, qui font la patience ; mais par la grace du Saint-Esprit, qui nous fait souffrir avec résignation, ou avec joye, selon que cette grace est plus ou moins abondante en nous.

(a) Confer 1. Timoth. I. 13. Eccl. XII. 13. Vide Grot. Esf. Men. alios.

(b) Matth. X. 17. 19. 21.

(c) Matth. V. 12.

(d) Rom. V. 3.

(e) 2. Cor. XII. 10.

(f) Bern. serm. de Triptici genere bon.

(g) Esf. Grot.

(h) Matth. X. 22.

4. *Patientia autem opus perfectum habet : ut sitis perfecti & integri, in nullo deficientes.*

4. Or la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez vous-mêmes parfaits & accomplis en toute manière, & qu'il ne vous manque rien.

COMMENTAIRE.

La patience Chrétienne n'est point une vertu de Philosophe, ou un courage de guerrier; c'est une humble soumission à la volonté de Dieu, qui permet que nous soyons exposés à l'affliction, & qui nous donne la grace de n'y pas succomber.

S. Paul aux Romains (a) semble dire quelque chose de contraire à ce que dit ici saint Jacques. L'Apôtre enseigne que la patience produit l'épreuve. Et S. Jacques dit, que l'épreuve produit la patience. Mais il est aisé de les concilier. La patience, c'est-à-dire, la souffrance des afflictions, produit l'épreuve, & nous rend éprouvés & agréables à Dieu. Et l'épreuve, c'est-à-dire, les maux & les tribulations par lesquelles Dieu nous éprouve, produit la patience, & nous rend plus humbles, plus soumis, plus patients. C'est par l'exercice des souffrances, que nous acquérons l'habitude de la patience.

ψ. 4. PATIENTIA AUTEM OPUS PERFECTUM HABET. La patience doit être parfaite dans ses œuvres. Le Grec (b): Que la patience soit parfaite dans ses œuvres; ou, que l'œuvre de la patience soit parfaite. Ne vous laissez point au milieu de vos souffrances; persévérez jusqu'à la fin. Ne laissez point votre ouvrage à demi; achevez-le, & le perfectionnez: demeurez attachés à la croix comme JESUS-CHRIST, jusqu'à la mort; afin qu'en mourant vous puissiez dire avec lui (c): Tout est consommé; j'ai achevé l'ouvrage que vous m'aviez imposé (d).

Autrement: Que l'œuvre de votre patience soit parfaite, qu'il n'y manque rien; souffrez non seulement avec soumission, mais avec joye. Souffrez non seulement les petites, mais aussi les grandes épreuves; non pendant un certain tems, mais jusqu'à la fin. Que votre patience soit libre, constante, joyeuse, persévérante, animée par la charité, soutenue par l'espérance, produite par la grace intérieure du Saint-Esprit, qui donne la forme & le mérite à nos bonnes actions. Tertullien (e) montre par une longue induction, qu'il n'y a nulle vertu, sans patience. La foi, l'espé-

(a) Rom. v. 4. ἡ ὑπομονὴ ἔργον τέλει κατεργάζεται. Jacob. I. 2. Το δοκιμίων ὑμῶν ὁ αἰς τέλος κατεργάζεται ὑπομονὴν.

(b) Ἡ δὲ ὑπομονὴ ἔργον τέλει ἔχει. Plures Codd. Latini emendati, opus perfectum habeat antiq. Italica à Martiano edita. Suffrentia autem opus consummatum ha-

beat. Οὐκ ἔστι τι πρὸς ὑπομονὴν ὀρίσιμῶς, ἐκ ἔργου τέλει ἔχει. Ἀλλὰ ἀποσταστικῶς, ἔχει.

(c) Joan. XIX. 30.

(d) Joan. XVII. 4.

(e) Tertull. de Penitentia, cap. II. 12.

5. Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet à Deo, qui dat omnibus affluenter, & non impropere: Et dabitur ei.

5. Que si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement, sans reprocher ses dons; & la sagesse lui sera donnée.

COMMENTAIRE.

ance & la charité ne seroient point, sans la patience. *Fides quam Christi patientia induxit; spes quam hominis patientia expectat; dilectio, quam Deo magistro patientia comitatur.*

UT SITIS PERFECTI ET INTEGRI, IN NULO DEFICIENTES. Afin que vous soyez vous-mêmes parfaits & accomplis en toute manière, & qu'il ne vous manque rien. Que la victime de votre patience ait toutes les qualitez d'une hostie parfaite; qu'elle soit saine, entière, sans tache, & sans défaut: & que comme un holocauste d'agréable odeur, il brûle sur l'autel jusqu'à la dernière partie, sans qu'il en reste la moindre chose. De cette sorte vous serez vous-mêmes parfaits & accomplis aux yeux de Dieu, sans qu'il vous manque rien dans les dons spirituels de la grace: *Ita ut nihil vobis desit in ulla gratia*, comme dit S. Paul (a); ou afin qu'il ne manque rien à votre mérite, & à vos récompenses; ou afin qu'il ne manque rien à votre patience; qu'elle persévère jusqu'à la fin, & qu'elle ne se laisse abattre par aucune disgrâce. *Ita ut nihil vobis desit.* On peut traduire le Grec (b): *Ensorte que vous ne déchiez point*; ou que vous ne tombiez pas en défaillance, avant que d'arriver au bout de votre carrière.

¶ 5. SI QUIS AUTEM VESTRUM INDIGET SAPIENTIA. Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu. Les Hébreux sous le nom de sagesse, renferment ordinairement toutes les vertus morales, & principalement celles qui consistent dans la pratique des devoirs de la vie civile, & souvent même celles qui regardent l'exercice de la piété & de la Religion. Quelquefois ils entendent la connoissance des vérités, tant spéculatives que pratiques, tant naturelles que surnaturelles. Enfin quelquefois ils comprennent sous ce nom la prudence, la ruse, l'industrie. En cet endroit S. Jacques entend ou la sagesse proprement dite, qui consiste à connoître les choses divines & morales, qui ont rapport au salut & à l'éternité. Si au milieu des persécutions & des traverses dont vous êtes environnés, vous manquez de lumières, pour discerner ce que Dieu demande de vous dans ces circonstances où vous vous trouvez; adressez-vous à lui, & soyez assurés qu'il ne vous refusera pas ce que vous lui demanderez. Si la maxime

(a) 1. Cor. I. 7.

(b) Εἰς μέλην λαοῦ σου.

6. *Postulet autem in fide, nihil hesitans: qui enim basitat similis est fluctui maris, qui a vento movetur, & circumfertur.*

6. Mais qu'il la demande avec foi, & sans aucun doute. Car celui qui doute est semblable au flot de la mer, qui est agité & emporté çà & là par la violence du vent.

COMMENTAIRE.

que je viens de vous proposer, de vous réjouir dans vos afflictions ; vous paroît dure & impraticable, adressez-vous à Dieu, & il vous donnera la sagesse, qui vous en découvrira toute la vérité & l'excellence.

QUI DAT OMNIBUS AFFLUENTER, ET NON IMPROPERAT. *Qui donne à tous libéralement, sans reprocher ses dons.* Le Grec (a) ; *Qui donne à tous simplement, & qui ne fait point de reproche.* Dans le style des Hébreux, simple, simplement, simplicité, quand on parle de donner, marque la libéralité, l'abondance, donner avec bonté, avec effusion de cœur, & sans acception de personnes. Ainsi dans S. Matthieu (b), *l'œil simple*, marque la libéralité, par opposition à *l'œil mauvais*, qui signifie l'envie & l'avarice. Et dans S. Paul (c) : *Que celui qui donne, le fasse avec simplicité.* Et ailleurs (d) : *Altissima paupertas abundavit in divitiis simplicitatis eorum.* Leur pauvreté a produit les richesses d'une extrême libéralité. Et encore (e) : *Ut abundetis in omnem simplicitatem.* Que vous fassiez des largesses abondantes.

Si donc vous avez besoin de sagesse, & qui n'en a pas besoin ? Disons plutôt : Puisque vous avez tous un besoin continuel de la lumière de la sagesse & des grâces du Ciel, pour connoître les vérités du salut, & pour pratiquer utilement la vertu, sur-tout la patience dans les maux : Adressez-vous à celui qui est la source de tous les biens ; & ne craignez point qu'il insulte à votre pauvreté, ou qu'il se plaigne de vos infirmités, ou que dans la suite il vous reproche ce qu'il vous aura donné. Il se tient honoré de nos prières, il n'attend rien de nous, il donne sans espérance & sans intérêts. Si au jour du Jugement il vous fait des reproches, ce sera ou de votre indifférence à lui demander, ou de votre négligence à faire profit de ses grâces, ou du mépris que vous aurez fait de ses dons. Les hommes donnent peu, & demandent beaucoup. Dieu donne tout, & ne demande que votre bonheur & votre sanctification. Il ne se plaint pas que vous ne lui ayez rien rendu ; mais que vous ne vous soyez pas rendu heureux par l'usage de ses dons.

¶ 6. POSTULET AUTEM IN FIDE, NIHIL HESITANS (f).

(a) ὁ δὲ δίδων ὅτι τὸ δίδωκεν ὁ θεὸς ὡς ἀνὰ χάριν, καὶ οὐ κατὰ ἐκλογὴν. *Antiq. Italica.*
Qui dat omnibus simpliciter, & non impropere.
 (b) Matth. vi. 22.
 (c) Rom. xii. 8.

(d) 2. Cor. viii. 2.

(e) 2. Cor. ix. 11.

(f) Μὴδὲ διακρίνων. *Nihil discernens, nihil ambigens. Antiq. Ital. nihil dubians.*

Mais qu'il la demande avec foi, sans aucun doute. On ne demande jamais à Dieu, qu'on ne croie en lui (a); mais on peut lui demander, & croire en lui, sans obtenir l'effet de ses prières, parce qu'on ne demande pas avec une ferme foi, & avec une confiance entière en sa miséricorde. Une foi vive, & animée par la charité, demande toujours utilement & efficacement. Si Dieu vouloit ne pas donner, il ne nous inviteroit pas si souvent à lui demander. *Demandez, dit-il (b), & vous recevrez; cherchez & vous trouverez; frappez à la porte, & on vous ouvrira.* Et ailleurs (c): *Je vous dis en vérité, que tout ce que vous demanderez, vous sera donné.*

Mais d'où vient donc que les plus grands Saints, & les plus parfaits demandent souvent des choses, qu'ils ne reçoivent pas? Ce n'est pas toujours parce qu'ils demandent mal, mais ou parce qu'il ne leur est pas expédient de le recevoir, ou parce que Dieu leur donne quelque chose de meilleur: *Quando non dat, ideo non dat, ne obis quod dat*, dit S. Augustin (d); ou enfin, il diffère à leur donner pour exercer leur patience & leur vertu: *Non exaudis ad voluntatem, exaudis ad salutem (e)*. Rien n'est plus contraire à la véritable oraison que la défiance & le doute. Moïse ayant témoigné de la défiance lorsqu'il frappa le rocher de Cadés, en disant, (f): *Ecoutez, rebelles, pourrons-nous vous tirer de l'eau de ce rocher?* le Seigneur offensé l'exclut de l'entrée de la Terre Promise: *Puisque vous n'avez point cru en moi, & que vous ne m'avez pas glorifié en présence de mon peuple, vous n'introduirez point les Israélites dans le pays que je leur ai promis.*

QUI ENIM HÆSITAT, SIMILIS EST FLUCTUI MARIS. Car celui qui doute est semblable au flot de la mer. La mer agitée par les vents, est dans un trouble & un mouvement continuel. Ainsi une ame dans la défiance & dans le doute, est toujours flottante & incertaine. Et comment dans cet état peut-elle adresser ses prières à Dieu, & lui demander ce dont elle a besoin? Comment peut-elle trouver l'attention & le recueillement nécessaires pour bien prier? D'une part, la vuë de ses péchez, & de son indignité la retiennent; d'autre part, la considération des bontez de Dieu l'excite à prier. Au milieu de ces incertitudes, comment prier avec confiance. Bannissez donc toutes ces agitations d'esprit, & mettez toute votre assurance en la miséricorde de Dieu (g).

(a) August. serm. 36. de Verbis Domini, nunc 115. Si fides deficit, oratio perit. . . fides est fons orationis,

(b) Matth. VII. 7. Luc. XI. 10. 11.

(c) Marc. XI. 24.

(d) August. in Psal. LXXXV.

(e) Idem ad Psal. XLI. enarr. l. n. 4.

(f) Num. XX. 10.

(g) Clem. Epist. ad Corint. §. 23. καὶ διψυχῶν, μὴδὲ ἰσχυμένῳ ἢ ψυχῇ ἡμῶν ἐκ τῆς ὑπερβιμπνίας, καὶ ὁδηγῶς ὁρῶντες αὐτῶν. Herm. lib. 2. mand. 9. Ἄρον σάμψ τὸν διψυχίαν, καὶ ἀπὸν εἶλος διψυχίας αἰνέσας αὐτῶν τῷ Θεῷ, ὅτι.

7. *Non ergo aestimet homo ille quod accipiat aliquid à Domino.*

8. *Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis.*

9. *Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua.*

7. Il ne faut donc pas que celui-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur.

8. L'homme qui a l'esprit partagé, est inconstant en toutes ses voyes.

9. Que celui d'entre nos freres, qui est dans la bassesse, se glorifie de sa véritable élévation.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 7. NON ERGO ÆSTIMET HOMO ILLE. *Qu'il ne s'imagine pas qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur.* La disposition où il est, met un obstacle invincible à la bonté de Dieu. Il n'a ni foi, ni confiance, ni espérance en lui; & comment pourroit-il former une bonne prière, & honorer Dieu, en lui adressant ses vœux & ses demandes? Deux défauts ordinaires empêchent l'effet de nos prières: la présomption & la défiance. La présomption irrite la miséricorde de Dieu: la défiance l'offense. L'humilité & la confiance sont les deux ailes de l'oraison. Dieu veut que nous connoissions notre indigence; mais il ne veut pas que nous oubliyons sa puissance & sa bonté.

Ÿ. 8. VIR DUPLEX ANIMO. *L'homme qui a l'esprit partagé, est inconstant dans toutes ses voyes, & dans toute sa conduite (a).* Ce partage de l'esprit, n'est pas seulement la dissipation & le manque de recueillement dans la prière; c'est principalement l'inconstance dans la conduite de la vie, l'incertitude dans ses résolutions, tantôt arrêté au bien, & tantôt livré au mal. Tantôt réglé, tantôt déréglé; tantôt à Dieu, tantôt au monde; tantôt intrépide jusqu'à la témérité, & tantôt mou jusqu'à la lâcheté. *Affidua mutatio propositi, & nusquam residentis animi voluntas, ac vita pendens*, comme l'appelle Sénèque. Or rien n'est plus opposé à l'esprit du Christianisme, & à l'esprit de prière, que cette inconstance, & cette instabilité de conduite; elle marque une foi chancelante, & par conséquent vaine & incapable d'obtenir ce qu'elle demande à Dieu dans l'oraison. Voyez le verset 7.

Ÿ. 9. GLORIETUR AUTEM FRATER HUMILIS IN EXALTATIONE SUA. *Que celui d'entre nos freres qui est dans la bassesse, se*

(a) *Oecumen.* διψυχον ἄνδρα, ἢ ἀντι-
ρῆσον, ἢ ἀνελκτον λίαν. τὸν μὴτι πρὸς τὴν
μίμωκα παρῶς, μὴτι πρὸς τὴν πᾶντα ἀν-

παλᾶς ὑδρακμινον. *Antiq. Ital.* Homo
duplici corde.

glorifie

10. *Dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos fœni transibit.*

10. Et au contraire, que celui qui est riche se confonde dans son véritable abaissement; parce qu'il passera comme la fleur de l'herbe.

11. *Exortus est enim sol cum ardore, & arefecit fœnum, & flos ejus decidit, & decor vultûs ejus deperit: ita & dives in itineribus suis marcescet.*

11. Car le soleil se lève avec une ardeur brûlante, l'herbe se sèche, la fleur tombe, & perd toute sa beauté; ainsi le riche sechera, & se flétrira dans ses voyes.

COMMENTAIRE.

gloirifie de sa propre élévation. Il a proposé dès le commencement un paradoxe, en disant que les afflictions étoient le plus grand bonheur qui pût arriver à un Chrétien. Ici il en propose un autre, qui est, que l'état d'humiliation & de bassesse où l'on se réduit par un principe de Religion, & dans un esprit de foi, est la plus solide gloire, & la plus réelle élévation où un homme puisse parvenir. Si le monde vous traite avec mépris, & s'il vous tient dans la bassesse & dans l'obscurité, ne vous en affligez point: Que la vue des récompenses éternelles vous relève le courage, & que la qualité d'enfans de Dieu, & de serviteurs de JESUS-CHRIST vous tienne lieu des plus grands titres de dignité, & de la plus belle gloire dont vous pourriez jouir, selon le monde.

ψ. 10. DIVES AUTEM IN HUMILITATE SUA. *Que celui qui est riche, se confonde dans son véritable abaissement.* Que celui de nos frères qui est dans l'élévation & dans l'abondance, se croie véritablement pauvre, & dénué des vrais biens (a); non que les richesses temporelles soient absolument incompatibles avec la Religion Chrétienne, & avec l'humilité de cœur, & la pauvreté d'esprit, qui sont des vertus essentielles au Christianisme; mais à cause du danger continuel de s'élever d'orgueil (b), & de s'attacher aux biens de ce monde, auquel sont exposés les riches.

D'autres (c) l'entendent ainsi: Que les riches selon le monde se glorifient, s'ils le veulent, dans leurs richesses, & dans l'éclat de leur dignité. Ils ont certainement plus à se confondre, & à s'humilier, qu'à se glorifier, & à s'élever; leur élévation toute mondaine, est une vraie bassesse, le seul usage qu'ils peuvent faire de leurs richesses pour le salut, est de les mépriser, & d'en faire part aux pauvres. Tout cet éclat qui les environne, est comme la fleur de l'herbe des prairies, elle se fane dans un jour.

ψ. 11. EXORTUS EST SOL CUM ARDORE. *Le Soleil se leve*

(a) Grot. Est. Menoc.

(b) Augst. serm. 5. de Verbis Domini. Ver-

mis divitiarum est superbia.

(c) Beda, D. Thom. Lyr. alii plerique.

12. *Beatus vir, qui suffert tentationem: quoniam cū probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.*

12. Heureux celui qui souffre patiemment les tentations & les maux ; parce que lorsque sa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie, que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.

COMMENTAIRE.

avec une ardeur brûlante. Telle est la condition des riches qui mettent leur confiance dans leurs richesses : ils ressemblent à une plante qui est en fleur, & dans toute sa beauté ; mais tout cela passe dans un moment : *Flores natura in diem gignit, magna hominum admonitione, quæ spectatissimè florent, celerrimè marcescere (a).* Le Soleil se lève avec une ardeur brûlante ; & la fleur se fane. Ainsi le riche qui paroît aujourd'hui avec tant d'éclat, tombera par la mort dans le mépris, dans l'oubli, dans une nudité affreuse : *Ita & dives in itineribus suis marcescet (b).* Le riche se flétrira dans ses voyes ; il tombera comme une fleur au milieu de sa plus grande prospérité, vous le voyez marcher avec pompe ; tout tremble & fléchit sous ses pas. Il sera renversé au milieu de sa course : *In itineribus suis* ; il court avec rapidité à sa perte ; s'il monte au plus haut de la prospérité, ce ne sera que pour faire une chute plus mortelle (c) : *J'ai vu l'impie dans toute sa gloire, il étoit élevé comme les cédres du Liban ; j'ai passé, & il n'étoit plus.*

¶. 12. BEATUS QUI SUFFERT TENTATIONEM. *Heureux celui qui souffre les tentations, & les épreuves auxquelles Dieu expose sa patience ; c'est la voye par laquelle Dieu veut le conduire au bonheur éternel : Lorsqu'il aura été éprouvé, il recevra la couronne de vie.* Une couronne toujours fleurie, & toujours verte, fort différente de ces couronnes de fleurs qui se flétrissent, & qui se passent ; il sera couronné d'une gloire éternelle & infinie dans le Ciel. Dans les combats si célèbres de la Grèce, les Athlètes donnoient des preuves de leur adresse & de leur courage aux yeux de tout le pays rassemblé pour voir ce spectacle. On ne couronnoit personne qui n'eût combattu, ou couru suivant les règles. Il en est de même dans le combat spirituel que nous avons entrepris. Dieu ne couronnera que ceux qui auront donné des preuves de leur valeur (d) : *Non coronabitur nisi qui legitimè certaverit.* Les peines & les afflictions auxquelles Dieu permet que nous soyons exposés, sont les épreuves qui nous mériteront la couronne.

(a) Plin. lib. 21. cap. 1. Hist. Natural.

(b) Antiq. Ital. Sic & locuples in ætate sua mor-
cescit. Οὐτὼ & ἀνέστος ἐν ταῖς πορείαις αὐτοῦ

μαργήνεται.

(c) Psal. xxxvi. 36.

(d) 1. Timoth. II. 2.

13. Que nul ne dise , lorsqu'il est tenté , que c'est Dieu qui le tente. Car Dieu est incapable de tenter , & de pousser au mal.

COM M E N T A I R E.

DEUS AUTEM INTENTATOR MALORUM EST (e). *Dieu est incapable de tenter, & de pousser au mal.* Il peut bien tenter, comme nous l'avons dit, quand il s'agit de nous porter au bien, ou de nous affermir dans la vertu, ou de nous procurer des occasions de le servir; c'est ainsi que Moïse disoit aux Hébreux (f) : *Le Seigneur votre Dieu vous tente, pour savoir si vous l'aimez.* Il n'ignore pas vos dispositions, mais il veut les faire connoître au monde, & vous les fait connoître à

(f) Deut. XII. 3.

14. *Unusquisque vero tentatur à concupiscentia sua abstractus, & illeclus.*

14. Mais chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte, & qui l'attire dans le mal.

COMMENTAIRE.

vous-mêmes ; il est incapable de vous tenter, & de vous tendre des pièges pour vous faire tomber dans le péché (a).

Quelques-uns traduisent le Grec dans un autre sens (b) : Dieu n'est point capable d'être tenté pour le mal ; il ne connoît ni le péché, ni ce qui peut y conduire, & y engager. En un mot il ne peut ni y être sollicité, ni y solliciter les autres (c). Autrement : *Dieu ne tente point les méchants*, mais les bons. Il tente Abraham, il éprouve David, il tente son peuple ; mais il laisse les méchants marcher dans leurs voyes ; il permet au démon de les tenter, & de les séduire (d). D'autres enfin traduisent : *Intentator malorum*, comme s'il y avoit *dissuasor malorum*. Il nous éloigne du mal, il nous en dissuade. Mais les deux premières explications sont les meilleures.

¶ 14. *UNUSQUISQUE TENTATUR A CONUPISCENTIA SUA* (e). *Chacun est tenté par sa propre concupiscence*. La concupiscence est foyer de péché, ce penchant au mal, cet amour déréglé du plaisir, de l'excellence, de la science, de la gloire que nous ressentons tous au dedans de nous, depuis le péché originel. Voilà la vraie source de nos tentations. Si nous n'avions pas cet ennemi au-dedans de nous-mêmes, nous n'aurions à craindre ni l'attrait des plaisirs défendus, ni la séduction des objets qui frappent nos sens, ni les suggestions du démon. Tout ce qui nous seroit présenté de contraire à l'ordre, à la justice, à la vérité, à la raison, nous révolteroit ; & nous n'y pourrions même penser qu'avec répugnance, & qu'avec horreur. C'est donc proprement la concupiscence qui nous emporte, & qui nous entraîne dans le mal ; parce que c'est elle qui est la première source de toute la corruption qui est en nous ; que c'est elle dont se servent nos ennemis pour nous séduire, & que sans elle tous leurs attraits & leurs tentations ne nous toucheroient point. Elle nous entraîne, mais sans imposer de nécessité ; elle nous séduit, parce que nous ne lui résistons pas ; elle nous sollicite, mais elle ne nous force pas.

(a) Tertull. de orat. cap. 8. *Absit ut Dominus tentari videatur, quasi aut ignoret fidem cujusque aut dejiacere sit consentiens. Diaboli est infirmitas & malitia.*

(b) Ἀπειρος ὢν κακῶν.

(c) Oecumen. Cajet. Est. Men. Pise. Vorst. Brasen.

(d) Clem. Constit. lib. 2. cap. 8. Salmeron.

(e) Antiq. Ital. *Unusquisque tentatur à sua concupiscentia, abducitur & alliditur.*

13. Deinde concupiscentia cum conceperit, parit peccatum: peccatum vero cum consummatum fuerit, generat mortem.

16. Nolite itaque errare, fratres mei dilectissimi.

15. Et ensuite quand la concupiscence a conçu: elle enfante le péché; & le péché étant accompli, engendre la mort.

16. Ne vous y trompez donc pas, mes chers frères.

COMMENTAIRE.

¶ 15. CONUPISCENTIA CUM CONCEPERIT, PARIT PECCATUM. *Quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché.* L'Apôtre S. Jacque distingue ici les degrez par lesquels l'homme tombe dans le péché & dans la mort. Premièrement la concupiscence nous sollicite au mal; nous nous laissons ébranler, nous succombons, le péché est conçu; nous le commettons, il est enfanté, lorsqu'il est commis (a), il nous donne la mort: *Generat mortem*. Il tuë notre ame, & nous mérite la damnation. La mort de l'ame, le péché, & le consentement au péché, ne sont distinguez que par la pensée; car lorsque nous commettons l'action extérieure, l'ame a déjà souffert le coup de la mort. Il semble qu'en cet endroit S. Jacque veuille marquer sous le nom de mort, la condamnation de Dieu, & le malheur éternel.

Les Hébreux se servent assez souvent de cette similitude, du plaisir, de la conception, de l'enfantement (b), quand ils veulent marquer les divers degrez du péché. Les sentimens & les mouvemens de la concupiscence ne sont pas des péchez, quoi qu'ils soient des fruits du péché. Si S. Paul les a quelquefois appelez péchez (c), il n'entend pas qu'ils nous rendent coupables devant Dieu, à moins que nous n'y consentions; ils ne peuvent nuire qu'à ceux qui n'y résistent pas, & ils sont un sujet de victoire pour ceux qui les combattent (d).

¶ 16. NOLITE ERRARE. ¶ 17. OMNE DATUM OPTIMUM DESURSUM EST. *Ne vous y trompez point. Toute grace excellente, & tout don parfait vient d'en-haut.* Plusieurs Juifs donnoient trop à la force du libre arbitre. Les Pharisiens sur-tout croyoient pouvoir par eux-mêmes résister à la concupiscence, & pratiquer la Loi, sans avoir besoin de la prière, & des graces de Dieu (e). S. Jacque prévient les Fidèles contre cette dangereuse présomption. Ne vous y trompez point; ne vous attribuez pas le mérite de vos bonnes œuvres, ni la force de résister par

(a) Vide August. homil. 42. inter 50. cap. 8. Si consenseris, si amplexatus fueris: concipis, &c. Vide & lib. 5. contra Julian. & alibi.

(b) Job. xv. 35. Psal. vii. 15. Isai. lxi. 4.

(c) Rom. vii. 20. 23. 25. viii. 2.

(d) Concil. Trident. sess. 5. Manere in baptizatis concupiscentiam, vel fornicem, hac sancta Synodus facitur & sentit. Quæ cum ad agonem

relictæ sit, nocere non resistentibus, sed viriliter per Christi Jesu gratiam repugnantibus non valet; quinimo qui legitime certaverit, coronabitur.

(e) Voyez le Commentaire sur S. Luc. xviii. 9. 12. & Grot. Tir. n. Cornel. & notre Dissertation sur les Sectes des Juifs.

17. *Omne datum optimum, & omne donum perfectum, desursum est; descendens à Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.*

17. Toute grace excellente; & tout don parfait vient d'en-haut, & descend du Père des lumières, qui ne peut recevoir ni de changement; ni d'ombre par aucune révolution.

COMMENTAIRE.

vous-mêmes à l'attrait de la concupiscence; vous avez besoin pour cela de la lumière & du secours surnaturel de Dieu; sans ce secours vous ne pourriez faire que des chûtes. D'autres (a) croient qu'il attaque les hérésies de Simon, & de quelques autres Hérétiques qui faisoient Dieu Auteur des tentations, & qui vouloient qu'il nous engageât dans le péché. Gardez-vous d'avoir cette pensée; c'est un blasphème horrible contre Dieu. Le Seigneur défend, il condamne, il punit l'iniquité; c'est lui qui donne la bonne volonté, & qui nous fait faire les bonnes œuvres. Il prévient notre volonté par l'attrait de sa grace; il la porte librement & efficacement au bien, il la soutient dans l'exercice de la vertu, il nous donne la persévérance; nous pouvons tout avec lui, sans lui nous ne pouvons aucun bien qui soit méritoire de l'éternité.

Toute grace excellente, & tout don parfait, peuvent marquer une vive lumière, & une charité parfaite; ou la foi & la grace; ou le don de la patience & de la constance dans les maux; ou enfin tous les dons surnaturels de la grace, dont nous pouvons avoir besoin dans les circonstances de la vie où nous nous trouvons. Il appelle Dieu, *le Père de lumières*, parce que c'est lui qui éclaire tout homme vivant, & qui imprime dans nos âmes les vérités du salut, qui nous en inspire l'amour, & qui nous les fait réduire en pratique par le secours de sa grace: *Per inspirationem flagrantissima, & luminosissima charitatis*, comme dit S. Augustin (b).

APUD QUEM NON EST TRANSMUTATIO, &c. (c) *Qui ne peut recevoir ni de changement, ni d'ombre par aucune révolution.* Toutes les créatures sont sujettes au changement. Les astres les plus brillans s'éclipsent de tems en tems; les âmes les plus pures, & les plus parfaites sont souvent des chûtes fâcheuses; nos meilleurs amis nous manquent quelquefois dans nos plus grands besoins. Dieu ne peut recevoir ni changement, ni déchet, ni altération, ni affoiblissement; c'est une lumière toujours vive, un ami toujours fidèle, un protecteur puissant & immortel; en un mot c'est le Père des lumières, mais des lumières qui ne souffrent jamais d'éclipse; approchez-vous de lui, & vous serez éclairé:

(a) Est. Menoc. Tirin. Cornel. alii.

(b) August. de Grat. Christi contra Pelag. & Celest. cap. 35. n. 38.

(c) Grec. Παρ' ᾧ οὐκ ἔστι μεταβολή, ἢ σκιο-

μή; ὁμοίωμα. Antiq. Ital. Apud quem non est permutatio, vel medicum obumbrationis.

18. *Voluntariè enim genuit nos verbo veritatis, ut simus initium aliquod creatura ejus.*

19. *Scitis fratres mei dilectissimi. Sic autem omnis homo velox ad audiendum; tardus autem ad loquendum, & tardus ad iram.*

18. C'est lui qui par sa volonté, nous a engendré par la parole de la vérité ; afin que nous fussions comme les prémices de ses créatures.

19. Ainsi, mes chers frères, que chacun de vous soit prompt à écouter, lent à parler, & lent à se mettre en colère.

COMMENTAIRE.

Accedite ad eum, & illuminamini, en vous unissant intimement à cette clarté (a) invariable, vous deviendrez vous-mêmes en quelque sorte immuables (b) : *Sancti dum immutabili veritati studiosè semper inharere desiderant, inharendo agunt, ut immutabiles fiant.*

¶ 18. VOLUNTARIÈ ENIM GENUIT NOS. *Par sa volonté il nous a engendré par la parole de la vérité.* Pour exciter les Fidèles à s'adresser à Dieu avec confiance, S. Jacque remarque que Dieu le Pere des lumières, nous a engendré à la Foi par la parole de la vérité ; qu'il nous a fait prêcher, & pour laquelle il nous a ouvert le cœur & l'esprit (c) ; il l'a fait *voluntariè* (d), par le choix libre & gratuit de sa volonté ; il nous a choisi & prédestiné entre une infinité d'autres, pour nous appeler à la vie (e) : *Afin que nous fussions comme les prémices de ses créatures* (f). On choissoit pour offrir les prémices au Temple, tout ce que l'on avoit de plus exquis, & de plus beau dans les productions de la terre, & dans les animaux. Dieu avoit exigé qu'on lui consacraît les premiers enfans qui naissoient d'un mariage, tous les premiers-nez des animaux, tous les premiers fruits des arbres. Ainsi il a réuni dans son Eglise les prémices de tout ce qu'il avoit de plus chéri parmi ses créatures. Que ne fera-t'il donc pas pour vous, après vous avoir donné ces marques si sensibles de sa prédilection (g) ?

Les Hébreux à qui S. Jacque écrivoit, avoient reçu plus abondamment qu'aucuns autres l'esprit de grâce, ils étoient les prémices de l'Eglise Chrétienne, & les premiers appelez au salut ; le salut étoit sorti de Sion, & la parole du Seigneur de Jérusalem. Ils étoient comme les aînez, & les premiers héritiers de la famille de JESUS-CHRIST. Ces prérogatives devoient leur inspirer une nouvelle confiance au Pere des miséricordes, & un nouveau zèle pour son service.

¶ 19. SCITIS, FRATRES MEI, SIT AUTEM OMNIS HOMO

(a) Psal. xxxiii. 6.

(b) Greg. lib. 12. Moral. cap. 17.

(c) Act. xvi. 14. Cujus Dominus aperuit cor.

(d) Βραβείς ἀπορίων ἡμᾶς. Antiq. Ital. Volens peperit nos.

(e) Act. xiii. Crediderunt quotquot erant

praordinati ad vitam aeternam.

(f) Εἰς τὸ εἶναι ἡμᾶς ἀπαρχὴν τῆς ἐκκλησίας. Antiq. Ital. Ut simus primitia conditionum ejus.

(g) Vide Bed. Est. Grot. Tirin. alios.

20. *Ira enim viri, justitiam Dei non operatur.*

20. Car la colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu.

COMMENTAIRE.

VELOX AD AUDIENDUM. Vous le savez, mes chers frères, que chacun de vous soit prompt à écouter, & lent à parler.. Le Grec (a) : *C'est pourquoi, mes chers frères.* S. Jacques dans cette Epître ne s'est point appliqué à faire un discours suivi ; il propose diverses sentences morales, qui n'ont pas beaucoup de liaison l'une avec l'autre. Il instruit ici les les Fidèles sur la manière dont ils doivent parler ; il leur recommande la modestie & la sagesse dans leurs discours ; écouter beaucoup, parler peu ; apprendre volontiers, être fort réservé à enseigner ; aimer à pratiquer la vérité, & non pas à la prêcher ; ce ne sont pas ceux qui savent la Loi, ni ceux qui la prêchent, mais ceux qui la pratiquent, qui sont justifiés devant Dieu (b). Une rivière qui se déborde, devient bientôt sale & boueuse (c) : *Cito lutum colligit amnis exundans*, dit S. Ambroise. Le Sage profite toujours en écoutant : *Audiens Sapiens, sapientior erit* (d).

ET TARDUS AD IRAM. Lent à se mettre en colère. La promptitude à se mettre en colère, est un des plus grands défauts qu'un homme puisse avoir. La colère est une espèce de folie, ou de fureur : *Ira furor brevis est*, dont on n'est plus le maître, lorsqu'une fois on s'y est livré : elle offusque la raison, & l'empêche de voir ce qui est vrai, & ce qui est juste. Le grand remède à la colère, est le tems : *Maximum remedium est ira, mora ; desinet si expectat* (e). Les premiers mouvemens de la colère ne sont pas délibérés : mais pour peu qu'il reste de raison, on peut différer l'exécution de ce que cette passion nous suggère, & alors elle s'émousse, & on en vient aisément à bout. La raison reprend son empire, la religion vient à son secours, ce qui frappoit frappe moins, ou ne frappe plus du tout. *L'homme patient vaut mieux que le fort* ; dit Salomon (f) : *Et celui qui domine sa colère, vaut mieux que celui qui prend les villes.* Et ailleurs (g) : *Ne soyez point prompt à vous fâcher, parce que la colère réside dans le sein de l'insensé.*

ψ. 20. IRA ENIM VIRI JUSTITIAM DEI NON OPERATUR. Car la colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu. La colère de

(a) ὅτι ἀλλοὶ μὲν ἀκούοντες. Vulg. legit : *Ira scitis.* Ita Alex. Barb. 1. Velez. Cophi. August. Bed.
(b) Rom. II. 13.

(c) Ambros. lib. 1. Officior. cap. 3.

(d) Prov. I. 5.

(e) Senec. lib. 2. de ira, cap. 28.

(f) Prov. XVI. 32.

(g) Eccle. VII. 10.

l'homme

21. Propter quod abjicientes omnem immunditiam, & abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras.

21. C'est pourquoi renonçant à toutes productions impures & superflues de péché, recevez avec docilité la parole qui a été entée en vous; & qui peut sauver vos âmes.

COMMENTAIRE.

l'homme est une passion violente & impétueuse, qui est certainement fort contraire à ce que Dieu demande de l'homme; Dieu veut que nous nous servions de notre raison pour le connoître, l'aimer, le servir; & la colère répand des nuages dans l'esprit, trouble la volonté, nous précipite dans des excès & des violences; tout cela déplaît à Dieu. C'est donc ici une manière de parler qui exténue la laideur, & la difformité de cette passion (a): *La colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu*; cela veut dire, que la colère blesse la justice de Dieu.

Autrement (b): La colère de l'homme n'est pas destinée à venger la justice de Dieu. On se flatte quelquefois qu'on n'agit que par zèle & par amour pour la justice: pendant qu'on ne suit que le mouvement de sa colère; mais Dieu n'a pas fait choix de nos emportemens pour exercer sa vengeance; il a établi pour cela les Juges & les Puissances, qui portent le glaive. La première explication est meilleure.

¶ 21. PROPTER QUOD ABJICIENTES OMNEM IMMUNDITIAM. C'est pourquoi renonçant à toutes productions impures & superflues du péché, recevez avec docilité la parole du salut. Puisque vous désirez la sagesse, & que vous souhaitez arriver au salut, éloignez de vous tout ce qui peut vous empêcher de parvenir à cette fin, & entrez dans les dispositions nécessaires pour y arriver. Purifiez vos cœurs de toutes souillures, d'impureté, d'avarice, d'amour déréglé des biens & des plaisirs terrestres, ayez une douceur & une simplicité d'enfant, une modestie, une docilité, une humilité parfaites, & recevez dans vous-même la parole de vie qui peut sauver vos âmes.

INSITUM VERBUM. Cette parole qui a été entée en vous, que vous avez reçue, à laquelle vous croyez, qui seule fait votre confiance & votre bonheur. Mais si cette parole est entée en eux, comment les exhorte-t'il à la recevoir? Quelques-uns traduisent le Grec (c) par: Recevez avec douceur cette parole pure & naturelle (d); & non pas, qui est plan-

(a) D. Thom. Erasm. Est. Grot. Men. Tirino alii plerique.

(b) Cajet. hic. Vide & Dion.

(c) Antiq. Ital. Per Clementiam excipite ge-

nitum verbum qui potest salvare, &c. Græc.

Εν αγαπῇ δέχασθε τὸ ἐμμεν λόγον.

(d) Ita Heinss. Exercit. sacr.

22. *Estote autem factores verbi ; & non auditores tantum , fallentes vosmet-ipsos.*

22. Ayez soin d'observer cette parole , & ne vous contentez pas de l'écouter en vous séduisant vous-mêmes.

COMMENTAIRE.

tée, ou entée dans vous. Il veut marquer la parole de l'Evangile qu'ils avoient déjà reçue, mais il souhaitoit qu'ils la fissent passer dans leurs œuvres par la pratique. La plupart l'entendent ainsi : Vous êtes nourris dans la lecture de la Loi & des Prophètes ; c'est une plante qui est, pour ainsi dire, née dans votre fond, & qui y a pris racine dès votre jeunesse : il ne vous reste qu'à enter sur elle la parole de l'Evangile, recevez-la donc, si vous ne l'avez pas encore reçue : Et si vous l'avez reçue, faites-la fructifier ; qu'elle s'enracine dans vous, qu'elle s'incorpore avec vous, comme une greffe s'incorpore avec l'arbre où elle est entée. Mais de même que la greffe change la sève de l'arbre sauvage, & lui donne une forme nouvelle pour lui faire produire de bons fruits ; ainsi vous devez porter des fruits, qui sentent non la sève ancienne, mais la nouvelle, & qui soient nourris non de l'esprit de la Loi, mais de celui de l'Evangile.

¶ 22. ESTOTE FACTORES VERBI, ET NON AUDITORES TANTUM (a). *Observez cette parole, & ne vous contentez pas de l'écouter.* Car ce n'est pas assez de croire, il faut vivre d'une manière conforme à sa créance. Plusieurs au jour du Jugement (b) viendront dire : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom ? n'avons-nous pas fait des miracles sous votre autorité ? Et on leur dira : retirez-vous de moi, je ne vous connois point. Les Epîtres de S. Paul faisoient alors beaucoup de bruit dans l'Eglise. L'Apôtre sembloit y enseigner que les bonnes œuvres n'étoient point nécessaires au salut, & que la Foi suffisoit. Plusieurs prenoient mal sa pensée, & abusoient de sa doctrine. Parmi les Juifs convertis, les uns étoient scandalisés d'un tel sentiment, & regardoient S. Paul comme un ennemi de la Loi ; d'autres commençoient à regarder la Loi comme inutile. S. Jacques pour lever ce scandale, & pour expliquer aux fidèles les vrais sentimens de l'Apôtre, montre ici que la Foi sans les bonnes œuvres est inutile, ce qui est corrélatif, à ce que saint Paul écrit aux Romains (c) : *Ce n'est point ceux qui écoutent la Loi, mais ceux qui la pratiquent, qui sont justifiés devant Dieu*, & à ce qu'il dit ailleurs, que la foi doit être animée par la charité (d), & que sans

(a) καὶ μὴ μόνον ἀκούοντες, *In quibusdam* deest μόνον ; *sed maxima pars habet. Antiq. Ital. Estote factores verbi, & non auditores tantum, aliter consiliantes. Grac. Πιστεύοντες*

καὶ ἔργον ἔχοντες.

(b) Matth. vii. 22. 23. & seq.

(c) Rom. ii. 13.

(d) Galat. v. 6. *Fides quæ per charitatem operatur,*

23. *Quia si quis auditor est verbi; & non factor: hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatis sua in speculo:*

24. *Consideravit enim se, & abiit, & statim oblitus est qualis fuerit.*

23. Car celui qui n'est qu'auditeur, & non observateur de la parole, est semblable à un homme qui jette les yeux sur son visage naturel, qu'il voit dans un miroir;

24. Et qui après y avoir jetté les yeux, s'en va, & oublie à l'heure même quel il étoit.

COMMENTAIRE.

une charité vive & active, tout le reste ne sert de rien (a).

¶ 23. HIC COMPARABITUR VIRO CONSIDERANTI VULTUM NATIVITATIS. Il est semblable à un homme qui jette les yeux sur son visage dans un miroir, & qui après s'être considéré, passe sans se mettre en peine d'ôter les taches qu'il a pu y remarquer. De quoi lui sert de s'être vu au miroir, & d'avoir aperçu ses difformitez, s'il n'a soin de les ôter? Ainsi de quoi vous sert-il de connoître vos devoirs, & de voir vos défauts dans la parole de Dieu, dans la Loi, ou dans l'Evangile; si vous ne vous appliquez sérieusement à vous corriger, & à bien vivre. *Vultus nativitatis*, marque le visage naturel (b), dans l'état où il est; par opposition à un visage contrefait volontairement, comme ceux qui se composent dans un miroir, pour se tromper eux-mêmes, & pour ne pas découvrir leurs propres défauts.

S. Jacque suppose que ceux à qui il parle, se considèrent au miroir de la parole de Dieu, sans se flatter, & qu'ils y découvrent sincèrement leurs difformitez. La parole du Seigneur est un miroir fidèle, pourvu que nous-mêmes nous ne nous trompions pas. *Renuntiavit tibi speculum faciem tuam*, dit S. Augustin (c): *Sicut speculum non sentit adulatorem, sic nec te palpes*. L'Evangile est le miroir de la vérité, dit S. Bernard (d), chacun s'y trouve comme il est, s'il ne veut pas se tromper: *Evangeliū speculum veritatis nemini blanditur, nullum seducit; talem in eo se quisque reperiet, qualis fuerit*. Notre application en ce monde, doit être de détruire en nous l'image du vieil homme, & d'y retracer celle du nouveau: *Hec nostri generis est dignitas, si in nobis quasi in quodam speculo divinitatis forma resplendeat*, dit S. Léon (e).

¶ 24. STATIM OBLITUS EST QUALIS FUERIT. Il oublie à l'heure même qui il étoit. Il y a deux défauts à éviter lorsqu'on se regarde au miroir. Le premier, de ne se pas regarder avec sincérité, & de ne

(a) 1. Cor. XIII. L. 2. 3. Vide Grot. Est. Galak. alios passim.

(b) Πρῶτον & ἄλλων. Antiq. Ital. faciem natalis sui.

(c) August. in Psal. CIII. Concione 2.

(d) Bernard. serm. 1. De septem panib.

(e) S. Leo serm. 1. de Quadrag.

25. *Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis, & permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis hic beatus in facto suo erit.*

25. Mais celui qui considère exactement la Loi parfaite, qui est celle de la liberté, & qui s'y rend attentif; celui-là n'écoulant pas seulement pour oublier aussi-tôt, mais faisant ce qu'il écoute, trouvera son bonheur dans son action.

COMMENTAIRE.

pas reconnoître ses défauts lorsque le miroir les découvre. Le second; de ne s'y pas considérer assez attentivement, & d'oublier trop-tôt ce qu'on a pu y remarquer. Cela est ordinaire lorsqu'on ne voit rien qui flatte (a).

Seque reformidas speculo damnante senecta.

Il faut donc se considérer souvent, attentivement, sérieusement au miroir de la parole de Dieu, & non pas accuser le miroir d'infidélité, mais s'accuser soi même de n'y être pas conforme. *Primò accusa fœditatem tuam (b).*

¶ 25. QUI AUTEM PERSPEXERIT IN LEGEM PERFECTAM LIBERTATIS (c). *Mais celui qui considère exactement la Loi parfaite, qui est celle de la liberté.* La Loi nouvelle, la Loi de l'Evangile, qui nous affranchit de la servitude des cérémonies légales, & nous rend enfans (d) de Dieu: *Celui-là ne se contentera pas d'écouter, mais il fera ce qu'il écoute.* Il ne se contentera pas de se regarder au miroir, il y remarquera ses défauts, & les corrigera; il n'oubliera pas ce qu'il aura vû, il le mettra en pratique. S. Paul dans toutes ses Epîtres, ne prêchoit autre chose que la liberté de la Loi nouvelle, la cessation des ombres, l'abrogation des cérémonies, la grace de l'adoption des enfans, opposée à la servitude de la Loi. Les Juifs qui le haïssoient, donnoient à ses paroles un sens odieux; quelques-uns de ceux qui étoient remplis d'estime pour sa personne & pour sa doctrine, en abusoient, prétendant que l'observance de la Loi n'étoit pas nécessaire, & que l'Evangile nous affranchissoit de ce joug. S. Jacques interprète la pensée de l'Apôtre, en disant, qu'à la vérité l'Evangile est une Loi de liberté, mais qu'elle ne dispense pas ceux qui l'ont embrassée, de la pratiquer, & de s'y conformer; *Et permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis (e).* Que le bonheur du Chrétien n'est pas de connoître, mais d'exécuter les

(a) Claudian. lib. 1. in Eutrop.

(b) August. in Psal. ciii. Serm. 1. n. 4.

(c) Εἰς νόμον πληρὸν & ἡ ἐλευθερία. Sixt.
¶ Et alia edit. in lege perfecta libertatis.

(d) Oecumen. Est. Grot. Men. Ham. Lud. de

Dieu. alii passim. Confer Galat. iv. v. 2. Cor. III. 6. Hebr. vii. 19. viii. 9.

(e) Antiq. Ital. Et perseverans non audiens oblivionis factus. Ἀπαλὸς ἐπιλησμονῆς.

26. Si quis autem putat se religiosum esse, non refranans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.

26. Si quelqu'un d'entre vous croit avoir de la religion, ne mettant point un frein à sa langue, mais séduisant lui-même son cœur ; sa religion est vaine, & infructueuse.

COMMENTAIRE.

volontez de Dieu : *Beatus in facto suo erit*. Ils devoient se souvenir que JESUS-CHRIST nous a souvent avertis dans l'Évangile, que la Loi nouvelle ne détruiroit pas l'ancienne, mais qu'elle la perfectionneroit, & qu'elle la conduiroit à sa véritable fin (a) : *Non veni legem solvere, sed adimplere*.

¶ 26. SI QUIS PUTAT SE RELIGIOSUM ESSE (b). Si quelqu'un croit avoir de la religion, ne mettant point un frein à sa langue, il se séduit, & sa religion est vaine. Les Fidèles convertis du Judaïsme, à qui cette Epître est écrite, étoient toujours zélés observateurs de la Loi. Le Temple subsistoit encore, & les Apôtres non seulement ne leur enseignoient pas d'abandonner les pratiques légales, mais ils les exhortoient à y demeurer fidèlement attachés, sans toutefois y mettre leur confiance, comme en la cause de leur salut. Il falloit ensevelir la Synagogue avec honneur, & ne pas s'élever contre elle, avec le scandale des Juifs, & des Payens mêmes. Cela auroit plus nui à l'Évangile, que toutes les persécutions : il n'étoit pas aisé de désaccoutumer tout un peuple des loix dans lesquelles il avoit été nourri.

Plusieurs Juifs convertis ne demeuroient point dans les termes de cette juste modération : les uns soutenoient avec opiniâtreté qu'il falloit observer toute la Loi sous peine de damnation ; les autres prétendoient le contraire ; de ces disputes naissoient des divisions & des querelles. S. Jacques pour les réprimer, déclare ici que s'ils ne mettent un frein à leur langue, & s'ils ne se modèrent dans leurs disputes, toute leur religion ne leur servira de rien. En vain vous vous piquez d'une observation rigoureuse de la Loi, & d'un zèle ardent pour toutes leurs cérémonies, que vous joignez à la pratique de l'Évangile, si vous manquez de charité, de prudence & de modération, votre religion est vaine, comme l'est aussi celle des partisans de la liberté Chrétienne, qu'ils outrent, & qu'ils n'ont jamais bien connue. La religion dont nous faisons profession, consiste dans la paix, dans la charité, dans la pratique des bonnes œuvres. S. Jacques dans cette Epître, revient sou-

(a) Matth. v. 17.

(b) Εἰς τὴν δοκὴν θρησκείας ἵσταται. Oecumen. Γραμ.

τοὺς οὐκ ἔχοντες τὸν νόμον ἀπαρτίτων, & ἀκριβὲς τοῦ λαοῦ.

27. *Religio munda & immaculata apud Deum & Patrem, hac est : Distare pupillos & viduas in tribulatione eorum, & immaculatum se custodire ab hoc saeculo.*

27. La Religion & la piété pure & sans tache aux yeux de Dieu notre Père, consiste à visiter les orphelins & les veuves dans leur affliction, & à se conserver pur de la corruption du siècle présent.

COMMENTAIRE.

vent aux désordres que causoient les médisances & les mauvaises langues ; ce qui fait juger que ces maux n'étoient que trop fréquens parmi ceux à qui il écrivoit.

§. 27. RELIGIO MUNDA APUD DEUM, &c. *La Religion pure & sans tache aux yeux de Dieu, consiste à visiter les orphelins.* Notre Religion ne consiste pas dans des disputes, ou de vaines spéculations ; elle consiste dans la pratique de la charité. Il met ici une partie des œuvres que la Religion demande de nous, afin de leur faire comprendre toutes les autres (a). La charité envers le prochain, & la pureté de vie à l'égard du monde : *Immaculatam se custodit ab hoc saeculo.* Eviter ses maximes, son esprit, ses péchez, ses mauvais exemples, le mépriser, le fuir. Nous attendons un autre siècle (b) : *Spes nostra non est de hoc saeculo : ab amore ejus vocati sumus, ut aliud saeculum speremus & diligamus.*

(a) *Es. Grot. alii.*

(b) *August. tract. 40. in Joan.*





CHAPITRE II.

Acception des personnes condamnée. Estime pour les pauvres. Observer fidèlement la Loi dans tous ses points. La foi sans les œuvres, est morte.

ψ. I. *F*RATRES MEI, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloria.

ψ. I. *M*ES freres, vous qui avez reçu la foi de la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST, ne faites point d'acception de personnes.

COMMENTAIRE.

ψ. I. *N*OLITE IN PERSONARUM ACCEPTIONE HABERE FIDEM DOMINI. *Mes freres, vous qui avez reçu la Foi de la gloire de notre Seigneur Jesus-Christ, ne faites point acception de personnes.* Nous avons déjà remarqué qu'on ne devoit pas demander dans cette Epître une exacte liaison des matières, ni une suite de discours bien enchaînez. Il vient de recommander l'exercice des œuvres de charité, & la pureté de mœurs; ici il condamne les injustes acceptions de personnes. Ce défaut est contraire à la charité & à la justice; la charité veut que nous aimions tous les hommes comme nos freres, & comme nous-mêmes; la justice veut que nous rendions à chacun ce qui lui est dû. On doit du respect aux grands & aux personnes constituées en dignité, mais on n'en doit point à la richesse, ni à la somptuosité des habits. On doit une estime & une considération intérieure au vrai mérite, & aux qualitez réellement estimables, mais on n'en doit point aux qualitez & aux dénominations purement extérieures; qu'un homme soit juste, qu'il ait de la probité, de la Foi, de la charité; voilà ce qui mérite notre estime, nos respects & nos considérations. C'est sur cela que vous devez vous régler dans vos assemblées.

Vous, riches, en qualité de Chrétiens, vous n'avez pas droit de plus exiger dans l'Eglise, que le dernier de vos freres. Si l'on vous donne des marques extérieures de respect, vous devez les recevoir comme une grace, & non comme une dette; & vous, simples fidèles, accoutumez-vous à juger du mérite & de l'excellence de votre profession par elle-même, & non par la qualité de ceux qui en font profession (a). Le Seigneur

(a) Aug. Ep. olim 29. nunc 167. nov. edit. cap. 1. cat, ut ei tantò melior, quantò ditior ille esset. 6. n. 18. Peccat cum apud seipsum intus ita judicet, ut ei tantò melior, quantò ditior ille esset. videatur.

2. *Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annullum habens in veste candida, introierit autem & pauper in sordido habitu;*

2. Car s'il entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or & un habit magnifique; & qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit;

COMMENTAIRE.

n'a pas choisi ce qu'il y avoit de plus riche, & de plus grand dans le monde; il a pris ce qu'il y avoit de plus foible (a).

FIDEM DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI GLORIÆ. *La Foi de la gloire de notre Seigneur Jesus Christ.* Il oppose cette Foi glorieuse, qui nous ennoblit en nous rendant enfans de Dieu, à la fausse gloire du monde, à ce faux éclat dont les fidèles se laissoient éblouir en voyant entrer les riches dans leurs assemblées. Souvenez-vous de votre dignité, & de l'excellence de votre profession: sachez que vous appartenez à JESUS-CHRIST, & que vous portez le caractère de son nom; ne comptez pour vraie grandeur, que celle qui vous élève aux yeux de Dieu (b).

ψ. 2. ET ENIM SI INTROIERIT IN CONVENTUM VESTRUM (c). *Car s'il entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or.* Dans ces premiers tems, les assemblées des Chrétiens n'étoient pas fort nombreuses, & le rang des Magistrats & des Puissances, n'y étoit pas encore réglé selon leur dignité, comme il est arrivé depuis. Puis donc que l'Eglise est une compagnie où se trouvent des freres qui sont tous égaux en qualité d'enfans de Dieu; que l'on n'ait point d'égard aux richesses quand il s'agit d'y prendre son rang; ou du moins que les riches ne s'y fassent pas rendre des respects qui ne leur sont pas dûs, & que les pauvres n'y soient pas traités avec mépris, & mis au dernier rang. Hammond a crû que ceci devoit s'entendre des assemblées judiciaires. Mais toute la suite du discours prouve qu'il regarde l'ordre des assemblées de religion.

S. Jacques désigne un homme riche par l'anneau d'or qu'il portoit; & par l'habit éclatant, dont il étoit revêtu (d). La coutume de porter des anneaux est fort connue parmi les Anciens, & on en a parlé déjà dans plus d'un endroit de nos Commentaires (e). Parmi les Romains il n'y avoit que les Sénateurs & les Chevaliers qui eussent le droit d'en porter d'or (f). Baronius (g), & Pineda (h) ont crû que cet anneau étoit l'agraphe

(a) 1. Cor. I. 27.

(b) Vide Vat. Grot. Ham. Gatak. Est.

(c) Εἰς τὸ εἰσελθεῖν εἰς τὴν ἐκκλησίαν ὑμῶν.

Antiq. Ital. Si intraverit in Synagoga vestram.

(d) Χρυσὸν ἀννυλίδιον καὶ ἐν ἱερῇ λαμπρότῃ

Antiq. Ital. In veste splendida.

(e) Genes. xxxviii. 18. 25. xli. 42. I'sai.

III. 19. Luc. x. 22.

(f) Dio lib. 48.

(g) Baron. ad An. ch. 33.

(h) Pineda de Reh. Salom. l. 6. c. 5.

3. *Et intendatis in eum qui indutus est vestem preclaram, & dixeritis ei: Tu sede hic bene: pauperi autem dicatis: Tu sta illic: aut sede sub scabello pedum meorum.*

4. *Nonne judicatis apud vosmetipsos, & facti estis iudices cogitationum iniquarum?*

3. Et qu'arrétant votre vue sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez en lui présentant une place honorable: Asseyez-vous ici; & que vous disiez au pauvre: Tenez-vous là debout, ou asseyez-vous à mes pieds.

4. N'est-ce pas là faire différence en vous-même entre l'un & l'autre, & suivre des pensées, injustes dans le jugement que vous en faites?

COMMENTAIRE.

fibula, dont ces riches fermoient leurs manteaux; mais le mot Grec signifie certainement un anneau, une bague, & non une boucle, ou une agraphe. *Le vêtement éclatant*, étoit un habit blanc, comme l'a pris la Vulgate; *In veste candida*; c'étoit la couleur la plus commune, & la plus estimée pour la propreté. La couleur de pourpre n'étoit guères que pour les Princes, ou pour les cérémonies; mais pour l'ordinaire on portoit un habit blanc.

¶ 3. TU SEDE HIC BENE. *Asseyez-vous ici*. Vous préparez au riche une place honorable, pendant que vous dites au pauvre: *Tenez-vous là debout, ou asseyez-vous à mes pieds* (a). Le désordre que S. Jacques reprend, marquoit dans les Fidèles une trop haute estime pour une chose aussi méprisable que les richesses, trop de mépris pour la pauvreté que JÉSUS-CHRIST a tant estimée, & trop peu d'idée de la dignité des enfans & amis de Dieu. S. Paul reproche aux Corinthiens quelque chose de pareil, lorsqu'il dit que dans leurs assemblées, & leurs repas de charité, les riches ne reçoivent pas les pauvres à leurs tables, & ne leur font pas part de leurs biens; & que pendant que les uns sont dans l'abondance, les autres sont dans la faim (b). L'abus est donc très-ancien de voir les riches s'arroger dans l'Eglise des rangs & des honneurs qui ne leur sont pas dûs; & cela a sa source dans le peu de foi des pauvres, & dans l'orgueil des riches.

S. Martin (c) dont la foi étoit si vive, & l'humilité si profonde, fit voir à toute la Cour de l'Empereur Maxime, l'estime qu'il faisoit du Sacerdoce de JÉSUS-CHRIST, lorsqu'il présenta d'abord à un Prêtre qui mangeoit avec lui à la table de l'Empereur, la coupe que tout le monde croyoit qu'il présenteroit à l'Empereur. Ce Prince n'en conçut que plus

(a) ἵσθι τὸ ἐκπαιδισμένον μου, *Antiq. Ital.*
Sub scamello meo.

(b) 1. Cor. XI. 21.

(c) *Sever. Sulpit. Vita sancti Martini*
n. 23.

5. *Audite, fratres mei dilectissimi, nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, & heredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se?*

5. Ecoutez, mes chers freres, Dieu n'a-t'il pas choisi ceux qui étoient pauvres dans ce monde, pour les rendre riches dans la foi, & héritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment?

COMMENTAIRE.

d'estime pour ce sage Prélat, qui avoit osé faire à sa table, ce qu'aucun autre Evêque n'auroit fait à la table du moindre Juge.

Cet endroit de S. Jacques paroît imité d'Homère (a), où il est dit, qu'Ulysse rencontrant un Roi, ou un homme élevé en dignité, lui disoit : Ne craignez rien, ô bienheureux, asseyez-vous ici, & faites asseoir les autres; mais lorsqu'il trouvoit un pauvre qui crioit dans la foule, il le frappoit de son sceptre, & lui disoit : Tais-toi, malheureux, demeure en repos, & écoute les autres, tu n'es bon à rien, tu ne vaut ni pour la guerre, ni pour le conseil. Les ennemis de Socrate lui firent un crime de se servir souvent de ces paroles, comme s'il conseil-loit de maltraiter les pauvres.

¶ 4. NONNE JUDICATIS APUD VOSMETIPSOS (b). *N'est-ce pas là faire différence en vous-mêmes, entre l'un & l'autre? N'est-ce pas faire une injuste acception de personnes? Où est votre foi & votre équité? Est-ce ainsi que JESUS-CHRIST en a usé? L'a-t'on vû préférer le riche au pauvre, & trembler devant les Puissances? Qui sont ceux qu'il a choisis pour ses peres & meres, pour ses Apôtres, pour ses Disciples? Les riches sont-ils plus devant Dieu que les pauvres? Ne faites-vous pas voir que vous êtes des Juges iniques? A la lettre (c): Vous êtes des Juges de pensées injustes.* Tous les Chrétiens sont freres, & égaux en qualité d'enfans de Dieu. Il y a donc de l'injustice à préférer le riche au pauvre. Les richesses ne détruisent pas cette égalité.

¶ 5. NONNE DEUS ELEGIT PAUPERES IN HOC MUNDO? *Dieu n'a-t'il pas choisi ceux qui étoient pauvres en ce monde, pour les rendre riches dans la foi, & héritiers du Royaume? S'il y a des richesses qui*

(a) *Homer. apud Xenophont. lib. 1. Μνημονεύει Σακράτι.*

ὅν τινα ἰδὼν βασιλῆα καὶ ἔχοντα ἄλδρα καὶ χεῖρα. Τὸν δ' ἀγανὸς ἐπαινεῖ ἐπὶ τῷ ὄντι παρὰ τὸν δαίμονι ὃς οἱ εἶκε κακὸν ὡς δ' ἡδυστάδης, ἅμ' αὐτὸς π' ἐκάλει, καὶ ἄλλος ἴδρων λαός. ὅν δ' ὀνείδων ἄνδρα ἰδὼν, βυώντι τ' ἐφάβη, Τὸν σκίπτει ἐλάσσων ἐμοκλήσει καὶ π' ἡμῶν, Δαίμονι ἀπείρητος ἦτο, καὶ ἄλλων μύθοι ἄκοι.

Ὅι σὺ φίλῳ εἶσι σὺ δ' ἀπὸ λῆμος, καὶ αἰαλῆες. Οὐτε ποτ' ἐπὶ πολέμῳ ἐναρξάμιος, ἐπ' ἐνὶ βελῇ.

(b) Καὶ ἡ δικρίνη ἐν ἑαυτοῖς. Quelques Manuscrits ôtent la négation ἡ; mais elle ne nuit pas en lisant avec une interrogation.

(c) Καὶ ἡ γένεσις κρίσις ἀβυσσοῦ καὶ ποταμῶν. Οὐκ ἔστιν. Ἄδικαι κρίσις τῇ ποιηρίᾳ ὅτι πρὸς τὴν πολυψήφον προσηγορίαν.

6. Vos autem exhonorastis pauperem. Nonne divites per potentiam opprimunt vos, & ipsi trahunt vos ad iudicia;

6. Et vous, au contraire, vous déshonorez le pauvre. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance? Ne sont-ce pas eux qui vous traînent devant les Tribunaux de la Justice?

COMMENTAIRE.

méritent en ce monde quelque distinction, ce sont les richesses de la foi (a), puisque ce sont les seules vraies & solides richesses, qui subsistent dans le tems & dans l'éternité. Or Dieu a choisi ceux qui étoient pauvres en ce monde, pour leur communiquer la foi & les dons spirituels. Ce ne sont donc pas les riches qui méritent que vous leur marquiez tant de respect dans vos assemblées. Les Apôtres furent choisis du milieu du menu peuple; les premiers Fidèles étoient presque tous pauvres; JESUS-CHRIST lui-même étoit dans la dernière pauvreté; il a témoigné en plus d'une rencontre, que les richesses étoient un obstacle presque insurmontable au salut & à la foi. Les Pharisiens disoient à l'aveugle-né (b): *A-t-on vu quelqu'un des principaux de la nation, ou des Pharisiens croire en lui?* Et S. Paul aux Corinthiens (c): *Voyez, mes freres, quelle a été la grace de votre vocation; car le Seigneur n'a pas choisi beaucoup de Sages selon la chair, ni beaucoup de puissans, ni beaucoup de nobles; mais il a choisi ce que le monde estime insensé, pour confondre ce qu'il estime sage; & ce qui est foible, pour confondre ce qui passe pour fort.*

ψ. 6. VOS AUTEM EXHONORASTIS PAUPEREM (d). *Et vous au contraire vous déshonorez le pauvre.* Voyez la fausseté de votre jugement, & l'irrégularité de votre conduite. Dieu témoigne de l'estime de la pauvreté, par le choix qu'il fait des pauvres, pour leur départir ses dons les plus précieux, & vous ne témoignez que du mépris pour ces mêmes pauvres, qui au milieu de leur indigence des biens du monde, sont si riches en graces surnaturelles? *Celui qui opprime le pauvre, fait des reproches à son Créateur, & celui qui a pitié du pauvre, honore Dieu qui l'a créé (e).*

NONNE DIVITES PER POTENTIAM OPPRIMUNT VOS? (f) *Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance?* Les riches en général sont vos plus grands ennemis: & ceux-mêmes qui entrent dans vos assemblées, & à qui vous faites tant d'honneur, ne vous trai-

(a) 1. Cor. I. 5. In omnibus divites facti estis.

(b) Joan. VII. 48.

(c) 1. Cor. I. 37.

(d) Gr. τῶν ἐν ἰσχυρίᾳ ἑαυτῶν ἁλῶντων. An-

tiq. Ital. Vos autem frustratis pauperem.

(e) Prov. XIV. 31.

(f) καταδυναστεύει ὑμῶν. Per tyranniam opprimunt vos.

7. *Nomen ipsi blasphemant bonum nomen, quod invocatum est super vos?*

7. Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le nom auguste de Christ, d'où vous avez tiré le vôtre?

8. *Si tamen legem perficitis regalem secundum scripturas: Diliges proximum tuum sicut teipsum: benè facitis.*

8. Que si vous accomplissez la Loi royale, en suivant ce précepte de l'Ecriture: Vous aimerez votre prochain comme vous-même; vous faites bien.

COMMENTAIRE.

tent-ils pas avec hauteur, lorsque vous les approchez, n'exigent-ils pas de vous des services injustes, & des soumissions fâcheuses? Quel motif donc, peut vous engager à les traiter d'une manière si respectueuse? Est-ce l'intérêt, l'estime, la crainte ou l'amour? Dès le tems des Apôtres, les riches d'entre les Chrétiens, faisoient de la peine aux pauvres. L'esprit d'orgueil, de domination & d'injustice, est presque inséparable des richesses (a).

TRAHUNT VOS AD JUDICIA. *Ils vous entraînent devant les tribunaux de la Justice*, pour vous obliger de payer ce que vous leur devez, ou pour vous forcer à leur rendre des services, que vous ne croyez pas leur devoir. S. Paul se plaint du même abus qui regnoit parmi les Corinthiens (b). Il y avoit parmi eux des procez; les riches traduisoient les pauvres devant les tribunaux des Infidèles; ces procez & ces divisions rendoient la Religion méprisable.

7. IPSI BLASPHEMANT NOMEN BONUM. *Ils blasphèment le nom auguste de Christ, dont vous avez tiré le vôtre.* Ce ne sont pas les riches Chrétiens qui blasphèment le nom de JESUS-CHRIST, mais ils sont cause que les Payens le blasphèment, & parlent mal d'une Religion qui ne prêche que l'amour de la paix, de la charité & de la pauvreté, & dans laquelle on voit des riches qui suscitent des procez aux pauvres, pour des intérêts temporels. *Blasphemant* est mis ici pour *blasphemare faciunt*, suivant plusieurs Interprètes (c). Ces mots, *Nomen quod invocatum est super vos*, le nom qui est invoqué sur vous, marquent le nom dont on vous appelle; on invoque le nom de l'Epoux sur son épouse, le nom du maître sur son serviteur, le nom de Dieu sur le peuple qui lui est dévoué. Ces expressions sont communes parmi les Hébreux. JESUS-CHRIST est notre Dieu, notre Pere, notre Maître, notre Epoux.

8. SI TAMEN (d) LEGEM PERFICITIS REGALEM. *Que si*

(a) ὁ βλασφημεῖ τὸν ὄνομα τοῦ κυρίου. Enripid.

(b) 1. Cor. VI. 1.

(c) Est Grot. Men. Pisc. Cornel. alii. Vide Ezech. XXXVI. 21, 22. & Rom. II. 24.

(d) εἰ ἂν πληροῖται. Si tamen, si quidem; quod si, sanè si, &c. Antiq. Ital. Si tamen lege consummaminini regali.

9. Si autem personas accipitis , pec-
catum operamini , redarguti à lege quasi
transgressores.

9. Mais si vous avez égard à la condition
des personnes , vous commettez un péché ,
& vous êtes condamnez par la Loi , comme
en étant les violateurs.

COMMENTAIRE.

vous accomplissez la Loi royale de la charité , vous faites bien. Je ne condamne pas les marques de respect extérieur que vous rendez aux riches & aux personnes constituées en dignité ; pourvu que cela se fasse sans préjudice de la charité , & que les pauvres ne soient pas méprisés , & que la Religion n'en souffre rien. Les déférences que l'on a pour les riches , ne sont blâmables qu'autant qu'elles sont ou excessives , ou fondées simplement sur l'estime qu'on a de leurs richesses , au désavantage de la qualité de Chrétien , & d'enfans de Dieu , qui est infiniment plus estimable. *La Loi royale* est , ou la Loi de Dieu (a) , qui est en effet la Loi souveraine , la Loi du Roi éternel & immortel , ou l'Evangile (b) qui est la Loi de JESUS-CHRIST notre Roi ; ou la Loi qui veut que sans flatterie , & sans acception de personne , on rende à chacun ce qui lui est dû ; la Loi qui ne flatte personne , la Loi de la justice exacte ; ou enfin la Loi de la charité (c) , qui veut que nous aimions notre prochain comme nous-mêmes ; & qui par conséquent nous défend de préférer le riche au pauvre , & de faire à son égard , ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fit. Ce dernier sens revient mieux au texte , & est le plus suivi.

¶ 9. REDARGUTI A LEGE (d). *Vous êtes condamnez par la Loi* , qui défend de faire d'injustes acceptions de personnes (e). La Loi défendait les acceptions de personnes dans les jugemens ; juger le riche comme le pauvre , sans craindre le riche , ni épargner le pauvre ; ne considérer que la justice , & le mérite de la cause , sans faire attention à la personne : mais la justice & la charité qui sont l'ame & le principe de cette Loi pour les Juges , doivent aussi à proportion se rencontrer dans tous les jugemens que nous portons de notre prochain , & dans toute la conduite que nous tenons à son égard. Louer , estimer , respecter , aimer nos freres selon ce qu'ils sont réellement , & selon leur mérite intrinsèque , sans se mettre en peine de ce qui n'est qu'extérieur & étranger à leur personne : tout cela doit s'entendre toujours avec cette juste limitation , sans préjudice du bon ordre , & de ce qui est dû selon les Loix divines & humaines , aux

(a) Syr. Lud. de Dieu.

(b) D. Thom. seu alius , Hugo , Gloss. Grot.

(c) Est. Vorst. Grot. Tir. Cornel. alii.

(d) Antiqu. Ital. Alege traducti. *ἐν τῇ νόμῳ ἐπιγυμνασίου.*

(e) Levit. xix. 15. Non consideres personam pauperis , nec honores vultum potentis. Juste judicem proximo tuo. Deut. i. 17. Nulla erit distantia personarum , Eccl. xvi. 19. Non accipies per-

10. *Quicumque autem totam Legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.*

10. Car quiconque ayant gardé toute la Loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée.

COMMENTAIRE.

Puissances légitimement établies, desquelles il n'est point question en cet endroit.

Ψ. 10. *QUICUMQUE AUTEM TOTAM LEGEM SERVAVERIT. Quiconque ayant gardé toute la Loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée.* Cette maxime étoit celle des Stoïciens, qui tenoient pour principe, que tous les péchez étant égaux (a), celui qui avoit une fois outre-passé la ligne de la justice, étoit aussi coupable, que s'il avoit violé tous les préceptes: *Siquidem est peccare, tamquam transilire lineas; quod cum feceris, culpa commissa est. Quam longè progrediare cum semel transferis, ad augendam transcundi culpam nihil pertinet*, dit Cicéron dans ses paradoxes. Les Pharisiens étoient à peu près dans les mêmes principes que les Stoïciens, selon Joseph (b), & c'est peut être de-là que leur venoit cet attachement pour la moindre tradition, & leur scrupule sur toutes les Loix. Les Rabbins dont la plupart sont Pharisiens, enseignent aussi (c) que celui qui viole un précepte, est coupable comme s'il les violoit tous, parce qu'ils dépendent l'un de l'autre; & que celui qui rejette un seul précepte de la Loi, & admet tous les autres, les rejette tous, & les viole tous. On voit le même principe dans le quatrième Livre des Maccabées, Chapitre II. Mais à Dieu ne plaise que nous imputions à S. Jacque les erreurs des Pharisiens, ou les extravagances des Stoïciens, qui, comme le dit S. Augustin (d), ont osé avancer contre le sentiment commun de tout le genre humain, que tous les péchez sont égaux: *De parilitate peccatorum soli Stoici ausi sunt disputare, contra omnem sensum generis humani*. Le sens commun de tous les hommes, les mœurs de tous les peuples, l'équité naturelle y répugnent (e):

*Quæis paria esse ferè placuit peccata, laborant
Cum ventum ad verum est; sensus, moresque repugnant,
Atque ipsa utilitas, justî propè mater & æqui.*

Il faut donc donner un autre sens à ce passage, & dire avec S. Augustin (f), Bède, & plusieurs autres, qu'apparemment S. Jacque a voulu parler de la Loi de la charité, dont il a parlé auparavant, en disant que

(a) Horat. *serm. lib. 1. satyr. 3. v. 96.* Tull. *Paradox. & orat. pro Muræna*, & August. *Ep. 29. ad Hieron. nunc 75. nov. edit.*

(b) Joseph de *vita sua initio*. Η' ξ' μ' ο' π' α' λ' β' α' γ' α' τ' η' φ' α' ρ' ι' σ' α' ι' ο' ν' α' ι' ρ' ε' η' κ' α' τ' α' κ' ο' λ' ο' υ' σ' α' ν' , &

(c) Vide Drus. *Pesicta* 50. II. 1

(d) August. *Ep. 167. nov. edit. n. 4. 6. 2.*

(e) Horat. *serm. l. 1. sat. 3.*

(f) Aug. *Ep. 167. n. 16.*

celui qui la viole, est coupable comme s'il avoit violé toute la Loi, parce qu'il a violé une vertu de qui dépend toute la Loi : *Fit omnium reus, quia contra caritatem facit, unde tota Lex pendet; reus itaque fit omnium, faciendo contra eam, in qua pendent omnia.* Mais il ne s'ensuit pas pour cela que nous soyons aussi coupables devant Dieu, en violant le précepte de la charité en un point, que si nous la transgressions en tous ses points. Il y a du plus ou du moins dans les fautes contre la charité (a); & quoique celui qui la viole en un article essentiel, mérite la damnation éternelle, de même que s'il avoit violé toute la Loi (b); il ne faut pas croire toutefois qu'il souffre d'aussi grands supplices que s'il n'avoit gardé aucun des préceptes. Un meurtrier est mis à mort pour avoir tué un homme, comme pour en avoir tué vingt; on ne peut lui ôter qu'une vie, parce qu'il n'en a pas davantage.

D'autres (c) l'expliquent ainsi : La Loi de Dieu est une alliance que Dieu a faite avec les hommes; celui qui manque à un article de l'alliance, ne l'observe point du tout, elle est comme une symphonie; il ne faut qu'un faux accord pour la troubler toute entière. Elle est comme un habit précieux, une seule tache le gâte, & lui ôte tout son prix; c'est comme une chaîne dont vous ôtez un anneau; le bien demande une intégrité de toutes ses parties, & de toutes ses qualitez; s'il en manque une seule, la chose n'est plus bonne. Le mal au contraire est mal par un seul défaut. Un homme ne peut être vertueux, s'il ne possède toutes les vertus; le méchant est méchant pour une seule mauvaise habitude, pour un seul crime; n'ayez point la foi, ou la charité, tout le reste ne vous sert de rien. Observez les Loix de l'amour du prochain, distribuez tous vos biens aux pauvres, faites des miracles pour convertir les peuples; si vous n'aimez point Dieu, vous ne faites rien.

Ainsi il est vrai en ce sens, que celui qui garde toute la Loi, & qui la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée; il sera puni des supplices éternels, comme s'il l'avoit violée toute entière; mais il ne le sera pas autant, supposé qu'il n'ait commis qu'un péché mortel, que s'il en avoit commis plusieurs; & pour faire l'application de ce principe au cas dont parle ici S. Jacques; celui qui par une préférence d'estime intérieure pour le riche, & par un mépris réel pour la personne du pauvre, préfère le riche au pauvre, sans aucun égard à la qualité de Chrétien, que possède le pauvre, & qui est infiniment supérieure à toutes les richesses du monde, si cette préférence de l'un, & le mépris de l'autre, vont

(a) *Idem ibidem.* Magis facit contra charitatem qui gravius peccat; minus, qui levius: tantum quod quisque plenior iniquitatis, quanto inanior charitatis.

(b) *Gatak. Grot. Castal. Menoch. Est. Occur-*men.

(c) *Vide Gatak. Strigel Tirin. alios.*

11. *Qui enim dixit: Non mœchaberis, dixit &: Non occides. Quod si non mœchaberis, occides autem, factus es transgressor legis.*

11. Puisque celui qui a dit: Ne commettez point d'adultère, ayant dit aussi: Ne tuez point; si vous tuez, quoique vous ne commettiez pas d'adultère, vous êtes violeur de la Loi.

COMMENTAIRE.

jusqu'à violer les loix essentielles de la justice & de la charité: celui qui tombera dans cette faute est assez coupable devant Dieu, pour mériter la damnation éternelle, de même que s'il étoit tombé dans toutes sortes de dérèglemens.

Quelques-uns (a) veulent que l'Apôtre en cet endroit attaque le sentiment de quelques Juifs (b), qui croyoient que celui qui avoit observé une partie de la Loi, ne seroit point damné, quand même il l'auroit violée en d'autres articles, parce que nul mérite ne périt auprès de Dieu. Ce sentiment est encore commun parmi les Juifs; ils ne damnent pour toujours qu'un assez petit nombre d'Israélites, qui nient des articles fondamentaux, ou qui s'abandonnent aux derniers dérèglemens. S. Augustin témoigne que c'étoit aussi l'erreur de quelques Chrétiens de son tems; & il les réfute dans son *Enchiridion* (c). Voyez la première Epître de S. Jean Chap. III. 4.

¶. II. QUI ENIM DIXIT: NON MOECHABERIS. *Car celui qui a dit: Vous ne commettrez point d'adultère; a dit aussi: Vous ne tuerez point.* Voici la vraie raison de ce que je viens d'avancer. *Que celui qui viole la Loi en un point, la viole en tout;* c'est qu'il outrage Dieu Auteur de toutes les Loix. Or outrager l'Auteur des Loix, c'est donner atteinte à tout ce qu'il a établi. Si Dieu ne mérite pas d'être obéi lorsqu'il défend l'adultère, le mérite-t-il davantage lorsqu'il défend le meurtre? Donc celui qui viole la Loi en un point, la viole en quelque sorte, ou du moins est dans la disposition de la violer dans tous ses points, puisque ce n'est ni le respect pour les Loix, ni la crainte du Législateur, ni l'horreur du crime qui le retiennent. S'il ne l'a point violée, c'est qu'il n'en a point eu l'occasion, ou que l'envie ne lui en est pas venue, ou que la crainte des supplices, ou d'autres considérations humaines l'ont retenu.

Mais cela ne doit pas s'entendre nuëment & sans explication; car encore qu'il soit vrai que celui qui est tombé dans le mépris de Dieu, soit dans la disposition de commettre toutes sortes de péchez, il ne s'ensuit pas qu'il doive être puni de Dieu, comme s'il les avoit effectivement

(a) *Burgens. & alii apud Cornel. à Lapide.*

(b) *Vide Rab. Mos. & R. Salom. in Deut.*

tit. 1. de Pœnit.

(c) *Aug. Encirid. cap. 17.*

commis;

12. *Sic loquimini, & sic facite, sicut per legem libertatis incipientes judicari.*

13. *Judicium enim sine misericordia illi, qui non fecit misericordiam: superexaltat autem misericordia judicium.*

12. Réglez donc vos paroles & vos actions, comme devant être jugés par la Loi de la liberté.

13. Car celui qui n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde ; mais la miséricorde s'élèvera au-dessus de la rigueur du jugement.

C O M M E N T A I R E.

commis, ni qu'il soit aussi coupable par la mauvaise disposition de son cœur, que s'il avoit réduit en acte tout ce dont il est capable. Dieu ne punit dans l'homme que la volonté délibérée de pécher, ou l'acte du péché. Le plus grand de tous les scélérats peut n'avoir pas la volonté de commettre toutes sortes de crimes, & il est même malaisé qu'il les commette tous. Dieu ne nous impute pas les maux dont nous ne sommes pas coupables.

§. 12. *SIC LOQUIMINI, ET SIC FACITE, SICUT PER LEGEM LIBERTATIS, &c.* Réglez vos paroles & vos actions, comme devant être jugés par la Loi de la liberté, ou par la Loi de l'Evangile, qu'il appelle après S. Paul (a), *Loi de liberté* ; il lui a déjà donné ce nom au Chap. I. §. 25. *Legem perfectam libertatis.* Conduisez-vous de telle sorte dans toutes vos actions & dans toutes vos paroles, que vous ne soyez pas condamnés au Jugement de Dieu, par la Loi Evangélique, qui est la Loi de liberté des enfans de Dieu. Ne prenez point occasion de la liberté que JESUS-CHRIST vous a acquise, de violer ses Loix : sachez que le violer d'une seule de ses Loix, est capable de vous attirer la condamnation éternelle ; & qu'inutilement vous observeriez tous les autres préceptes, si vous manquiez à celui de la charité envers vos frères, ou à quelque autre de même nature, & d'une pareille importance.

§. 13. *JUDICIUM ENIM SINE MISERICORDIA (b).* Celui qui n'aura pas fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde. Dieu nous traitera dans son Jugement comme nous aurons traité les autres ; si nous n'avons eu pour les pauvres que du mépris & de la dureté, il nous traitera dans la rigueur de sa justice (c). Si nous avons eu pour eux de la compassion & de la tendresse, Dieu aura pour nous de la miséricorde & de l'indulgence. JESUS-CHRIST dans la description qu'il nous a donnée de ce qui doit arriver au dernier Jugement (d), dit que le Souverain Juge dira

(a) Rom. VIII. 21. *Vocati in libertatem gloria filiorum Dei.* Galat. IV. 31. *Qua libertate Christus nos liberavit.* v. 13. *In libertatem vocati estis.*

(b) *ὁ δὲ ἄνθρωπος ἀνίσταται.* Antiq. Ital.

Judicium autem non miserebitur ei qui non fecit misericordiam.

(c) Matth. v. 7. *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequantur.*

(d) Matth. xxv. 33. 34.

aux damnés : Allez maudits au feu éternel ; car j'ai eu faim , & vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif , & vous ne m'avez pas donné à boire ; au contraire il dira aux élus : Venez les bénis de mon Pere, possédez le Royaume qui vous est préparé depuis le commencement du monde ; car j'ai eu faim , & vous m'avez donné à manger , &c. comme si tout le mérite , ou le démerite des hommes consistoit dans l'exercice ou dans l'omission des œuvres de miséricorde.

SUPEREXALTAT AUTEM MISERICORDIA JUDICIUM. *La miséricorde s'élèvera au-dessus de la rigueur du Jugement.* Cela peut s'entendre en deux manières ; ou de la miséricorde de Dieu , ou de celle de l'homme. La miséricorde de Dieu l'emporte toujours sur sa rigueur (a) ; le propre de Dieu est en quelque sorte de faire du bien , & de faire miséricorde : *Deus , cui proprium est misereri , semper & parcere* , comme chante l'Eglise. Lorsqu'il punit , il semble faire un œuvre étrangère (b) ; *Irascetur ut faciat alienum opus ejus. Ut operetur opus suum ; peregrinum est opus ejus ab eo.* Quelques-uns infèrent de cet endroit , que le nombre des prédestinez & des sauvez , est plus grand que celui des réprouvez : mais l'Ecriture nous dit expressément (c) que le nombre de ceux qui sont appeliez est grand , mais que le nombre des élus est petit ; & la plupart des Peres & des Théologiens croient avec beaucoup de raison , que le nombre de ceux qui se perdent , même parmi les Chrétiens , est le plus grand. D'ailleurs ce sens paroît entièrement étranger à cet endroit.

L'Apôtre veut dire , selon les meilleurs Interprètes (d) , que celui qui a exercé la miséricorde envers ses freres , ne craint point le Jugement de Dieu ; il paroît devant le Souverain Juge avec une confiance entière ; il s'y présente avec joye , sûr des promesses & des récompenses de son Dieu. Le Grec porte à la lettre (e) : *La miséricorde se glorifie contre le Seigneur* ; elle vient en présence du Juge , non pour se défendre , ou pour subir une condamnation , mais pour recevoir plus solennellement les justes louanges qui sont dûes à ses bonnes œuvres. Comparez ce que le Sauveur dit aux élus au jour du Jugement , & que nous avons rapporté dans l'article précédent. *L'aumône délivre de la mort & de tout péché , & ne permettra pas à l'ame d'aller dans les ténèbres* , dit Tobie (f). *Heureux ceux qui font miséricorde* , dit le Sauveur (g) , *car ils recevront eux-mêmes miséricorde.* Je ne me souviens pas d'avoir vû périr par une mauvaise mort

(a) Gregor. homil. 13. in-Evangel.

(b) Isai. XXVIII. 21.

(c) Math. XX. 16.

(d) Est. Menos. Castal. Tirig. Brasen. Vorst. Pifent. Alii.

(e) Καὶ καυχᾶται ἐναντίον κυρίου. Antiq. Ital. Supergloriatur autem misericordia judicium.

(f) Tobie IV. 11.

(g) Math. V. 1.

14. *Quid proderit, fratres mei, si fides quis dicat se habere, opera autem non habeat? Nunquid poteris fides salutare eum?*

14. Mes frères, que servira-t'il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres? La foi le pourra-t-elle sauver?

COMMENTAIRE.

un homme qui exerce les œuvres de charité, dit S. Jérôme (a); il est impossible que les prières de ce grand nombre de personnes qui prient pour lui, & qui s'intéressent à son salut, ne soient pas exaucées: *Non memini me legere malâ morte mortuum, qui libenter opera charitatis exercuit; habes enim multas intercessores: & impossibile est, multorum preces non exaudiri.*

¶ 14. QUID PRODERIT SI FIDEM QUIS DICAT SE HABERE, OPERA AUTEM NON HABEAT? *Que servira-t'il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres?* Voici l'endroit où S. Jacques en vouloit venir, pour arrêter le progrès de l'abus que l'on faisoit des Épîtres de S. Paul. Cet Apôtre avoit enseigné dans l'Épître aux Romains (b), & dans celles aux Galates (c), conformément au Prophète Abacuc (d), que le juste vit de la foi, & que l'homme fidèle est justifié par la foi sans les œuvres de la Loi (e): *Ex operibus legis non justificabitur omnis caro coram illo.* Et encore: *Arbitramur hominem justificari per fidem sine operibus Legis.* On en inféroit mal à propos que la Loi étoit donc inutile, & que l'on pouvoit être sauvé sans la pratique des bonnes œuvres. On peut juger des mauvais effets, & du scandale que causoit une pareille doctrine prise sans explication & sans modification. S. Jacques s'applique ici à montrer que la foi sans les bonnes œuvres est morte, & par conséquent inutile.

En quoi il est parfaitement d'accord avec S. Paul, qui n'a voulu dire autre chose, sinon que les œuvres cérémonielles de la Loi en elles-mêmes, ne servoient de rien pour le salut, depuis la prédication de l'Évangile, à moins qu'elles ne soient accompagnées de la foi & de la charité; & que la foi animée de la charité, seule, & sans les œuvres cérémonielles de la Loi, pouvoit nous rendre justes, & nous mériter le salut. Mais tant s'en faut qu'il ait voulu exclure les œuvres morales, & la pratique de la justice, de la miséricorde & des autres vertus, que toutes ses lettres sont pleines d'exhortations à bien vivre, & mettre en pratique les vertes que JESUS-CHRIST nous a enseignées.

Celui de tous les Hérétiques qui porta plus loin les conséquences que l'on tiroit de la doctrine des Apôtres sur l'inutilité des œuvres de la Loi fut Simon le Magicien (f): Il enseignoit que l'âme ne devoit rien espérer

(a) Hieronym. ad Nepotian.

(b) Rom. I. 17.

(c) Galat. III. 11.

(d) Abacuc. II. 4.

(e) Rom. III. 20. 28.

(f) Iren. lib. 1. cap. 20.

rer que de sa grace ; sans s'arrêter aux bonnes œuvres , toutes les actions étant , disoit-il , indifférentes d'elles-mêmes , & la distinction des bonnes , & des mauvaises , n'ayant été établie que par les Anges , pour s'assujettir les hommes ; & qu'ainsi ceux qui espéroient en lui , & en son Héléne , étoient délivrés de cette superstition , & étoient libres pour faire ce qu'ils vouloient. Cette erreur fut renouvelée du tems de S. Augustin (a) , par quelques Chrétiens , qui croyoient que ceux qui joignoient les bonnes œuvres à la foi , étoient comme ceux dont parle l'Apôtre (b) , qui mettent sur le fondement de l'or , de l'argent , & des pierres précieuses ; mais que ceux qui veulent conserver la foi , sans se mettre en peine des œuvres , sont désignez par les bâtisseurs . qui posent sur le fondement du bois , de la paille , & d'autres choses fragiles. Ce que ce saint Docteur réfute très-sérieusement dans son Livre des huit Questions à Dulcitius , & dans celui de la Foi & des Oeuvres.

Les Prétendus Réformez au siècle dernier , prétendirent aussi que les œuvres n'étoient pas nécessaires au salut , du moins comme causes méritoires ; que la foi en J. C. suffisoit ; que l'imputation de sa justice & de ses mérites nous sauvoient ; que les Sacremens n'étoient point de vraies causes de notre sanctification , mais de simples signes , ou des gages de la justice de JESUS-CHRIST , dont nous étions revêtus par la foi ; de sorte que les prédestinez ne pouvoient jamais la perdre. Opinions monstrueuses , dont plusieurs mêmes du nombre des Protestans ont eu honte. Grotius (c) s'explique sur cela en des termes remarquables : *On a vu renaître dans ce siècle malheureux , dit-il , l'opinion de ceux qui disent : Mes œuvres ne sont pas droites ; mais ma foi est droite ; c'est pourquoi je ne cours aucun danger pour mon salut. Et cela parmi ceux qui font profession de la Religion Réformée ; sentimens dangereux , & auxquels tous les gens de bien , & qui s'intéressent au salut du prochain , doivent s'opposer. Il est certain , ajoute-t'il , que la foi ne sert jamais de rien à personne , qu'il ne mit en pratique les œuvres , suivant les circonstances où il se trouvoit , comme il parut dans le voleur qui étoit crucifié avec Jésus-Christ.*

Plusieurs Hébreux , comme on l'a déjà remarqué sur le v. 10. croyoient que tous les Israélites , qui avoient persévéré jusqu'à la mort dans la profession du Judaïsme , auroient enfin part à la vie future , quand même ils

(a) Vide August. de Fide & operibus , cap. 1. Retenta fide Christiana sine qua in aeternum periret , in quolibet scelere immunditiaque permanferit ; salvum eum futurum tamquam per ignem. Vide & lib. de octo questionib. ad Dulcit. q. 1. n. 3.

(b) 1. Cor. III. 11. & seq.

(c) Grotius hic. Opera quidem mea non recta sunt , sed fides recta est , ac propterea de salute non periclitor. . . . Renata est hoc infelici saeculo ea sententia , & quidem sub nomine repurgata doctrina , cui omnes qui pietatem & salutem proximi amant , se debent opponere. . . . ceterum nulla cuiquam fides profuit sine tali opere , quale tempus permittebat , &c.

15. Si autem frater & soror nudi sint, & indigeant victu quotidiano;

16. Dicat autem aliquis ex vobis illis: Ite in pace, calefacimini & saturamini: non dederitis autem eis, que necessaria sunt corpori, quid proderit?

17. Sic & fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa.

13. Que si un de vos freres, ou une de vos sœurs, n'ont point de quoi se vêtir, & qu'ils manquent de ce qui leur est nécessaire chaque jour pour vivre;

16. Et que quelqu'un d'entre vous leur dise: Allez en paix, je vous souhaite de quoi vous garantir du froid, & de quoi manger, sans leur donner néanmoins ce qui est nécessaire à leur corps; à quoi leur serviront vos paroles?

17. Ainsi la foi qui n'a point les œuvres, est morte en elle-même.

COMMENTAIRE.

auroient violé la Loi en plusieurs articles. Mais ce n'est point là la créance commune de la Synagogue; les Juifs tiennent les bonnes œuvres nécessaires au salut. Elles sont comme le bouclier qui couvre l'homme contre la justice de Dieu; & de même que celui qui monte sur la mer, est obligé de se pourvoir de vivres, parce qu'il n'en trouvera point sur l'eau; ainsi on doit pendant sa vie, faire provision de bonnes œuvres, parce qu'on n'en pourra plus faire au jour du Jugement. On peut assurer qu'il n'y a pas une page dans les Livres Saints, où la nécessité des bonnes œuvres, ne soit ou insinuée, ou supposée, ou expressément marquée.

ψ. 15. SI AUTEM FRATER, &c. Si un de vos freres n'a pas de quoi se vêtir, & qu'au lieu de lui donner un secours effectif, vous lui disiez simplement: allez en paix, je vous souhaite de quoi vous vêtir; à quoi lui serviront vos souhaits? Ainsi ψ. 17. La foi qui n'a point les œuvres, est morte en elle-même (a). Elle est inutile, elle est vaine, c'est un arbre qui ne porte point de fruit, c'est un vain discours, ou un vain souhait qui n'aboutit à rien. En un mot, c'est fausement que ces gens se vantent d'avoir la foi: s'ils en avoient une véritable, vive & animée de la charité, éclairée comme elle le doit être, ils ne demeureroient point dans l'inaction: leur foi se manifesterait par leurs bonnes œuvres. Comme vos bons souhaits ne servent de rien à ce pauvre qui est tout nud, ainsi votre foi dénuée des œuvres, sera inutile pour le salut. *Mortua est in semetipsa.* Le Grec peut marquer (b): Qu'elle est morte étant seule (c), c'est-à-dire, dénuée des bonnes œuvres, & n'étant pas animée par la charité. Ou bien: Elle est morte par elle-même (d), ou quelle qu'elle puisse être: *Tota quanta est* (e).

(a) Η πίστις ἰὰν μὴ ἔργα ἔχῃ, νεκρὰ ἐστὶ καὶ ἑαυτῇ. *Antiq. Ital. Fides si non habeat opera, mortua est sola. Idem ψ. 14. Numquid potest fides cum sola salvare?*

(b) Νεκρὰ ἐστὶ καὶ ἑαυτῇ.

(c) *Vat. Erasmi. Syr. Est. Menoch.*

(d) *Erasmi. Pagn. Pisc. Grot.*

(e) *Vide Grotium.*

18. *Sed dicet quis: Tu fidem habes, & ego opera habeo: ostende mihi fidem tuam sine operibus: & ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.*

19. *Tu credis quoniam unus est Deus: Bene facis: & demones credunt, & contremiscunt.*

18. On pourra donc dire à celui-là: Vous avez la foi, & moi j'ai les œuvres: Montrez-moi votre foi, qui est sans œuvres; & moi je vous montrerai ma foi par mes œuvres.

19. Vous croyez qu'il n'y a qu'un Dieu: vous faites bien; mais les démons le croient aussi, & jusqu'à en trembler.

COMMENTAIRE.

¶ 18. TU FIDEM HABES. Vous avez la foi, & moi j'ai les œuvres, montrez-moi votre foi qui est sans les œuvres. Qu'est-ce donc que cette foi stérile, dont vous vous vantez, en quoi la faites-vous consister? & quelle preuve me donnez-vous que vous l'avez; si vous n'en faites point les œuvres? pour moi j'ai les œuvres, & c'est là la meilleure démonstration de ma foi. Je ne suis pas en peine de prouver ma foi, mes œuvres parlent; les gens de bien en sont témoins; Dieu m'a promis une ample récompense. Pour vous, ni les hommes ne vous rendent point témoignage, ni Dieu ne vous doit rien, tandis que vous ne ferez rien pour lui. Le Grec porte (a): *Montrez-moi votre foi par vos œuvres, & je vous montrerai ma foi par mes œuvres.* Au lieu que la Vulgate porte: *Montrez-moi votre foi qui est sans les œuvres, & je vous montrerai ma foi par mes œuvres.* Cette dernière leçon est autorisée par plusieurs excellens Manuscrits Grecs, par le Syrien, le Cophte, l'Ethiopien, & par quelques Editions Grecques (b). L'ancienne Italique porte: *Ostende mihi fidem sine operibus, & ego tibi de operibus fidem.*

¶ 19. DÆMONES CREDUNT, ET CONTREMISCUNT. Les démons croient aussi qu'il y a un Dieu, & ils en sont saisis de frayeur. Ce n'est donc pas assez de croire, puisque les démons croient; ce n'est pas même assez de frémir, & de trembler devant la souveraine Majesté, les démons craignent & tremblent de frayeur. Il faut avoir une foi vive, & animée par la charité, & agissante par les bonnes œuvres. Les démons croient ou par l'habitude qui leur est restée d'une foi surnaturelle, comme le veulent quelques Scolastiques & quelques Interprètes (c); ou par une foi naturelle; c'est-à-dire, convaincus par la vérité & l'évidence des choses, & par la certitude des miracles, comme d'autres le croient (d) avec plus de vraie semblance; & ils le craignent, non d'une crainte

(a) Δείξτε μοι τὴν πίστιν ὑμῶν ἐν ἔργοις ὑμῶν, καὶ ἐγὼ δείξω ὑμῖν ἐν ἔργοις μου τὴν πίστιν μου.

(b) Δείξτε μοι τὴν πίστιν ὑμῶν ἡχωρίς ἔργων ὑμῶν. Vide Grot. Est. Bez. Mill. Ita legunt Steph. 1a. Alex. Cov. 2. Barb. 1. Colb. 7. edit. Colinaei.

(c) Durand. in 3. disti. 23. qu. 9. art. 2. Alens. 3. parte, qu. 64. memb. 7. Catharin, & Salmon, hic. Magist. sentent. in 3. dist. 23. §. aliud est. Justinian. & Tirim. hic.

(d) D. Thom. 2. 2. qu. 5. art. 2. Thom. Angl. hic. Valentin, & Cernel. hic. & Scolastici passim.

20. *Vis autem scire, ô homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est?*

20. Mais voulez-vous savoir, ô homme vain, que la foi qui est sans les œuvres, est morte?

21. *Abraham pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac filium suum super altare?*

21. Notre pere Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel?

22. *Vides quoniam fides cooperatur operibus illius: & ex operibus fides consummata est?*

22. Ne voyez-vous pas que la foi étoit jointe à ses œuvres, & que la foi fut consommée par ses œuvres?

COMMENTAIRE.

filiale comme les saints Anges, dont l'Eglise dit : *Tremunt Potestates*, ni de cette crainte, qui est un don du Saint-Esprit, & qui opère le salut dans les Saints; mais d'une frayeur d'esclaves, ou de criminels qui craignent leur maître qu'ils ont offensé, ou leur Juge, dont ils connoissent la sévérité & la justice.

¶ 21. ABRAHAM PATER NOSTER NONNE EX OPERIBUS JUSTIFICATUS EST? Notre pere Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres? S. Paul dans ses Epîtres, avoit fait voir que ce n'étoit pas la Circoncision, ni les œuvres de la Loi, qui avoient procuré la justice à Abraham (a); mais que la foi l'avoit justifié. *Credidit Abraham Deo, & ei reputatum est ad justitiam*. Les disciples de Simon, & quelques mauvais Chrétiens en inféroient que les œuvres étoient inutiles au salut. S. Jacques relève ici leur erreur, & fait voir qu'Abraham n'a pas eu une foi morte & stérile; qu'il a crû, & agi; que dans toute la conduite de sa vie, il a eu une obéissance parfaite, & une fidélité inviolable pour le Seigneur; qu'il en a donné une preuve éclatante, en se mettant en devoir d'offrir son fils en holocauste au Seigneur. S. Paul lui-même en plus d'un endroit avoit relevé non seulement la foi, mais aussi la fidélité & l'obéissance d'Abraham (b); & il avoit déclaré expressément, que ce n'étoit point ceux qui écouroient; mais ceux qui pratiquoient la Loi, qui étoient justifiés devant Dieu (c). S. Augustin en plus d'un endroit (d), s'est appliqué à concilier S. Jacques avec S. Paul sur cet article.

¶ 22. FIDES COOPERABATUR OPERIBUS ILLIUS (e). Sa foi étoit jointe à ses œuvres, elle fut consommée par ses œuvres. La foi d'Abraham n'étoit pas oisive; elle étoit active & efficace. La foi & les œuvres commencèrent à le rendre juste & agréable à Dieu. La foi fut comme

(a) Vide Rom. ix. 3. Galat. III. 6. Genes. xv. 6.

(b) Hebr. xi. 17. 18.

(c) Rom. II. 13.

(d) August. de Fide & operibus cap. 14. & de

prædestin. SS. c. 9. & Prefat. enarrat. Psalm. xxxi. & qu. 76. inter 83. Vide Eff.

(e) Η πίστις συνεργῶν τοῖς ἔργοις αὐτοῦ.

Antiq. Ital. Fides communicat cum oporibus suis.

23. *Et suppleta est Scriptura dicens : Credidit Abraham Deo , & reputatum est illi ad justitiam , & Amicus Dei appellatus est.*

24. *Videtis quoniam ex operibus justificatur homo , & non ex fide tantum ?*

23. Et qu'ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie: Abraham crut à Dieu , & sa foi lui fut imputée à justice , & il fut appelé Ami de Dieu.

24. Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres , & non pas seulement par la foi.

COMMENTAIRE.

la racine de l'arbre , les œuvres en furent comme les fruits ; *Elle fut consommée* , & perfectionnée *par les œuvres*. Sans les œuvres elle étoit informe , oisive , morte , inutile. Elle n'auroit jamais mérité à Abraham la qualité de juste , & d'homme selon le cœur de Dieu , & ne lui auroit pas mérité les récompenses éternelles. Les Commentateurs Protestans ont de la peine de se tirer de cet endroit, qui est si contraire à leur sentiment, qui veut que les œuvres ne soient point nécessaires pour le salut.

¶ 23. ET SUPPLETA EST SCRIPTURA (a). *Cette parole de l'Ecriture fut accomplie: Abraham crut à Dieu , & sa foi lui fut imputée à justice.* Cette parole ne fut accomplie à l'égard d'Abraham , qu'après qu'il eut non seulement crû au Seigneur , contre toute espérance , lorsqu'il lui promettoit un fils dans un âge où il ne paroissoit plus en état d'en avoir , sur-tout avec Sara son épouse , qui étoit stérile , & trop âgée pour concevoir ; mais aussi après qu'il lui eut obéi en quittant sa patrie , ses parens , & en venant demeurer comme étranger dans un pays , dont Dieu lui promettoit la jouissance dans la personne de ses descendans. Enfin il mit comme le sceau à sa foi & à ses bonnes œuvres , lorsque Dieu lui ayant demandé qu'il lui offrît son fils Isaac ; il n'hésita point , & se disposa à lui en faire un sacrifice. Ce fut alors qu'il mérita cet éloge : Abraham crut au Seigneur , & sa foi lui fut imputée à justice , & *il fut appelé l'ami de Dieu* (b). Ces derniers mots ne se lisent pas dans la Genèse ; mais Abraham est désigné sous ce nom dans d'autres endroits de l'Ecriture (c) , & les gens de bien de ce tems-là , qui connoissoient le mérite d'Abraham , le regardoient comme l'ami de Dieu. Melchisédech le combla de bénédictions (d) ; les habitans d'Hébron le regardèrent comme un Prince favorisé de Dieu (e). Le Seigneur déclare à Abimélech , qu'Abraham est un Prophète , & un homme qui lui est agréable (f).

(a) Hugo & Thom. Impleta est. Ita & Græc. & 24. ἐπλήρωθη. & c.

(b) Vide Est. Grot. Jacob. Capell. Bellarm. Gatak. alios.

(c) 2. Par. xx. 7. Dediisti eam (terram) semini Abraham amici tui Judith. viii. 22. Per

multas tribulationes probatus & amicus effectus est. Isai. xli. 8. Semen Abraham amici mei. Dan. iii. 35. Propter Abraham dilectum tuum.

(d) Genes. xiv. 19.

(e) Genes. xxiii. 6.

(f) Genes. xx. 7.

25. *Similiter & Rahab meretrix, nonne ex operibus justificata est, suscipiens nuntios, & alia viâ ejiciens?*

25. Et Rahab, cette femme débauchée, ne fut-elle pas aussi justifiée de même par les œuvres, en recevant chez elle les espions de Josué, & les renvoyant par un autre chemin.

26. *Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita & fides sine operibus mortua est.*

26. Car comme le corps est mort lorsqu'il est sans ame; ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans œuvres.

COMMENTAIRE.

¶ 25. RAHAB MERETRIX NONNE EX OPERIBUS JUSTIFICATA EST? *Rahab ne fut-elle pas justifiée de même par les œuvres?* Rahab ne fut pas justifiée simplement, parce qu'elle crut aux promesses du Seigneur, qui avoit promis la Terre de Canaan aux Hébreux; & à ses menaces qui avoient prédit que les Cananéens seroient exterminés. Il y avoit bien d'autres Cananéens qui le croyoient comme elle. *Nous avons appris*, disoit-elle aux espions envoyez par Josué (a), *ce que le Seigneur a fait par vous, nous avons tous été saisis de frayeur à votre arrivée; nous n'avons ni cœur, ni courage pour nous défendre contre vous; tous les habitants du pays sont tombez dans la consternation & dans la langueur.* Mais il n'y eut que Rahab qui suivant les lumières de sa foi, reçut chez elle ces espions, les favorisa, & leur donna moyen de se sauver. C'est ce qui lui mérita la grace de la justification, ou du moins un surcroit de justice (b); elle entra dans le Judaïsme, & sa race devint illustre dans Israël. Nous la comptons parmi les ayeules de David, & de Salomon, & de JESUS-CHRIST même.

SUSCIPIENTS NUNTIOS. *Recevant chez elle les espions.* A la lettre (c): *Les envoyez.* Quelques Exemplaires Grecs lisent: *Les Espions.* D'autres: *Les envoyez d'Israël.* Josué Chef du peuple de Dieu, les envoya à Jéricho. Voyez Josué II.

¶ 26. SICUT CORPUS SINE SPIRITU MORTUUM EST. *Comme le corps est mort, lorsqu'il est sans ame, ainsi la foi est morte, lorsqu'elle est sans œuvres.* On ne peut rien de plus exprès pour marquer la nécessité des œuvres pour le salut; mais il faut aussi reconnoître avec les Peres, que les enfans qui meurent après le Baptême, & avant l'usage de la raison, sont sauvés par le mérite de la foi seule, & du Sacrement, & que la même chose peut arriver dans les adultes, qui reçoivent le Baptême dans l'extrémité, & dans ceux qui sont baptisez dans leur propre sang.

(a) Josue II. 9. 10. & seq.

(b) Vide Estium.

(c) τῶν ἀποστατούντων τοὺς ἀνέμους. Alii: ἀγ-

γίλως τῇ ἰσχυρίᾳ. Alii: καταπότις. Ita Steph. 12. Col. Syr. Arab. Æth. Copti. Antiq. Ital. Exploratores.

S. Cyrille de Jérusalem (a), & S. Chrysostome (b) citent l'exemple du bon Larron, à qui la foi seule procura le salut éternel. Une foi entière est sûre du salut, dit Tertullien (c) : *Fides integra secura est de salute*. Mais cela suppose toujours dans ces personnes, une ferme résolution non seulement de persévérer dans la foi, mais encore de pratiquer les bonnes œuvres, si Dieu les laisse dans la vie, & les met dans des circonstances où ils puissent en faire l'exercice (d).



CHAPITRE III.

Craignez de devenir maîtres. Dangers de la langue. Difficulté de la contenir. Différence entre la sagesse du monde, & celle de Dieu.

¶. I. **N**OLITE plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.

¶. I. **M**ES freres, qu'il n'y ait point parmi vous tant de gens, qui se mêlent d'enseigner; sachant que cette charge vous expose à un jugement plus sévère.

COMMENTAIRE.

¶. I. **N**OLITE PLURES MAGISTRI FIERI. *Qu'il n'y ait point parmi vous tant de gens qui se mêlent d'enseigner* (e). Saint Paul (f) dans plusieurs endroits de ses Epîtres, a été obligé de faire des réglemens pour empêcher la confusion qui naissoit de la multitude de ceux qui vouloient enseigner dans l'Eglise. Comme alors les dons du Saint-Esprit étoient fréquens, il étoit assez ordinaire que différentes personnes s'ingérassent de parler dans les assemblées; les femmes mêmes s'en vouloient mêler. Ceux qui avoient reçu le don des Langues inconnues, & celui d'interpréter les Ecritures, ne croyoient pas avoir besoin d'autre mission, ni d'autre permission, de manière que ceux qui étoient à la tête du peuple, avoient assez de peine de réprimer cet

(a) Cyrill. Jerosol. Cath. 13. Θέλει διαμαρτυρησάμενος ὁ λαὸς. Ἀλλὰ παραλαμβάνει ὁ διάκονος, ὃ τὸ ἔργον παραμείνω μόνον, ἀλλὰ καὶ πλεονάζειν ἀποδείκνυται.

(b) Chrysost. Orat. de Fide & Lege nat. Ὁς, ἂν ἴδω ἔργων τὸ πλεονάζον διδασκαλίας, καὶ ζήσαντα, καὶ βασιλείας ἀζητούντα. Οὐδεὶς αὐτοῦ πείσεως ἔστιν. Ὁ δὲ λαὸς πεισθόμενος μόνον ἐδιδασκείτω.

(c) Tertull. de Baptismo.

(d) August. lib. 83. quest. qu. 76. Quod si cum crediderit, mox hac vitâ decesserit, justificatio fidei manet cum illo, nec precedentibus bonis operibus, quia non merito ad illam, sed gratiâ pervenit: nec consequentibus, quia in hac vitâ esse non sinitur.

(e) Μὴ πολλοὶ διδάσκαλοι γίνεσθαι. Antiq. Ital. Nolite multi magistri esse.

(f) I. Cor. XI. XII. XIII. XIV.

2. *In multis enim offendimus omnes : Si quis in verbo non offendit : hic perfectus est vir , potest etiam frango circumducere totum corpus.*

2. Car nous faisons tous beaucoup de fautes. Que si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait, & il peut tenir tout le corps en bride.

COMMENTAIRE.

abus, & de mettre l'ordre dans les assemblées. Il semble que S. Jacques en veut ici à ce même désordre.

On peut aussi l'entendre en ce sens : *Gardez-vous du désir qui fait que plusieurs souhaitent de devenir maîtres.* Les Chrétiens hébraïsans sur tous les autres, avoient cette ambition ; & S. Paul se plaint souvent des ravages qu'ils faisoient dans les Eglises, par leurs mauvaises doctrines, & par les nouveutez qu'ils vouloient y introduire. C'est de cette Ecole que sortirent presque tous les premiers Hérétiques, les Simonians, les Ebionites, les Cérinthiens, les Nicolaïtes, les Gnostiques ; qui par cette mauvaise demangeaison de s'ériger en maîtres, corrompoient toute la doctrine de l'Evangile, & répandoient une infinité d'erreurs dans l'Eglise ; remplis d'ignorance, de vanité, d'ambition, d'avarice, & de corruption (a) : S. Paul en fait en quelque endroit des portraits, qui ne sont nullement flattez, & qui donnent une odieuse idée des dérèglemens de leurs cœurs, & de leurs esprits (b). Il dit qu'ils ne travaillent pas pour le Seigneur, mais pour leur ventre ; qu'ils font leur Dieu de leur ventre (c) ; qu'ils sont ennemis de la Croix de JESUS-CHRIST (d) ; qu'ils ne prêchent que pour éviter la persécution (e) ; que ce sont des chiens (f) qui abboient contre tous ceux qui leur sont contraires. Tous ces mauvais Docteurs étoient sortis du milieu des Chrétiens hébraïsans.

Enfin la plupart des Interprètes (g) l'expliquent de l'ambition de ceux qui cherchent les emplois Ecclésiastiques, & qui s'ingèrent sans vocation dans le sacré ministère ; emplois formidables aux Anges mêmes. Saint Chrysostome (h) doute qu'il y ait aucun de ces téméraires qui se jettent si hardiment dans les emplois Ecclésiastiques, qui puisse se sauver ; car enfin, dit-il, si ceux qui y sont entraînez & engagez malgré eux, n'ont aucune excuse, lorsqu'ils s'acquittent mal de leur ministère, que ne méritent pas ceux qui s'y ingèrent, & qui les recherchent avec tant d'empressement ?

ψ. 2. IN MULTIS ENIM OFFENDIMUS OMNES. Car nous

(a) *Vide Timoth. I. 7. 11. 3. 4. 5. & à Timoth. I. 13. 14. 3. Tit. I. 9. II. 1. 1. Cor. VIII. 1. 2. 3. Galat. I. 7. 14. 16. 17. &c.*

(b) *Rom. XVI. 18.*

(c) *Philipp. III. 19.*

(d) *Philipp. III. 18.*

(e) *Galat. 11. 12.*

(f) *Philipp. III. 24.*

(g) *Grot. Est. Erasmi. Menoch. Alii.*

(h) *Chrysost. in Hebr. XIII. 17. Θαυμάζω εἰ πᾶς ἐν ἀρχαῖς ἡρώτων ζῶντων ποιεῖ τὴν ποσὶν ἀπὸ αὐτῶν, καὶ τὴν παρασημασίαν, ὅρων ἐν καὶ ἐπιτρέχοντας πᾶς, καὶ διαρρίπτοντες ἐαυτοὺς ἐν πᾶσι ὅμοιαι ἀρεταί. &c. Vide &c. homil. 3. in Acta.*

3. Si autem equis frana in ora mittimus ad consentiendum nobis, & omne corpus illorum circumferimus.

3. Or si nous mettons des mords dans la bouche des chevaux, afin qu'ils nous obéissent, & qu'ainsi nous faisons tourner tout leur corps où nous voulons.

COMMENTAIRE.

faisons tous beaucoup de fautes. Or quiconque fait beaucoup de fautes dans ses paroles & dans sa conduite, ne doit pas songer à se mettre à la tête des autres. Pour conduire les peuples, il faudroit, s'il étoit possible, être irrépréhensible, & pouvoir se proposer pour modèle achevé de vertu & de perfection. L'office d'enseigner les autres ne consiste pas seulement à ne leur donner qu'une saine & pure doctrine; ce qui n'est déjà pas aisé lorsqu'on entreprend de beaucoup parler, sans être très-instruit & très-capable: il faut aussi montrer l'exemple, & instruire autant par ses mœurs & par sa conduite, que par ses discours. Les Peres & les Théologiens ont souvent employé ces paroles contre les Pélagiens, pour montrer que l'homme même justifié, ne peut sans un secours particulier de Dieu, se soutenir contre le penchant qui nous entraîne au mal, ni éviter le péché pendant un long tems, ou même pendant toute sa vie, comme le vouloient ces Hérétiques (a).

SI QUIS IN VERBO NON OFFENDIT, HIC PERFECTUS EST VIR. Si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait. En effet les fautes que l'on commet en parlant, sont si communes, & l'on y tombe si souvent, & en tant de manières; nous avons tant de penchant à nous répandre en paroles, & toutes nos passions nous y portent avec tant de force, que l'on peut dire qu'un homme qui est le maître de sa langue, & qui ne commet point de faute en parlant, est un homme parfait. Ce n'est pas à dire que toute la perfection de l'homme consiste à ne pas mal parler, & que quiconque ne parle pas mal, ou ne parle point du tout, soit parfait pour cela: mais c'est là une grande perfection; & celui qui est capable de régler sa langue, pourra bien faire autre chose: *il peut tenir tout le corps en bride.* Tout le corps de ses actions, ou tout le reste de ses membres, ou tout le corps de l'Eglise. Je préférerois tout le corps de sa conduite, tout le reste de ses actions. Rien n'est tant recommandé dans l'Ecriture, & par les Sages même du Paganisme, que le silence & l'attention sur ses paroles.

ψ. 3. SI AUTEM (b) EQUIS FRANA. Or si nous mettons des mords

(a) Vide Concil. Milevit. cap. 6. Trident. sess. 6. can. 23. Eft. Fir. hic.

(b) Græc. impress. ἰδὲ ὡς ἵππων τὰς χαλινὰς ἐν τῇ σέματι βάλωμεν. Ecce equorum ori frana imponimus. Alex. Per. 3. Colb. 7.

Lin. ἰδὲ ἰδὲ. Steph. α. α. ζ. 1. Pet. 1. Hunt. 1. alii. α' ζ. Ut Vulg. Antiq. Ital. & Steph. d. 1a. 17. Magd. 1. Cov. 2. Coph. Oecum. alii. Quidd. Codd. Lat. Sicut autem.

4. *Ecce & naves cum magna sint, & à ventis validis minentur, circumferuntur à modico gubernaculo ubi impetus dirigentis voluerit.*

5. *Ita & lingua modicum quidem membrum est, & magna exaltat: Ecce quantus ignis quàm magnam sylvam incendit.*

4. Ne voyez-vous pas aussi, qu'encore que les vaisseaux soient si grands, & qu'ils soient poussez par des vents impétueux, ils sont tournez néanmoins de tous côtez avec un très petit gouvernail, selon la volonté du Pilote qui les conduit?

5. Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps; & cependant combien se peut-elle vanter de faire de grandes choses? Ne voyez-vous pas combien peu de feu est capable de brûler une grande forêt?

COMMENTAIRE.

dans la bouche des chevaux, nous les conduisons où nous voulons; ainsi si nous pouvons mettre un frein à notre langue, nous serons les maîtres de tout le reste de nos actions. Commençons par nous observer sur nos paroles, & bien-tôt nous surmonterons nos autres défauts. On remarque dans Platon (a) la même similitude de la langue comparée au cheval & au vaisseau, qu'on conduit l'un avec le frein, & l'autre avec le gouvernail.

¶ 4. ET NAVES CIRCUMFERUNTUR A MODICO GUBERNACULO. *Les vaisseaux sont tournez par un très-petit gouvernail.* C'est une des choses les plus merveilleuses de l'art, que ce que nous voyons dans les vaisseaux. Ces masses énormes qui sont capables de porter de si grands poids, & de résister à l'impétuosité des vagues & des flots, sont conduits par un petit homme, par le moyen du gouvernail qu'il manie aisément (b):

*Et manus una regit quantovis impetu euntem,
Atque gubernaculum contorque qualibet una.*

¶ 5. ITA ET LINGUA. *Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps, & cependant combien se peut-elle vanter de faire de grandes choses?* Le Grec à la lettre (c): *Et elle se glorifie; elle s'élève avec arrogance; elle marche avec hauteur & avec empire.* S. Jacque semble faire allusion à un cheval qui marche fièrement, & qui porte la tête haute; il faut retenir, & dompter la langue, comme on réprime un cheval fougueux. On peut aussi entendre la Vulgate, des grands effets que pro-

(a) Plato in Epistol. ad Axioch. ἡ γλῶττα καὶ μάλιστα τῆς ἰσχύος ἰδιότης, καὶ ναυαγιστὰς, οὗ ἢ τῆς ἰσχύος τῶν ναυῶν ἰδιότης, πῶς ἢ τοῖς ἀγκύραις χαλινώσασθαι κατα-
βύδασθαι, ὅταν κυβερνήσιον τῶν γλῶττων.

(b) Lucret.

(c) καὶ μεγαλοχῆ. Et magna exaltat. Beda. Et magna exultat. Antiq. Vulg. Et magna gloriatur.

6. *Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, qua maculat totum corpus, & inflamat rotam nativitatibus nostrae, inflammata à gehenna.*

6. La langue aussi est un feu. C'est un monde d'iniquité ; & n'étant qu'un de nos membres, elle infecte tout le corps ; elle enflamme tout le cercle & tout le cours de notre vie, & est elle-même enflammée du feu de l'enfer.

COMMENTAIRE.

duit la langue en bien & en mal : *Magna exaltat* (a). Elle fait des choses de grand éclat. On fait ce qu'a fait l'éloquence de certains grands Orateurs, soit pour exciter, & relever le courage, ou pour apaiser les émotions, ou pour exhorter aux actions les plus périlleuses, ou pour détourner de celles où l'on avoit le plus de penchant.

ECCE QUANTUS IGNIS (b) QUAM MAGNAM SYLVAM INCENDIT. *Combien un petit feu est capable d'embraser une grande forêt.* Une étincelle, un petit charbon peut mettre le feu à toute une grande forêt. C'est ce qui n'est que trop confirmé par l'expérience. Les ravages de la langue sont encore plus sensibles, plus certains, plus communs : on a vû des guerres allumées pour une parole indiscrete ; on voit tous les jours des divisions & des inimitiez irréconciliables, pour un mot lâché mal à propos. Quand on porte du feu au milieu d'une matière prompte à s'enflammer, on s'observe, & on marche avec beaucoup de circonspection. Notre langue est plus mauvaise que cela. ψ. 6. *Lingua ignis est.*

ψ. 6. UNIVERSITAS INIQUITATIS. *La langue est un monde d'iniquité.* C'est la source de la plupart des maux que l'on voit dans le monde ; c'est un amas de toute sorte d'iniquité ; il n'y a rien dont elle ne soit capable ; elle jette la division dans les familles les plus unies ; elle sépare les meilleurs amis, elle noircit les plus innocens ; elle excuse les plus scélérats ; elle jette des ténèbres sur les choses les plus certaines ; elle confond la vérité, la justice, l'innocence. On dit qu'elle est un monde d'iniquité, dans le même sens que l'on dit : *Un océan de maux, un déluge de crimes, un Iliade de malheurs.*

Quelques-uns (c) entendent le Grec dans un autre sens (d) : *La langue est un feu qui brûle le monde d'iniquité.* La langue est l'étincelle : Le

(a) Vide Oecumen. Est. Cornel. Menoch. Hamm.

(b) Ἰδὲ ὁ λίγος πῦρ ἡλίαν ὅλον ἀνάβη. Alii: ἡλίαν πῦρ. Alex. Barb. I. Veloz. Col. Vulg. Hieronym. in Isai. ult. Parvus ignis quam grandem succendit materiam ?

(c) Vide Syr. Tir. Grot. Jun. Est.

(d) Καὶ ὁ γλώσσα τῶν, ὁ κόσμος τῆς ἀδικίας. Antiq. Ital. Lingua ignis saeculi iniquitatis. Grotius croit qu'il faudroit lire, avec le Syriaque, καὶ γλώσσα πῦρ τοῦ κόσμου τῆς ἀδικίας.

7. *Omnis enim natura bestiarum, & volucrum, & serpentium, & ceterorum domantur, & domita sunt à natura humana :*

7. Car il n'y a point d'espèce de bête sauvage, d'oiseaux, de serpents, ni d'autres animaux que l'homme ne dompte, & qu'il n'ait dompté.

COMMENTAIRE.

monde est le bois. De même qu'un peu de feu cause un incendie terrible, ainsi la langue cause dans le monde une infinité de maux. D'autres (a) traduisent : *La langue est un feu, l'ornement de l'iniquité*. Elle s'efforce de rendre l'iniquité aimable, & de lever l'horreur qu'on en a.

QUÆ MACULAT TOTUM CORPUS, ET INFLAMMAT ROTAM NATIVITATIS NOSTRÆ (b). *La langue infecte tout notre corps, elle enflamme tout le cercle de notre vie*. Elle nous engage dans une infinité de fautes, qui souillent notre ame ; elle embrase tout le cours de notre vie. Depuis que nous commençons à former des paroles, & à faire usage de notre raison, on ne peut pas dire que nous soyons un moment sans être exposé aux traits des mauvaises langues, ou exemts des fautes que nous commettons par nos paroles ; nous sommes enflammés ou par le feu que nous allumons, ou par celui que l'on allume contre nous. *Rota nativitatis*, marque le cours de notre vie, ou le cours de la nature qui passe comme une rouë (c) : ou la suite de toutes les générations qui se succèdent l'une à l'autre (d), & qui sont toutes exposées aux dangers de la langue. La rouë est le symbole de l'inconstance. Les Egyptiens en mettoient dans leurs Temples (e). Numa (f) avoit aussi imité cela des Pythagoriciens, qui figuroient par la rouë, la divinité sans commencement & sans fin, & la vie de l'homme, toujours inconstante.

INFLAMMATA A GEHENNA. *Elle est enflammée du feu d'enfer*. C'est un instrument que la malice du démon employe pour notre propre perte, & pour la perte des autres. Ce n'est pas un simple feu, c'est un feu infernal ; elle embrase tout le cours de notre vie ; mais un jour elle sera à son tour brûlée dans l'enfer (g).

ψ. 7. OMNIS ENIM NATURA BESTIARUM DOMATUR. *Il n'y a point d'espèce de bêtes sauvages que l'homme ne dompte*. ψ. 8. *Mais nul homme ne peut dompter la langue*. L'expérience a fait voir qu'il n'y a point

(a) Heinsius, Cène, projet de traduction.

(b) ὁλόκληρον τὸ σῶμα, (*Rotam*, vel τῶν ἡμετέων) τῆς ἡμετέρας.

(c) Syr. Tremel.

(d) Ἀνακτον. τῶν χρόνων ἀφ' ὧν ὁ κόσμος ἔστιν.

ἑστὸς τῶν χρόνων ἀφ' ὧν ὁ κόσμος ἔστιν.

(e) Clem. Alex. lib. 5. Stromat. & Dionys. Thrac.

(f) Plutarch. in Num. Rota symbolum.

ἡ δὲ ἑστὸς ἡμετέρος ἡ δὲ σπινθήρ.

(g) Vide Syr. Genes.

8. *Linguae autem nullus hominum domare potest; inquietum malum, plena veneno mortifero.*

8. Mais nul homme ne peut dompter la langue. C'est un mal inquiet & intraitable; elle est pleine d'un venin mortel.

COMMENTAIRE.

d'animal quelque farouche qu'il soit, qu'on ne dompte, & qu'on n'apprivoise avec le tems (a) : l'ours, le loup, le lion, le tigre même peuvent s'apprivoiser. L'Histoire Romaine en fournit plusieurs exemples. On dompte les animaux les plus gros, & les plus forts, comme l'éléphant, le taureau, le bœuf, & le monocéros. Les poissons & les serpens ne sont pas indomptables; l'homme a trouvé des moyens de les réduire par la force, par les appas qu'il leur offre, ou par les pièges qu'il leur tend. Tout cela se voit par les Naturalistes.

Mais nul homme ne peut dompter la langue. On peut avec le secours de Dieu la réprimer, & la contenir pour un tems : on peut lui mettre un frein, & veiller sur elle : mais qui oseroit se vanter de l'avoir entièrement domptée ? Qui pourroit répondre de ne faire jamais de faure à l'avenir, ou de n'en avoir jamais fait par sa langue ? *Homo domam feram, non domat linguam*, dit S. Augustin (b) ; *Domat ipse, non domat seipsum*... *Ergo intelligamus quia si linguam nullus hominum domare potest; confugiamus ad Dominum, qui domat linguam nostram.* Qui peut empêcher la langue d'autrui (c) de parler mal de vous ? qui peut se mettre à couvert des calomnies, des outrages, des médisances des autres ? *Seigneur*, dit le Psalmiste (d), *délivrez mon ame des lèvres injustes, & des langues trompeuses. Que vous donnera-t-on pour vous garantir des langues menteuses & médissantes ? Ce sont des flèches perçantes & enflammées.*

À lieu de *serpentium & ceterorum*, qui est dans la Vulgate, quelques Critiques (e) voudroient qu'on lût *Serpentium & cetorum*, des serpens & des monstres marins. On trouve cette Leçon dans quelques Exemplaires Latins, au rapport d'Estius : & le Grec (f) lui est favorable. Il porte les serpens ou les reptiles, & les animaux qui vivent dans la mer. Mais d'autres (g) défendent la Leçon de la Vulgate, qui est appuyée sur tout ce que l'on connoît d'Exemplaires Latins, tant Manuscrits qu'imprimez ; & il est fort possible que l'Auteur de la Vulgate ait lû *Allon*, pour *Enallion* (h) ; les autres animaux, au lieu des animaux marins. L'ancienne

(a) Senec. l. 2. c. 29. de Benefic. Cogita quanta nobis tribuerit parens noster ; quantum valentiora animalia sub jugum miserimus, quantum velociora consequamur, quam nihil sit mortale non sub ietu nostro positum.

(b) August. serm. 4. de Verbis Matt.

(c) Est. Grot.

(d) Psal. cxix. 3. 4. 5.

(e) Erasmi. Est. Gagn. Cajet. Salmer. Oecum.

(f) Ἐσώτων καὶ θαλάσσιων.

(g) Vide Mill. hic Bukentop. Zegers.

(h) Ἀντων, ὃν ἐν Ἀντων, au lieu de, θαλάσσιων.

Italique

9. *In ipsa benedicimus Deum & Patrem : & in ipsa maledicimus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt.*

10. *Ex ipso ore procedit benedictio, & maledictio. Non oportet, fratres mei, hac ita fieri.*

11. *Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem, & amaram aquam ?*

9. Par elle nous bénissons Dieu notre Père, par elle nous maudissons les hommes qui sont créés à l'image de Dieu.

10. La bénédiction & la malédiction partent de la même bouche. Ce n'est pas ainsi, mes frères, qu'il faut agir.

11. Une fontaine jette-t-elle par une même ouverture de l'eau douce, & de l'eau amère ?

COMMENTAIRE.

Italique : *Bestiarum sive volatilium, repentium & natantium.*

INQUIETUM MALUM (a), PLENA VENENO MORTIFERO. C'est un mal inquiet & intraitable, elle est pleine d'un venin mortel. La langue est d'une volubilité qu'on ne peut retenir ; nous pouvons retenir nos mains & nos pieds ; mais il n'est pas possible de retenir la langue. Le médisant est comme un serpent qui fait couler son venin dans le cœur de celui qui l'écoute, & qui tue à la fois, & celui dont elle parle, & celui à qui elle parle. *Ils ont éguisé leurs langues comme des serpents*, dit le Prophète (b) : *Ils portent un venin d'aspic sur leurs lèvres.*

¶ 9. IN IPSA BENEDICIMUS. Par elle nous bénissons Dieu, & par elle nous maudissons les hommes. Cela montre l'inconstance & la malignité de cette dangereuse partie de notre corps, qui s'emploie à des choses si disparates. Ce que disoit Esope est bien vrai, que la langue est toute à la fois la meilleure, & la plus mauvaise partie du corps ; & Salomon (c), que la mort & la vie sont entre les mains de la langue.

¶ 11. NUMQUID FONS DE EODEM FORAMINE. Une fontaine jette-t-elle par une même ouverture de l'eau douce, & de l'eau amère ? Il n'est pas possible qu'un tuyau de fontaine en même tems & à la même heure, jette une eau douce & une eau amère ; une eau chaude & une eau froide ; mais elle le peut à diverses heures & à différentes reprises, comme celle dont parle Plin (d), qui à midi rend une eau très-fraîche ; sur le soir elle tiédit, & au milieu de la nuit elle est chaude & salée. Ou cette autre dont parle Casaubon (e), qui en diverses heures & par reprises, donne tantôt une eau douce, & tantôt une eau salée. Ainsi la langue, lorsqu'elle prononce des malédictions, ne peut pas à la fois prononcer des bénédictions envers la même personne ; quoiqu'elle puisse

(a) *Antiq. Ital. Inconstans malum. Ανα-
τακτατον κακον. Incoercibile malum. Alii :
Ανατακτατον, irrequietum. Ita Alexand,
Cophi. Vulg. Steph. 1.*

(b) *Psal. cxxxix. 4.*

(c) *Prov. xviii. 21.*

(d) *Plin. lib. 2. cap. 103.*

(e) *Casaubon. in Ephemerida.*

12. Numquid potest, fratres mei, facere uvas facere, aut vitis ficus? Sic neque salsa dulcem potest facere aquam.

12. Mes freres, un figuier peut-il porter des raisins; ou une vigne des figues? Ainsi nulle fontaine d'eau salée ne peut jeter de l'eau douce.

13. Quis sapiens, & disciplinatus inter vos? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientia.

13. Y a-t'il quelqu'un qui passe pour sage, & pour savant entre vous? Qu'il fasse paroître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur.

COMMENTAIRE.

faire l'un & l'autre successivement. Mais de même que quand cela arrive dans une fontaine, on le regarde comme quelque chose de monstrueux, & de contraire à la nature: ainsi on doit considérer la langue comme un monstre d'iniquité, & d'irrégularité.

ψ. 12. NUMQUID POTEST FICUS UVAS FACERE? *Un figuier peut-il porter des raisins?* Cela n'arrive jamais dans la nature, mais dans le moral il est très-ordinaire que celui qui étoit bon devienne mauvais, & porte de mauvais fruits; & qu'au contraire celui qui étoit mauvais devienne bon, & porte de bons fruits. Mais cette variété qui se voit dans l'homme, est une véritable imperfection. S'il étoit tel qu'il doit être, il demeureroit invariablement attaché au bien; il ne serviroit point à deux maîtres, il ne porteroit pas tour à tour tantôt de bons & tantôt de mauvais fruits. JESUS - CHRIST dans l'Évangile se sert à peu près du même raisonnement que fait ici S. Jacques; il dit dans S. Matthieu (a) que l'on reconnoitra les faux Prophètes par leurs œuvres. Qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons fruits; & il est certain que moralement parlant, un homme de bien fait de bonnes actions, & un méchant de mauvaises.

NEQUE SALSA DULCEM POTEST FACERE AQUAM. *Et une fontaine d'eau salée ne peut jeter de l'eau douce.* Cela est clair & conforme au Grec imprimé (b): mais plusieurs excellens Manuscrits Grecs (c) lisent conformément à la Vulgate; *Ainsi une eau salée ne peut produire une eau douce.* On ne tirera point de l'eau douce du fond de la mer; où l'eau salée ne peut devenir douce.

ψ. 13. QUIS SAPIENS ET DISCIPLINATUS? *Y a-t'il quelqu'un qui passe pour sage parmi vous? qu'il fasse paroître ses œuvres:* qu'il donne des preuves de sa sagesse & de sa piété. C'est au fruit qu'on connoît

(a) Matth. VII. 16. 17.

(b) Ουτως ἔδειχται παρὰ ἄλλων καὶ γλυκὺ ποιεῖται ὕδωρ.

(c) Alex. Coll. 7. Cor. 4. Gen. Syr. Ait.

Coph. Οὕτως ἐδείχθη γλυκὺ ποιεῖται ὕδωρ. *Quam lectionem probant. Est. Grot. Brug. Antiq. Ital. Sic nec salmacidum, dulcem facere aquam.*

14. *Quod si zelum amarum habetis, & contentiones sint in cordibus vestris: nolite gloriari, & mendaces esse adversus veritatem.*

15. *Non est enim ista sapientia desursum descendens; sed terrena, animalis, diabolica.*

14. Mais si vous avez dans le cœur une amertume de jalousie, & un esprit de contention, ne vous glorifiez point faussement d'être sage, & ne mentez point contre la vérité.

15. Ce n'est pas là la sagesse qui vient d'en-haut; mais c'est une sagesse terrestre, animale & diabolique.

COMMENTAIRE.

l'arbre, dit le Sauveur (a). Où sont ceux d'entre vous qui veulent s'ériger en Docteurs, & qui prétendent que les œuvres ne sont pas nécessaires au salut? qu'ils nous fassent voir qu'ils sont vraiment sages & éclairez par leurs œuvres: par une conduite pleine de droiture, de modestie, de douceur. Il n'étoit que trop notoire que les faux Docteurs, comme les Simonien & les autres Hérétiques de ce tems-là, étoient très-corrompus. Nous avons donné sur le premier verset quelque trait de leur vie; ainsi S. Jacques pour détromper les Fidèles, & pour couvrir de confusion ces prétendus Savans, qui répandoient de nouveaux dogmes, ne pouvoit rien employer de plus efficace, que d'en appeler à leurs mœurs, à leur vie, à leur conduite. C'est la pierre de touche de toutes sortes de personnes.

¶ 14. *QUOD SI ZELUM AMARUM HABETIS. Si vous avez dans le cœur une amertume de jalousie, un mauvais zèle, une noire envie contre votre prochain, qui vous fasse envier son bonheur temporel, ou regarder avec jalousie la bénédiction que Dieu donne à ses traivaux, & la gloire qui les accompagne: Ne vous flattez point d'être sage, & ne mentez point contre la vérité.* Rendez-vous justice, & reconnoissez que vous n'êtes rien moins que propre à enseigner les autres, & à publier les vérités du salut. L'Esprit de JESUS-CHRIST est un Esprit de douceur, de mansuétude, de paix & de charité. Donnez-nous des marques de ces vertus, & alors nous reconnoîtrons volontiers que vous avez une vraie sagesse. S. Jacques démêle admirablement les motifs qui faisoient agir la plupart de ces faux Docteurs du Judaïsme, qui courroient les Provinces, & troubloient les Eglises; étant sans lumière, sans sagesse, sans charité, sans mission.

¶ 15. *NON EST ISTA SAPIENTIA DESURSUM DESCENDENS. Ce n'est pas là la sagesse qui vient d'en-haut.* La jalousie, la rancune, l'esprit de contestation & d'envie n'est point l'Esprit de JESUS-CHRIST. Ayez tant de science & de sagesse que vous voudrez, si vous n'avez la

(a) Matth. XI. 33. *Ex fructu arbor cognoscitur.*

16. *Ubi enim zelus & contentio : ibi inconstantia, & omne opus prævum.*

16. Car où il y a de la jalousie, & un esprit de contention, il y a aussi du trouble & toute sorte de mal.

17. *Qua autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est, deinde pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia & fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.*

17. Mais la sagesse qui vient d'en-haut, est premièrement chaste, puis amie de la paix, modeste, traitable, qui se rend à ce qui est bon, pleine de miséricorde & des fruits des bonnes œuvres : elle ne juge point elle n'est point dissimulée.

COMMENTAIRE.

charité & la douceur Chrétienne, votre sagesse est fautive, *Terrestre, animale, diabolique*. Elle est *terrestre*, parce qu'elle ne cherche que les commoditez de la vie, & les biens de la terre ; elle est *animale*, humaine, mondaine, basse, charnelle, n'ayant rien de relevé dans son objet, ni dans ses motifs ; enfin elle est *diabolique*, inspirée par un mauvais esprit, n'ayant point d'autre caractère que l'ambition, l'orgueil, l'envie. Saint Paul témoigne en quelques endroits (a), qu'il n'a pas prêché suivant la sagesse du monde, ni selon la sagesse de la chair, & des Princes de ce monde : expressions qui répondent à cette sagesse terrestre, animale, diabolique, dont parle ici S. Jacques ; & il leur oppose une Sagesse *Divine*, spirituelle, qui vient de Dieu.

¶ 16. *UBI ENIM ZELUS. Où il y a de la jalousie, il y a aussi du trouble, & toute sorte de mal.* Or l'Esprit de JESUS-CHRIST est un Esprit de paix & de douceur. La jalousie & les contestations ne sont donc pas une marque de l'Esprit de Dieu, ni de votre vocation au ministère Évangélique. Pour juger à qui vous êtes, & par quel esprit vous êtes conduit ; considérez les effets de votre prédication & de vos instructions : que produisent-elles dans les esprits & dans les cœurs ? les disputes, les divisions & les dissensions : & de là combien de maux ? les inimitiez, les fourberies, les querelles, les scandales, les calomnies.

¶ 17. *QUÆ DESURSUM EST SAPIENTIA. La sagesse qui vient d'en-haut, qui a Dieu pour Auteur, & pour principe, est toute différente de celle que je viens de dépeindre : Elle est chaste, amie de la paix, modeste, traitable ; &c.* Il est bon de remarquer d'abord que les Hébreux sous le nom de sagesse, comprennent la science, la prudence, la bonne conduite, la piété, la morale, la Religion, & quelquefois même la ruse, l'artifice & la mauvaise conduite. Ici elle s'entend des connoissances & des qualitez que doit avoir celui qui se charge d'enseigner, & de conduire les autres dans les choses qui concernent la Religion. Il doit

(a) Rom. VIII. 7. *Sapientia carnis inimica est Deo* 1. Cor. I. 20. *Stultam fecit Dominus sapientiam hujus mundi.* 2. Cor. I. 12. *Non in sapientia*

carnali. 2. Cor. II. 6. *Non loquimur sapientiam hujus saeculi, neque principum hujus saeculi.*

avoir la sagesse, non une sagesse de la chair, une sagesse humaine, charnelle, inspirée par l'esprit de discorde & de jalousie; mais une sagesse divine dans son principe, *pure* (a), & chaste dans ses vuës, dégagée de toute soûillûre de la chair, & de toute inclination corrompue; *pacifique* envers tout le monde, aimant mieux perdre ses droits, que contester, & que troubler l'union; *modeste*, modérée, humble, qui ne cherche point à se faire valoir, ni à s'élever. Le Grec (b) signifie plutôt : *Equitable*, modérée, prenant tout en bonne part, douce.

Traitable. Le Grec (c) à la lettre : qui croit aisément, qui se laisse aisément persuader. S. Paul donne à la charité une épithète toute semblable (d) : *Omnia credit*; elle croit tout; cela est supposé à l'opiniâtreté & à l'achèvement qui sont des marques d'orgueil & de présomption, qualités directement opposées à l'esprit du Christianisme, qui nous inspire la docilité, la simplicité & l'obéissance. S. Jacque ajoute que la sagesse dont il parle, *est pleine de miséricorde*, elle est compatissante envers les autres; elle entre dans leurs peines, elle leur prête son secours. *Elle est pleine des fruits des bonnes œuvres*; elle est occupée à se faire dans le Ciel un trésor de bonnes actions; elle répand ses bienfaits dans le sein des pauvres à pleines mains, elle en recevra dans le Ciel la récompense dans une entière plénitude; on lui donnera mesure pleine, & qui répand par dessus, comme dit l'Evangile (e).

Enfin, *elle ne juge point* légèrement, ni désavantageusement de son prochain; elle interprète tout en bonne part; elle ne s'ingère point dans les affaires d'autrui. Le Grec (f) : *Elle ne discerne point*, elle n'est point trop scrupuleuse à faire le discernement des personnes, ou des choses, comme ceux qui par un choix souvent bizarre, font d'injustes acceptions de personnes dans leurs jugemens, ou dans la distribution de leurs graces. Le sage autant qu'il peut fait du bien à tout le monde, sans trop examiner le mérite des personnes : Enfin la sagesse Chrétienne *ne doit pas être dissimulée* (g), ni hypocrite. Les sages du siècle font consister une partie de leur habileté à savoir se déguiser, & s'envelopper (h); la sagesse des Chrétiens est simple & sincère.

(a) Πραμι & ἀγνὴ. Primum quidem pudica; seu casta est. Antiq. Vulg. Sancta est.

(b) Εἰρηική. Modesta.

(c) Ευαγνὴ. Vulg. Suadibilis; morigera, obsequiosa. Antiq. Ital. Verecundia consentiens. Jungit cum, εὐαγνός.

(d) I. Cor. XIII. 7.

(e) Luc. VI. 38.

(f) Ἀδιακρίτος. Nihil dijudicans, dis-

cernens, disceptans. Antiq. Ital. Sine dijudicatione, irreprehensibilis. Il traduit deux fois le même mot.

(g) Ἀνομιμωτός. Non simulatus; sincera. Antiq. Ital. Sine hypocrisis.

(h) Gregor. Magn. lib. I. cap. 16. Moral. in Job. Hujus mundi sapientia est corminationibus tegere, sensum verbis velare, qua falsa sunt vera ostendere, qua vera sunt falsa demonstrare... at contra sapientia justum est, nil per ostensionem fingere, sensum verbis aperire, vera ut sunt diligere, falsa devitare.

18. *Fructus autem justitia, in pace seminatur, facientibus pacem.*

18. Or les fruits de la justice se sèment dans la paix, par ceux qui font des œuvres de paix.

COMMENTAIRE.

Après le mot *suadibilis*, la Vulgate porte : *Bonis consentiens*, qui se porte à ce qui est bon, que l'on ne trouve pas dans les Exemplaires Grecs, ni même dans de fort anciens Manuscrits Latins. L'ancienne Vulgate avant S. Jérôme portoit : *Primum sancta est, deinde pacifica, & verecundia consentiens, plena misericordia & fructuum bonorum, sine dijudicatione, irreprehensibilis, sine hypocrisi.* Et au lieu que la Vulgate lit : *Non judicans, sine simulatione.* L'Édition de Sixte V. porte : *Judicans, sine simulatione.*

¶ 18. FRUCTUS AUTEM JUSTITIÆ IN PACE SEMINATUR. Or les fruits de la justice se sèment dans la paix. Si vous voulez acquérir la vraie justice, & en inspirer l'amour & la pratique aux autres, il faut la semer dans la paix; la justice est un fruit d'union, quiconque sème dans l'Eglise l'esprit de division & de discorde, n'y fera jamais aucun fruit : il abbat d'une main, ce qu'il édifie de l'autre. S. Jacques parle toujours contre les faux Docteurs qui étoient inquiets, broüillons, ambitieux.

On peut aussi traduire le Grec (a), par : *Ceux qui vivent dans la paix, sèment le fruit de la justice dans la paix.* C'est-à-dire, les gens de bien qui vivent dans la concorde & dans la paix, sèment dans ce siècle des bonnes œuvres, qui dans l'éternité leur produiront les fruits d'un bonheur éternel. Mais la première explication me paroît meilleure; elle revient mieux à ce qui précède, qui regarde ceux des Chrétiens hébraïsans, qui sans vocation & sans sagesse, vouloient s'ingérer à enseigner les autres. Qu'ils apprennent à bien vivre, & à demeurer en paix. *Fructus justitia in pace.*

(a) Κατὰ τὴν ἑβραϊκὴν ἀποκρίσιν ἐν εἰρήνῃ σπείρειται τοῖς ἀγαθοῖς ἀνθρώποις.





CHAPITRE IV.

Divisions produites par la concupiscence. On n'obtient pas ce qu'on demande, parce qu'on prie mal. Amitié du monde, ennemie de Dieu. Résister au démon. Pleurer, s'humilier, fuir la médifance, demeurer soumis aux ordres de Dieu.

ψ. I. **U**NDE *bella & lites in vobis ? Nonne hinc, ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vestris ?*

ψ. I. **D**'Où viennent les guerres & les procez entre vous ; N'est-ce pas d: vos passions qui combattent dans votre chair ?

COMMENTAIRE.

ψ. I. **U**NDE BELLA ET LITES IN VOBIS ? *D'où viennent les guerres & les procez entre vous ; n'est-ce pas de vos passions, de vos convoitises ?* Le Grec (a) : *De vos voluptez ?* Les passions déréglées d'ambition, des plaisirs, des richesses, sont comprises en général sous le nom de concupiscence, ou de volupté. Tous les maux du monde viennent de ces trois sœurs (b) : *La concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, & l'orgueil de la vie.* De là les divisions publiques & particulières dans les Etats & dans les familles. Dans le Christianisme il y avoit dès-lors des divisions fâcheuses, causées par des hommes passionnez pour le plaisir & pour la domination. C'étoit là l'esprit des premiers Hérétiques.

D'ailleurs il y avoit parmi les Hébreux plusieurs Sectes, par exemple, celles des Pharisiens, des Saducéens, des Hérodiens, ou des disciples de Judas de Galilée. Ceux de ces Sectes qui entroient dans le Christianisme, y apportoit leurs préjugés, & troubloient la paix par l'envie de soutenir, ou de faire recevoir leurs sentimens. De là vint que tant d'Hérétiques de ce tems-là nioient la résurrection des morts, suivant les principes des Saducéens ; & que d'autres étoient opiniâtement attachez à leurs Traditions, conformément aux maximes des Pharisiens. D'autres soutenoient que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un simple homme, selon le préjugé de la plupart des Juifs d'alors, qui attendoient un règne tempo-

(a) Ἐκ τῶν ἰδίων. *Antiq. Vulg. Ex vobis* | *In passionibus vestris.*

(b) 1. Joan. II. 16.

2. *Concupiscitis, & non habetis: occiditis, & zelatis: & non potestis adipisci: litigatis, & belligeratis, & non habetis, propter quod non postulatis.*

2. Vous êtes pleins de désirs, & vous n'avez pas ce que vous désirez: vous tuez, & vous êtes jaloux, & vous ne pouvez obtenir ce que vous voulez: vous plaidez, & vous faites la guerre les uns contre les autres, & vous n'avez pas néanmoins ce que vous tâchez d'avoir; parce que vous ne le demandez pas.

COMMENTAIRE.

rel du Messie. D'autres avoient de la peine à se soumettre aux Puissances temporelles, suivant les sentimens des Hérodiens, qui ne vouloient reconnoître que Dieu, ou des Princes donnez de sa main, pour Souverains. D'où vient que S. Pierre & S. Paul dans leurs Epîtres (a), recommandent avec tant de soin la soumission aux Puissances Séculières. L'esprit qui animoit tous ces Hérétiques, étoit l'amour du plaisir, de la gloire & de l'indépendance, source de querelles & de divisions dans l'Eglise,

2. *CONCUPISCITIS ET NON HABETIS. Vous êtes pleins de désirs, & vous n'avez pas ce que vous désirez; vous tuez, & vous êtes jaloux.* D'où vient que vous ne sauriez vivre en paix avec personne? c'est que vous ne savez pas régler vos désirs. Vous manque-t'il quelque chose? vous la désirez avec ardeur, vous la cherchez avec empressement; pour cela il faut voler, ou plaider, ou tuer. Votre concupiscence déréglée vous porte à tous ces excès: ou si vous vous retenez, ce n'est que par crainte, & par des considérations humaines. En effet quand une fois on s'est livré au dérèglement de ces désirs, il n'est point de désordres dont on ne soit capable.

On forme de la difficulté sur cette expression: *Vous tuez, & vous êtes jaloux.* Il n'est pas naturel dans une gradation de mettre tuer avant la jalousie; on met plutôt la jalousie & l'envie, avant le meurtre. Quelques Critiques (b) croient qu'au lieu de, *vous tuez*, S. Jacques avoit mis, vous avez de l'envie; *Phthoneite*, au lieu de, *Phonovete*: mais leur correction n'est point appuyée sur les Manuscrits, ni sur les anciennes Versions. Le Syriaque & l'ancienne Vulgate sont conformes au Grec imprimé dans les Bibles ordinaires. Quelques-uns (c) prennent le mot de *tuer*, dans un sens impropre, pour maltraiter, vexer, affliger; vous tourmentez votre prochain, vous l'opprimez dans la violente jalousie qui vous transporte

(a) Rom. XII. 1. Tit. III. 1. 1. Petri II. 13. Edit. 2. & Colon. φθονέω. καὶ ζήλῳ. Vide Grot. Bez. Est. Caiet. Clar. Vat.
(b) Græc. φθόνον, καὶ ζήλῳ. Erasmi.
(c) Vide Drusium.

3. *Petitis, & non accipitis: eò quòd malè petatis, ut in concupiscentiis vestris infumatis.*

3. Vous demandez, & vous ne recevez point; parce que vous demandez mal, pour avoir de quoi satisfaire à vos passions.

COMMENTAIRE.

contre lui; mais je ne voudrois rien changer ni au Texte, ni à l'explication ordinaire. Les Auteurs Sacrez ne sont pas toujours si scrupuleux dans l'arrangement de leurs termes. La jalousie est cause d'une infinité de meurtres: *Occiditis, & zelatis*, pour *occiditis, quia zelatis, & non potestis adipisci*.

ET NON HABETIS: PROPTER QUOD NON POSTULATIS. *Vous n'avez pas ce que vous tâchez d'avoir, parce que vous ne le demandez pas.* Vous vous livrez à vos désirs déréglés, & par tous vos efforts vous ne pouvez acquérir ce que vous désirez, parce que vous trouvez de la résistance & de la part des hommes, qui s'opposent à vos injustes prétentions; & de la part de Dieu, qui ne vous accorde pas ce que vous ne voulez pas lui demander. Reconnoissez donc la vanité de vos travaux, & mettez un frein à votre injuste concupiscence.

¶ 3. PETITIS, ET NON ACCIPITIS. *Vous demandez, & vous ne recevez point, parce que vous demandez mal.* Je veux que quelques-uns de vous demandent à Dieu les choses dont ils ont besoin; mais leurs prières ne sont point exaucées, parce qu'elles sont mal faites, & qu'elles ont de mauvais objets; vous demandez *mal*, sans confiance, sans humilité, sans foi, sans charité, ayant le cœur plein d'envie & de haine, & les mains remplies de fraudes & d'injustices. *Vous demandez de quoi satisfaire à vos passions (a)*, c'est-à-dire, vous demandez à Dieu des instrumens pour l'offenser, des moyens pour vous perdre. Et que pourriez-vous demander de pis pour votre plus grand ennemi? Que Dieu pourroit-il vous accorder de plus mauvais dans sa colère? Voulez-vous obtenir l'effet de vos promesses (b): *Demandez premièrement le Royaume de Dieu, & tout vous sera accordé par surcroît.* Demandez au nom de JESUS-CHRIST votre Sauveur (c). *Quicquid petieritis Patrem in nomine meo dabit vobis.* Or est-ce demander au nom du Sauveur, que de demander des choses qui n'ont nul rapport au salut, ou même qui y sont directement contraires (d)? *Ille in nomine Salvatoris petit, qui illud petit quod ad rem salutis pertinet*, dit S. Grégoire.

(a) ἵνα ἐν ταῖς ἰδούαις ὑμῶν διαφανήναι.
Antiq. Vulg. Ut in libidines vestras erogetis.

(b) Matth. vi. 33.

(c) Joan. xvi. 23.

(d) Greg. Magn. homil. 27. in Evang.

4. *Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi, inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse saeculi hujus, inimicus Dei constituitur.*

4. Adultères, ne savez-vous pas que l'amour du monde est une inimitié contre Dieu? Et par conséquent quiconque voudra être ami de ce monde, se rend ennemi de Dieu.

5. *An putatis quia inaniter Scriptura dicat: Ad invidiam concupiscit spiritus, qui habitat in vobis?*

5. Pensez-vous que l'Ecriture dise en vain: L'Esprit qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie?

COMMENTAIRE

¶ 4. ADULTERI, NESBITIS. *Adultères, ne savez-vous pas que l'amour du monde est une inimitié contre Dieu.* Le Grec (a): *O adultères, hommes & femmes, ne savez-vous pas, &c.* L'amour du monde marque en général tout attachement criminel aux biens, aux plaisirs, & aux honneurs du monde. Le nom d'adultère se peut prendre dans le sens propre, ou dans le sens figuré, pour ceux & celles qui violent la sainteté du Christianisme, & la fidélité qu'ils ont promise à Dieu. Plusieurs bons Interprètes (b) l'expliquent en ce dernier sens. Il n'est pas croyable que parmi les premiers Fidèles il y eût des adultères réels. L'Ecriture donne souvent le nom de fornicateurs & d'adultères aux idolâtres, aux impies, à ceux qui sont passionnez pour les choses terrestres, & des plaisirs illicites. On ne peut servir à deux maîtres (c): on ne peut être au monde & à JESUS-CHRIST, il faut opter. Les deux amours ont bâti les deux citez, dit S. Augustin (d). L'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même, a construit la céleste Jérusalem; l'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu, a bâti la Babylone du monde corrompu. *Fece-runt civitates duas amores duo; terrenam scilicet, amor sui usque ad contemptum Dei; celestem verò, amor Dei usque ad contemptum sui.*

¶ 5. AN PUTATIS QUIA INANITER SCRIPTURA DICIT. *Pensez-vous que l'Ecriture dise en vain: L'esprit qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie?* On convient que le passage cité ici par saint Jacques, ne se trouve pas en termes exprès dans l'Ecriture; mais on y remarque divers endroits auxquels il peut faire allusion. On donne à ce passage plusieurs sens, mais qui peuvent se réduire à deux. Premièrement ignorez-vous que l'Ecriture ne dit pas en vain que l'Esprit Saint qui habite en vous, vous aime d'un esprit de jalousie (e)? ce qui peut avoir rapport à tous les endroits de l'Ecriture, où Dieu se compare à un époux jaloux de la fidélité & de l'attachement de son peuple, qu'il nous représente

(a) Μαχοὶ καὶ μοιχαλίδες, &c. οἰδατε. Antiq. Ital. seu Vulg. Fornicatores, nescitis, &c.

(b) Vide Est. Grot. Menoch. Bez. Capell. Cor-wil.

(c) Matth. vi. 24.

(d) August. lib. 14. de Civit. cap. 28.

(e) Vide D. Thom. Cormal. Est. Menoc. Paral. Pisc. Jac. Capell. alios.

souvent comme son épouse, & dont il exagère les fautes, comme autant d'adultères (a). Le passage qui paroît le plus formel pour cela, & le plus conforme à la citation de S. Jacques, est celui-ci d'Ezéchiël (b) : *Je mettrai ma jalousie dans vous ; Je vous ai aimé d'un amour de jalousie, & je vengerai sur vous mon amour méprisé.*

La seconde manière d'expliquer est celle-ci (c) : *Ignorez-vous que l'Ecriture ne dit pas en vain que l'esprit qui habite en vous, votre esprit, forme des desirs de jalousie.* Comme s'il disoit : Ne savez-vous pas que vous portez au-dedans de vous-même un esprit, un mauvais penchant, qui vous porte continuellement à l'envie, à la haine, à la malignité contre votre prochain. L'esprit est mis ici dans le même sens que dans cet endroit de S. Paul (d) : *L'esprit forme des desirs contre la chair, & la chair contre l'esprit.* Ceux qui l'expliquent de cette sorte, veulent que l'Apôtre fasse allusion aux passages où il est parlé du péché originel, ou de la concupiscence, & du penchant que nous sentons vers le mal ; par exemple (e) : *Dieu vit que la malice de l'homme étoit grande sur la terre, & que toute la pensée de leur cœur, étoit portée au mal en tous tems.* Et ailleurs (f) : *Je ne maudirai plus la terre à cause de l'homme, parce que le sentiment & la pensée du cœur de l'homme, sont portés au mal dès sa jeunesse.* Cette seconde explication est fort suivie (g) : mais je préférerois la première.

Quelques-uns (h) lisent avec une interrogation : *Croyez-vous que l'Ecriture parle en vain ? L'esprit qui est en vous, désire-t-il que vous vous portiez à l'envie ?* Ou bien (i) : *Croyez-vous que l'Ecriture parle en vain, & par jalousie contre vous ?* L'Ecriture est-elle capable de vous tromper, & de vous imposer un joug injuste & insupportable ? D'autres (k) croient que S. Jacques fait allusion à ce passage des Nombres (l), où Josué s'étant plaint à Moÿse que Eldad & Médad prophétisoient dans le camp, Moÿse lui répondit : *Etes-vous porté de jalousie pour moi ?* Comme s'il disoit : Croyez-vous que le Saint-Esprit m'aime d'un amour de jalousie, & que je porte envie à ceux à qui ce divin Esprit se communique comme à moi ? A Dieu ire plaise que j'écoute une telle pensée. Qui me donnera que tout le peuple prophétise, & soit rempli de l'Esprit de Dieu ? Ainsi, mes freres ; ne les troublez point dans la jouissance des biens qu'ils ont

(a) Exod. xi. 3. Deut. iv. 24. v. 9. vi. 15. Num. i. 2. Psal. lxxviii. 5. Ezéch. xvi. 33. &c.

(b) Ezéch. xxiii. 25. Δασω τὴν ἰδέαν μου ἐν σοὶ.

(c) Ἡ δὲ καὶ τὴν ἐν κινήσιν ἡ γὰρ ἐν λόγῳ. Πρὸς ὁδοὺν ἐπαρῶν τὸ ἀγαθὸν, ὁ καλὸς καὶ ὁ ὁμῶν.

(d) Galat. v. 17.

(e) Genes. vi. 5.

(f) Genes. viii. 21.

(g) Plures in Beda, Hasel. Est.

(h) Beda. Vide Est.

(i) Oecumen.

(k) Jun. Pise. Capell. Glasg.

(l) Num. xi. 29.

6. *Majorem autem dat gratiam. Propter quod dicit: Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.*

6. Il donne aussi une plus grande grace. C'est pourquoi il est dit: Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.

COMMENTAIRE.

reçu de la main de Dieu. Qu'il n'y ait parmi vous ni procez, ni querelles, ni divisions.

¶ 6. *MAJOREM AUTEM DAT GRATIAM.* Il donne aussi une plus grande grace. L'Esprit-Saint qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie, & vous donne de plus grandes graces, à proportion de votre fidélité, de votre humilité, & de votre amour pour vos freres? ou plutôt; c'est par un effet tout gratuit de l'amour qu'il vous porte, qu'il vous donne ses graces: *D'où vient qu'il est écrit: Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.* Il résiste à ceux qui présument d'eux-mêmes, & qui se croient avoir du mérite; il donne sa grace aux humbles, à ceux qui mettent en lui toute leur confiance, & qui s'approchent de lui dans une parfaite humilité, dans de bas sentimens d'eux-mêmes.

Autrement; *Dieu vous donne une grace d'autant plus grande, que vous êtes moins remplis de jalousie envers vos freres*; moins l'esprit de concupiscence qui est en vous, vous porte à la jalousie contre vos freres, plus Dieu vous comble de ses faveurs: *Car Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.* Les superbes sont ceux qui veulent dominer sur les autres, qui veulent envahir, & usurper leurs biens, qui ne voyent la prospérité de leurs freres qu'avec jalousie: c'est à ces sortes de personnes que Dieu résiste; mais il comble de ses bienfaits les humbles, les pacifiques, ceux qui répriment leurs passions & leur ambition.

Ce passage: *Dieu résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles*, ne se lit pas en termes exprès dans aucun endroit de l'ancien Testament, suivant la Vulgate; mais on le lit dans la Version des Septante, *Prov. III. v. 34. Le Seigneur résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles*; au lieu que l'Hébreu & la Vulgate portent: *Dieu se jouera de ceux qui se moquent, & il donnera sa grace à ceux qui sont doux de cœur.* C'est de là que S. Pierre (a) a pris la même Sentence que cite ici S. Jacques. L'un & l'autre citent l'Ecriture suivant la Version qui étoit alors la seule en usage parmi les Grecs. Quelques Exemplaires Grecs (b) & Latins omettent tout ce verset; & il y a de fort habiles Critiques (c) qui croient que quelqu'un ayant d'abord mis ces paroles à la marge de son Exemplaire, les Copistes les ont ensuite insérées dans leur Texte, d'où vient

(a) 1. Petri v. 5.

(b) Hunt. 1. Cod. Basil. 2. Froben. Occu-

man. Alii Codd. GG. & LL.

(c) Erasmi. Grot.

7. *Subditi ergo estote Deo : resistite autem diabolo , & fugiet à vobis.*

8. *Appropinquate Deo , & appropinquabit vobis. Emundate manus , peccatores : & purificate corda , duplices animo.*

7. Soyez donc assujettis à Dieu : résistez au diable , & il s'enfuira de vous.

8. Approchez-vous de Dieu , & il s'approchera de vous. Lavez vos mains , pécheurs ; & purifiez vos cœurs , vous qui avez l'âme double & partagée.

COMMENTAIRE.

qu'il se trouve aujourd'hui dans la plupart des Exemplaires Grecs , & dans presque tous les Latins : mais cette conjecture n'est point appuyée. Les Exemplaires manuscrits & imprimez , les Versions Orientales , l'ancienne Vulgate Latine , ont constamment lu ce passage , comme nous le lisons.

¶ 7. *SUBDITI ESTOTE DEO.* *Soyez donc assujettis à Dieu , & résistez au démon.* Soumettez-vous à Dieu en toutes choses ; adorez les ordres de sa Providence , en quelque état qu'il vous ait mis ; n'ayez point de jalousie contre vos frères , ni de douleur de vous voir au-dessous d'eux : *Résistez au démon* qui vous inspire des sentimens contraires à l'humilité , à la soumission , à la patience , & *il s'enfuira de vous* ; votre résistance , votre humilité le mettront en fuite ; c'est un esprit superbe , qui ne peut souffrir les humbles. Quand une fois il a été vaincu , il demeure chargé de confusion , & ne revient pas aisément (a).

¶ 8. *APPROPINQUATE DEO.* *Approchez-vous de Dieu , & il s'approchera de vous.* Recourez à Dieu par la prière , implorez son assistance ; retournez à lui par une sincère pénitence , si vous avez eu le malheur de vous en éloigner par le péché ; & *il s'approchera de vous* , il vous recevra , il vous exaucera , il vous rendra ses bonnes grâces , il vous comblera de ses miséricordes. Faites ce que vous pouvez , & demandez-lui ce que vous ne pouvez pas. Dieu ne rejette point ceux qui le cherchent sincèrement , & qui reviennent à lui de tout leur cœur : s'il vous inspire l'envie de revenir à lui , pourroit-il vous rejeter lorsque vous obéissez à sa voix intérieure , & à son inspiration ?

¶ *EMUNDATE MANUS.* *Lavez vos mains , pécheurs.* Quittez l'iniquité , expiez vos fautes , faites de dignes fruits de pénitence ; que celui qui voloit , ne vole plus ; que celui qui étoit passionné pour les richesses & pour les plaisirs , vive dans la pauvreté & dans la mortification. *Purifiez vos cœurs , vous qui avez l'âme double* , vous qui manquez de droiture & de sincérité , qui ne marchez pas droit avec Dieu , ni avec votre prochain ; vous qui êtes tantôt à Dieu , tantôt à Bélial (b) ; vous qui clochez des deux côtes. Dieu veut tout votre cœur , toute votre affection ,

(a) *Hermas lib. 2. mand. 12, Si resistatis diabolo fugit à vobis confusus,*

(b) *Vide Sup. I. 8. 2. Cor. VI. 15.*

9. *Miseri estote, & lugete, & plorate : risus vester in luctum convertatur, & gaudium in mœrorem.*

10. *Humiliamini in conspectu Domini, & exaltabit vos.*

6. Affligez-vous vous-mêmes. Soyez dans le deuil & dans les larmes. Que votre ris se change en pleurs, & votre joie en tristesse.

10. Humiliez-vous en la présence du Seigneur, & il vous élèvera.

COMMENTAIRE.

tous vos services; vous n'avez pas pour vos frères une affection pure & sincère (a), vous avez le cœur double; autre chose est ce qui part de votre bouche, & ce que vous cachez dans le cœur (b): *In corde & corde locuti sunt.*

¶ 9. MISERI ESTOTE. Affligez-vous, soyez dans le deuil de la pénitence, humiliez-vous sous sa main puissante, gémissiez en sa présence, brisez vos cœurs dans la douleur de vos péchez. S. Jacque exprime la pénitence laborieuse, qui est la seule voie par laquelle on retourne à Dieu, après s'en être éloigné par le péché, par ces mots: *Affligez-vous, soyez dans les larmes, que votre joie se change en tristesse, humiliez-vous.* Il a marqué au verset précédent les fruits de la pénitence, le changement de vie, la correction des mœurs; l'un ne doit pas aller sans l'autre; en vain vous pleurerez, & vous aurez le cœur brisé de douleur, si vous n'avez une horreur sincère du péché, & si vous n'en quittez les occasions, & si vous ne satisfaites à Dieu par des œuvres pénibles & laborieuses. Ou plutôt, si votre douleur est sincère & intérieure, elle n'en demeurera pas aux larmes & aux gémissements, elle opérera dans vous un salut stable & constant par un changement réel de votre vie passée.

¶ 10. HUMILIAMINI IN CONSPECTU DOMINI. Humiliez-vous en la présence du Seigneur, & il vous élèvera; car comme il a dit au v. 6. *Le Seigneur résiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.* Nous avons offensé Dieu par notre orgueil, il faut l'appaiser par l'humilité: nous nous sommes éloignés de lui par la vaine présomption en nos propres forces; il faut retourner à lui par un aveu sincère de notre foiblesse en sa présence; il faut réparer l'injure que nous lui avons faite, si nous voulons rentrer dans sa faveur (c): *Humilions-nous donc sous la main toute-puissante de Dieu, si nous voulons qu'il nous élève au tems de sa visite, au jour de notre mort, & de son Jugement.* Par notre humiliation, nous nous formons un degré à une gloire éternelle.

(a) 3. Reg. xviii. 21.

(b) Psal. xi. 3.

(c) 1. Petri v. 6.

11. *Nolite desrahere alterutrum, fratres. Qui detrahit fratri, aut qui iudicat fratrem suum, detrahit Legi, & iudicat Legem. Si autem iudicas Legem: non es factor Legis, sed iudex.*

12. *Unus est Legislator & iudex, qui potest perdere, & liberare.*

11. Mes freres, ne parlez point mal les uns des autres. Celui qui parle contre son frere, & qui juge son frere, parle contre la Loi, & juge la Loi. Que si vous jugez la Loi, vous n'en êtes plus observateur; mais vous vous en rendez le juge.

12. Il n'y a qu'un Législateur & un Juge qui peut sauver, & qui peut perdre.

COMMENTAIRE.

¶ 11. QUI DETRAHIT FRATRI, DETRAHIT LEGI (a). *Celui qui parle contre son frere, parle contre la Loi, & juge la Loi.* Juger est mis ici pour condamner (b). S. Jacque attaque ceux qui s'érigeoient en Juges de la conduite de leurs freres, & qui condamnoient hautement, & témérairement ceux qui n'étoient pas dans leurs principes & dans leurs pratiques. Ces sortes de gens se condamnoient eux-mêmes, condamnoient la Loi de Dieu; ils portoient sans y penser un jugement contre eux-mêmes, en faisant ce qu'ils condamnoient dans les autres, & en usurpant un droit que Dieu s'est réservé dans sa Loi (c). Ils trouvoient mauvais que d'autres les censurassent & les condamnaient: pourquoi donc vouloient-ils censurer & juger les autres? Dieu défend la médifance & les jugemens téméraires, & ils violoient ces défenses par leurs médifances, & leurs injustes censures.

L'abus que condamne S. Jacque, n'étoit que trop commun dans l'Eglise au commencement, sur-tout de la part des Hébreux convertis, qui auroient voulu que les Gentils se soumissent aux cérémonies de la Loi, & dont la plupart ne voyoient qu'avec une très-grande répugnance, que les Gentils convertis, & plusieurs même des Juifs fidèles, se missent au-dessus de quantité de loix cérémonielles, comme celles qui concernent le discernement des viandes, & les purifications. S. Paul fut obligé d'écrire contre la liberté de ces faux zélez, qui vouloient réduire tout le monde à leur manière de vie (d): *Que celui qui mange indifféremment de toutes sortes de viandes, ne méprise pas celui qui n'en mange pas; & que celui qui n'en mange pas, ne condamne pas celui qui en mange; puisque Dieu-même le souffre. Qui êtes-vous pour juger un serviteur qui n'est point à vous? S'il se tient ferme, ou s'il tombe, c'est l'affaire de son Maître.* Voyez aussi la première aux Corinthiens, Chapitre VIII. & Actes, Chapitre X. versets 34. 35.

¶ 12. UNUS EST LEGISLATOR ET JUDEX (e). *Il n'y a qu'un*

(a) *Antiq. Ital. Qui retrahat de fratre, & iudicat fratrem suum, retrahat de fratre, & iudicat fratrem suum.*

(b) *κρίνω + ἀδικῶν. Oecumen. Ἀντίτρεψις, κατακρίνει. Οὐ γὰρ κατακρίνω, ἀλλὰ κατακρίνωμαι, τὸ πῶς.*

(c) *Deut. L. 17. Quia Dni Iudicium est.*

(d) *Rom. XIV. 1. 2-3. 4.*

(e) *Le Grecnelit point, & Judex, εἷς ὁ νομοδότης ὁ δυνάστης τοῦ κόσμου καὶ ἀποκρίτης.* Mais plusieurs Manuscrits Grecs lisent comme la Vulgate: *εἷς ὁ νομοδότης ὁ κριτής.* Ita plures apud Mill. Syr. Cophi. Eth. &c.

13. *Tu autem quis es, qui judicas proximum? Ecce nunc qui dicitis: Hodie, aut crastino ibimus in illam civitatem, & faciemus ibi quidem annum, & mercabimur & lucrum faciemus.*

14. *Qui ignoratis quid erit in crastino.*

13. Mais vous, qui êtes-vous pour juger votre prochain? Je m'adresse maintenant à vous; qui dites: Nous irons aujourd'hui ou demain en une telle ville: Nous demeurerons là un an; nous y trafiquerons, nous y gagnerons beaucoup;

14. Quoique vous ne sachiez pas même ce qui arrivera demain.

COMMENTAIRE.

Législateur & un Juge, qui peut sauver, & qui peut perdre. Vous usurpez les droits de Dieu, en voulant vous ériger en Juge de la conduite de votre frere; ne savez-vous pas que Dieu est le seul Législateur, & le seul Juge; seul en droit d'imposer des loix aux hommes, & de les condamner lorsqu'ils les violent; pourquoi donc voulez-vous imposer à vos freres, un joug que le Seigneur ne leur impose point, & dont JESUS-CHRIST les a délivrés par sa mort? Pourquoi condamnez-vous des personnes qui doivent paroître un jour avec vous au Jugement de Dieu, & subir la sentence du Souverain Juge? pourquoi prévenez-vous cette sentence, qui peut-être leur sera favorable, pendant qu'elle vous condamnera? Si votre frere viole la Loi dans des choses certainement défendues, priez pour lui, & remontrez-lui son erreur avec douceur & charité; s'il est dans des principes & des pratiques différentes des vôtres dans des choses douteuses & indifférentes, laissez-en le jugement à Dieu, & reprenez votre zèle.

¶ 13. TU AUTEM QUIS ES, QUI JUDICAS PROXIMUM (a)? *Mais vous, qui êtes-vous pour juger votre prochain?* Quelques Exemplaires Grecs (b) ajoutent: *Parce que les démarches de l'homme ne sont point entre les mains des hommes, mais entre celles de Dieu.* Ce qui est tiré du Livre des Proverbes, & qui a rapport au §. 15. de ce Chapitre. Les simples Fidèles n'ont aucun caractère pour juger de la conduite de leurs freres. Ils en doivent laisser le jugement à Dieu, ou à ceux qui tiennent sa place sur la terre.

ECCE NUNC QUI DICITIS. *Je m'adresse à vous, qui dites: Nous irons aujourd'hui, ou demain dans une telle ville.* Le Grec (c): *Qui dites: Allons aujourd'hui ou demain dans une telle ville, & demeurons-y un*

(a) Græc. impress. Σὺ τίς εἶ, ὃς κρίνεις τὸ πρὸς; Alii plures optima nota; Σὺ δὲ τίς εἶ ὁ κρίνων τὸ πρὸς. Ital. vers. Qui judicas proximum.

(b) Codd. Hunt. 1. Cov. 3. Oecumen. Cod. Coll. novi apud Mill. ὅτι ἐκ τῶ ἀν-

θρώπου, ἀλλὰ ἐν Δεῶ ἡ διαβούλευσις αἰδρώσθη. Ex Prov. xx. 24.

(c) Σήμερον καὶ αὐριον πορεύμεθα εἰς τὴν δεξιὰν πόλιν, καὶ ποιήσωμεν, &c. Alii: Πορεύσμεθα, καὶ ποιήσωμεν.

15. *Qua est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, & deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis: Si Dominus voluerit; &: Si vixerimus, faciemus hoc, aut illud.*

15. Car qu'est-ce que votre vie, sinon une vapeur, qui paroît pour un peu de tems, & qui disparoît ensuite. Au lieu que vous devriez dire: S'il plaît au Seigneur, &, si nous vivons, nous ferons une telle & telle chose.

COMMENTAIRE.

an, &c. Mais quelques Manuscrits Grecs, le Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopien, l'ancienne Italique sont tous semblables à notre Vulgate; & la manière de parler, qui porte, *nous irons*, est beaucoup plus répréhensible que celle qui dit: *Allons*; elle marque une plus grande présomption en ses propres forces. Il est permis de faire des projets, & de former des entreprises, pourvu que l'homme ne se promette rien de lui-même; mais qu'il reconnoisse humblement que tout est entre les mains de Dieu; qu'il avoue sa dépendance & sa foiblesse, qu'il prie Dieu de lui inspirer ce qu'il a à faire; qu'il l'éclaire dans la conduite de ses entreprises; qu'il leur donne une heureuse issue; car tout dépend de lui. Sans lui nos vûes, nos desseins, nos travaux, notre sagesse, nos mesures, la faveur, les biens, la puissance ne servent de rien. Qu'il retire sa main de dessus nous, & nous rentrons dans notre néant (a). *In cujus manu anima omnis viventis, & spiritus universa carnis hominis.*

¶ 15. *QUÆ EST ENIM VITA VESTRA?* Car qu'est-ce que votre vie, sinon une vapeur (b), qui se dissipe presque au même moment qu'elle commence à paroître. La vapeur est une partie très-subtile de l'eau, qui en est séparée par l'action du feu, de l'air, ou du soleil, & qui s'élevant dans l'air s'y condense quelquefois, & est ensuite dissipée ou par les vents, ou par la chaleur; à moins qu'il ne se forme un corps de plusieurs vapeurs, qui se condense, & produise les nuées. Les Auteurs sacrés ont souvent comparé la vie de l'homme au vent, à la fumée, à ces vapeurs qui se dissipent dans les airs. *Souvenez-vous que ma vie n'est qu'un vent*, dit Job (c); & de même que la nuée se dissipe, & passe pour toujours; ainsi l'homme qui est descendu dans le tombeau, ne s'en relève point. Et ailleurs (d): *Nous ne sommes que d'hier, & nos jours sur la terre ne sont que comme une ombre.* Et le Psalmiste (e): *L'homme est semblable au néant; ses jours se passent comme une ombre.* Les mêmes expressions se ren-

(a) Job. XII. 10.

(b) L'ancienne Italique porte: *Qua autem vita vestra? momentum enim est per modica visibilis, deinde & exterminata.* Grec. *Δ' τμὴς ὄ*

(c) Job. VII. 7. 9.

(d) Job. VIII. 9.

(e) Psal. CXLIII. 4.

16. *Nunc autem exultatis in superbis vestris. Omnis exultatio talis, magna est.*

16. Et vous au contraire, vous vous élevez dans vos pensées présumptueuses. Toute cette présomption est mauvaise.

COMMENTAIRE.

contrent souvent dans les Auteurs profanes (a). Sénèque le Tragique :

*Nemo tam divos habuit faventes,
Crastinum ut possit sibi polliceri,*

PRO EO UT DICATIS: SI DOMINUS VOLUERIT. Au lieu que vous devriez dire: *Si plaît au Seigneur, & si nous vivons.* Vous devez dire, ou du moins croire intérieurement, que tous les événemens, & votre vie même, sont entre les mains de Dieu. Vous ne devez former aucun projet qui ne soit dans la justice & dans l'ordre de Dieu. Et les choses mêmes les plus justes & les plus louables, vous ne devez les entreprendre que dans la dépendance du Seigneur, en reconnoissant avec humilité que le succès dépend de lui, & que vos jours ne sont pas en votre disposition. S. Paul dans ses Epîtres, ne promet rien ordinairement qu'il n'ajoute (b): *Si Dieu le veut, si Dieu le permet, si c'est la volonté de Dieu.* Socrate avertit Alcibiade, qu'il falloit toujours dire: *Si Dieu le veut.* *Socratis vox est, si Daemonium permittat*, dit Tertullien (c); *Si Deus dederit; vulgi iste naturalis sermo est*, dit Minutius Felix (d). Homère marque souvent le souverain pouvoir des Dieux sur les choses humaines (e). On ne doit faire fond sur rien de ce qui est entre les mains de la fortune, dit Sénèque (f): *Tutissimum est rari experiri, sed semper de fortuna cogitare, & nihil sibi de fide ejus promittere.* Le Christianisme rectifie ces expressions, en disant, que l'on doit mettre en Dieu seul sa confiance, sa force, son bonheur & son salut.

ψ. 16. EXULTATIS IN SUPERBIIIS VESTRIS (g). Vous vous élevez dans vos pensées présumptueuses. Vous parlez, & vous agissez comme si vous étiez immortels & indépendans. On vous voit faire des projets, & former des entreprises, comme si vous étiez maîtres des tems & des événemens (h).

*Quid brevi fortes jaculamur ævo
Multa?*

(a) Sophocl. οὐδ' ἄν' ἴδμεν ἔτι οὐρανὸν ἄνω μέλει,
Ἐἰδὼν' ὅσους περὶ ζῶντων, ὁ κορυβὸν οὐρανὸν.
Æschil. καὶ πᾶν ἔστιν ἡμῶν, ὁ κορυβὸν οὐρανὸν.
(b) 1. Cor. IV. 19. & XVI. 7. 12. Hebr. VI. 3.
Rom. I. 10. Philipp. II. 24. Act. XVII. 21.
(c) Tertull. Apologet. Vide Platon. in Alcibiade.]

(d) Minut. in Octavio.
(e) Homer. Iliad. B. Ἀἴμα δεινὸν ἰδὲ λαῶνα.
(f) Senec. de animi tranquill. cap. 13.
(g) καυχᾶσθαι ἐν τοῖς ἀλαστοῖς ἡμῶν. Antiq. Ital. Gloriamini in subbia vestra.
(h) Horat. lib. 2. Ode 16.

17. *Scienti igitur bonum facere, & non facienti, peccatum est illi.*

17. Celui-là donc est coupable de péché, qui sachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas.

C O M M E N T A I R E.

Quelle folie de se glorifier de ses forces, de son crédit, de sa santé, de sa vie, de ses biens, dont on n'est pas sûr de jouir un moment ! Quelle vanité de fonder de grandes espérances, & de former de vastes projets, sur une chose aussi fragile que la vie. *Quàm stultum est atatem dissonere ; Ne crastino quidem dominamur. O quanta dementia est spes longas inchoantium (a) !*

¶ 17. SCIENTI IGITUR BONUM FACERE. Celui-là est coupable de péché, qui sachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas. Les Hébreux convertis au Christianisme, n'avoient aucune excuse, s'ils ne faisoient pas le bien. Ils ne pouvoient pas s'excuser, comme les Gentils, sur ce qu'ils ne connoissoient pas les Loix de Dieu, & les devoirs du Christianisme. S. Jacques leur en a assez dit dans cette Epître ; ils sont dûement avertis. Il y a touché la plupart des devoirs de la Religion, & les principaux abus qui regnoient alors parmi eux. A présent si vous ne vous corrigez point, vous êtes inexcusables. *Le serviteur qui a connu la volonté de son maître, & qui ne l'a pas faite, sera rudement châtié : & celui qui ne l'a pas connue, & qui a fait des choses dignes de châtimement, ne sera châtié que légèrement (b).* Supposé toutetois que son ignorance ne soit ni malicieuse, ni affectée, ni volontaire ; car en ce cas son ignorance au lieu de diminuer, ne fait qu'augmenter sa faute.

(a) Senec. Ep. 101.

(b) Luc. XII. 47. 48.





CHAPITRE V.

*Riches avarés sévèrement punis. Patience dans les maux de la vie.
Eviter le jurement. Onction des malades. Confession des péchez.
Effet de la prière des Justes. Rappeller dans la bonne voye ceux
qui s'égarent.*

ψ. i. *A* GITE NUNC, DIVITES, PLORATE
ULULANTES IN MISERIIS VESTRIS,
QUE ADVENIENT VOBIS.

ψ. i. *M* Ais vous, riches, pleurez; pouf-
sez des cris, & comme des hurle-
mens, dans la vuë des misères qui doivent
fondre sur vous.

COMMENTAIRE.

ψ. i. *A* GITE NUNC, DIVITES. Vous, riches, pleurez. Ce que
S. Jacques dit ici, & dans les versets suivans jusqu'au ψ. 7. pa-
roît s'adresser aux riches, qui étoient hors de l'Eglise (a), & qui op-
primoient les Chrétiens. Au ψ. 7. seulement il parle aux Fidèles, & les
exhorte à la patience. Il a déjà parlé des riches ci-devant Chap. II. 2. &
suivans; mais il a assez marqué qu'il parloit de ceux qui étoient dans
l'Eglise. Ici il n'insinüe rien de semblable. Quoique les riches qui n'é-
toient pas Chrétiens, ne le regardassent pas, soit qu'ils fussent Juifs ou
Gentils, toutefois il n'étoit pas superflu de mêler cette invective dans
cette Lettre qu'il écrivoit aux Fidèles hébraïsans; c'étoit une instruction
pour ceux d'entr'eux qui n'étoient pas assez dégagés de l'affection des ri-
chesses, & c'étoit une consolation pour les pauvres, d'entendre parler du
danger des riches, & des malheurs qui leur étoient préparez.

PLORATE ULULANTES IN MISERIIS VESTRIS. Pouffez des
cris à la vuë des misères qui doivent fondre sur vous. Au lieu de vous éle-
ver de vos grands biens, & de vous y plaire, gémissiez, pouffez des cris,
tremblez à la vuë des maux éternels, qui sont préparez aux mauvais ri-
ches, aux avarés, aux superbes, à ceux qui abusent de leurs richesses pour
se plonger dans les plaisirs, pour oublier Dieu, & pour opprimer les pau-
vres. Malheur à vous riches, qui riez à présent, parce que le tems viendra
que vous gémirez, & que vous pleureriez (b).

(a) Ita Beda apud Estium, Grot. hic. Gatak.

(b) Luc. VI. 24.

1. *Divitia vestra putrefactæ sunt : & vestimenta vestra a tineis comesta sunt.*

3. *Aurum & argentum vestrum æruginavit : & arugo eorum in testimonium vobis erit , & manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus.*

2. La pourriture consume les richesses que vous gardez , les vers mangent les vêtements que vous avez en réserve.

3. La rouille gâte l'or & l'argent que vous cachez ; & cette rouille s'élèvera en témoignage contre vous , & dévorera votre chair comme un feu. C'est-là le trésor de colère que vous amassez pour les derniers jours.

COMMENTAIRE.

✓. 2. *DIVITIÆ VESTRÆ PUTREFACTÆ SUNT.* *La pourriture consume les richesses que vous gardez.* Avides, vous aimez mieux les laisser périr , que d'en faire un bon usage , en les répandant dans le sein des pauvres , & en vous en amassant un trésor dans le Ciel. De quoi sert de l'argent enfoüi dans la terre , ou resserré dans un coffre ? Que ne l'employez-vous à acheter le Ciel ? Vous êtes le gardien de cet or , vous n'en êtes pas le maître , dit S. Ambroise (a), vous en êtes l'esclave , & non pas le seigneur : *Custos est non dominus facultatum , qui aurum terra infodit : minister utique ejus , non arbiter. Vende potius aurum , & eme salutem ; vende lapidem , & eme Regnum Dei.*

VESTIMENTA VESTRA A TINEIS COMESTA SUNT. *Les vers mangent les vêtements que vous avez en réserve*, pendant que les pauvres demeurent nus , & exposez aux injures des saisons. Ces habits mis en réserve , demandent à Dieu vengeance contre vous. Les pauvres qui souffrent le froid & la nudité , s'élèveront au jour du Jugement , pour condamner votre dureté & votre avarice. On a déjà remarqué ailleurs que les Anciens faisoient de grands magasins d'habits , & que pour les préserver contre les vers , ils y enfermoient des matières odorantes. Il est assez croyable qu'ils n'avoient pas encore le secret de bien dégraisser les laines ; ce qui les rendoit sujettes à la vermine.

✓. 3. *AURUM ET ARGENTUM VESTRUM ÆRUGINAVIT.* *La rouille gâte l'or & l'argent.* L'argent contracte de la rouille , mais non pas l'or , comme le remarquent les Naturalistes (b). Il est pourtant vrai qu'à la longue ce métal diminue le poids , & éprouve quelque espèce de corruption. Et enfin S. Jacque a mis ici l'or & l'argent , pour marquer tous les métaux précieux , dont la plupart sont exposez à la rouille & à la cor-

(a) Ambros. de Naboth. cap. 14.

(b) Plin. lib. 33. cap. 3. Super catenam non rubigo ulla , non arugo , non aliud ex ipso , quod consumat bonitatem , minuatque pondus. Pindare donne à l'or l'épithète d'incor-

ruptible. Ο ὁ χρυσοῦ ἀφ' ὧντος. Et Sapho dit que l'or tirant son origine de Jupiter , ne ressent ni la rouille , ni la corruption... ὁ χρυσοῦ καὶ οὐκ ἔχει φθοράν. Sca'iaf. Pindari.

4. *Ecce merces operariorum, qui mesuerunt regiones vestras, qua fraudata est à vobis, clamat: & clamor eorum in aures Domini Sabaoth introivit.*

5. *Epulati estis super terram, & in luxuriis enutristis corda vestra, in die scissionis.*

4. Sachez que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la récolte de vos champs, crie contre vous, & que leurs cris sont montés jusqu'aux oreilles du Dieu des Armées.

5. Vous avez vécu sur la terre dans la bonne chère & dans le luxe; vous vous êtes engraissez comme des victimes préparées pour le jour du sacrifice.

COMMENTAIRE.

ruption. Cette rouille s'élèvera un jour en témoignage contre les avarés; elle dévorera leur chair comme un feu. C'est un trésor de colère qu'ils s'accumulent pour le dernier jour. Ces expressions sont vives & figurées. Michée a dit à peu près de même (a): *Les trésors d'iniquité que l'impie s'accumule, sont comme un feu dans sa maison; & les mesures trop petites avec lesquelles il livre, sont pleines de la colère de Dieu.* Et S. Paul (b): *Par votre endurcissement, & par la dureté de votre cœur, vous vous faites un trésor de colère, pour le jour de la vengeance, & du juste jugement de Dieu.*

ψ. 4. ECCE MERCES OPERARIORUM. *Le salaire que vous faites perdre aux ouvriers, crie contre vous.* Ou le salaire que vous différez de leur donner; car souvent les riches & les grands sont les plus durs envers les pauvres; & les plus négligents à payer les ouvriers qu'ils emploient; ce qui est contre la Loi, qui ordonne de payer le même jour le manoeuvre qu'on a employé (c): *Non morabitur opus mercenarii tui apud te usque mane.* Et ailleurs (d): *Vous ne refuserez point le salaire au pauvre qui est parmi vous; mais vous lui rendrez ce qui lui est dû le même jour, avant le coucher du soleil; parce qu'il est pauvre, & que son ame attend après cela; de peur qu'il ne crie contre vous vers le Seigneur, & que cela ne vous soit imputé à péché.* L'ancienne Vulgate portoit: *Ecce mercedes operariorum qui araverunt in agris vestris, quod abnegastis clamabunt; & voces eorum qui messi sunt, ad aures Domini Sabaoth introierunt.*

ψ. 5. EPULATI ESTIS. *Vous avez vécu dans la bonne chère & dans le luxe; vous vous êtes engraissez comme des victimes.* Le Grec (e): *Vous avez vécu dans les délices & dans la débauche; & vous avez nourri vos*

(a) Mich. vi. 10.

(b) Rom. II. 5.

(c) Levit. xix. 13.

(d) Dent. xxiv. 15.

(e) Ε'πρωφίσαιτε, καὶ ἐσπαταλήσατε, καὶ ἐφάγετε τὰς καρδίας ὑμῶν, ὡς ἐν ἡμέρᾳ σφα-

γῆς. Alii: Enutristis carnes, vel corpora vestra. Ε'σπείλατε τὰς καρδίας ὑμῶν. Ita Barb. 1. Euthal. Syr. L'ancienne Italique lit: *Fruiti estis super terram & abusi estis; cibastis corda vestra in die occisionis.*

6. *Addixistis, & occidistis justum, & non resistit vobis.*

6. Vous avez condamné & tué le juste, sans qu'il vous ait fait de résistance.

COMMENTAIRE.

cœurs, comme pour le jour de l'immolation d'une victime. Vous vous engraissez dans la bonne chère & dans les plaisirs des sens, comme des victimes que l'on prépare pour un sacrifice solennel. Le jour de la vengeance viendra, & le Seigneur saura récompenser par la longueur & la sévérité du supplice, la lenteur de sa vengeance, & le mépris que vous faites de sa patience. Dans l'Evangile on nous représente le mauvais riche damné, précisément à cause de sa vie délicieuse, & toute dans la bonne chère, & à cause de sa dureté pour le pauvre Lazare, qui demeurait couché à sa porte (a).

Quelques-uns (b) l'entendent ainsi : Vous avez vécu dans la bonne chère & dans les délices, & vous vous êtes nourri comme en un jour de sacrifice solennel. Ces jours-là on faisoit des festins publics. D'autres le joignent à ce qui suit (c) : *Vous avez condamné & tué le juste, comme en un jour de bataille, ou de massacre.* Vous l'avez mis à mort, sans que personne s'y soit opposé, & sans qu'il vous ait fait résistance ; *& non resistit vobis.*

¶ 6. ADDIXISTIS ET OCCIDISTIS JUSTUM (d). Vous avez condamné & tué le Juste. Plusieurs (e) l'expliquent de JESUS-CHRIST, le Juste par excellence, qui fut injustement mis à mort par les Juifs, au jour où l'on immoloit la pâque ; *in die occisionis*. Mais il vaut bien mieux l'expliquer des Justes en général, qui dans tous les tems, ont été mis à mort par les riches (f). Voyez ci-devant Ch. II. 6. *Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance, & qui vous entraînent devant les tribunaux des Juges.* Quelques Exemplaires Latins, au lieu d'*addixistis*, vous avez condamné, lisent, *adduxistis*. L'ancienne Italique : *Condemnastis & occidistis*.

¶ 7. PATIENTES IGITUR ESTOTE (g). *Persevérez dans la patience jusqu'à l'avènement du Seigneur.* Après avoir invectivé contre les riches, il revient à l'instruction des Fidèles. Ne vous découragez donc point dans vos maux, comme si Dieu vous avoit oublié. Il veille pour ti-

(a) Luc. XVI. 19. 20.

(b) Erasmus. Vatab. Menoch. Trin. Piscat. Gatak.

(c) *In die occisionis* (¶ 6.) *addixistis & occidistis justum.* Vido Bed. Bez.

(d) Κατεδικάζετε, καὶ ἐφονεύετε τὸ δίκαιον.

(e) Oecumen. Beda. Gagn. Titelm. Hugo. D. Thom. Salmer. Cathar. Grot. Zeger. &c.

(f) Gatak. Cojet. Est. Alii.

(g) Μακεδονίαται. Oecumen. Μη' αὐτομάτῃ αἰεὶ μὲν ἐνδικίῳ καὶ ἀποκαταστάσει. Ἡ ἀποκαταστάσις μὲν, βραδυνόντις ἔ. ἐστὶ τὸ ἐνδικίον, ἔ. τὸ πῶς δέ. Λέγει ὁ πῶς Ρωμαῖκῳ ἴσθις ὁ πῶς ὑπὸ τῶν αἰχμαλώτων τῶν Ἰουδαίων.

7. Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat pretiosum fructum terra, patienter ferens donec accipiat temporaneum, & serotinum.

8. Patientes igitur estote & vos, & confirmate corda vestra: quoniam adventus Domini appropinquavit.

7. Mais vous, mes freres, persévérez dans la patience jusqu'à l'avènement du Seigneur. Vous voyez que le laboureur, dans l'espérance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment que Dieu envoie les pluies de la première & de l'arrière saison.

8. Soyez ainsi patients, & affermissez vos cœurs; car l'avènement du Seigneur est proche.

COMMENTAIRE.

rer vengeance de vos ennemis; bien-tôt vous verrez la fin de vos afflictions, & le commencement du malheur des méchants: Car *8. L'avènement du Seigneur est proche*. Il parle de la guerre que les Romains devoient faire aux Juifs, & de la dispersion de ce misérable peuple, qui devoit arriver à quelque tems de là. Il insinüe aussi le Jugement dernier (a), que l'Ecriture a accoutumé de joindre à ce premier malheur, suivant la maxime constante des Ecrivains Sacrez, de réunir les caractères de la chose figurée avec la figure. La guerre des Romains contre les Juifs, la ruine de la Ville & du Temple; la captivité & la dispersion des Juifs; les maux qui les accablèrent alors, seront toujours un des symboles les plus sensibles du Jugement dernier.

AGRICOLA EXPECTAT PRETIOSUM FRUCTUM TERRÆ (b), ... DONEC ACCIPIAT TEMPORANEUM ET SEROTINUM. *Le laboureur dans l'espérance de recueillir le fruit précieux de la terre, au tems de la récolte, attend patiemment que Dieu envoie la pluie de la première, & de l'arrière-saison*. La Vulgate n'exprime pas la pluie, & on ne la lit pas dans l'Ethiopien, ni dans quelques Manuscrits Grecs (c). Mais d'autres en bien plus grand nombre, & tous les imprimez, lisent, la pluie de la première & de la dernière saison, dont il est souvent parlé dans les Livres Saints (d). L'ancienne Italique porte: *Usquequò accipiat matutinum & serotinum fructum*: Jusqu'à ce qu'il reçoive les fruits de la première & de l'arrière saison. Victor d'Antioche (e) lit de même. On dit dans l'Ecriture (f), les fruits de la première & de l'arrière saison, aussi-bien que la pluie de l'Automne & du Printems. Les orges & les bleds étoient des fruits de la première saison. Les raisins & les autres

(a) Vide Est. Grot. Men. alios. Confer 2. Theosal. II. 2. Rom. VIII. 23.

(b) Antiq. Ital. Honoratum fructum terra. Τὸν πρῶτον καρπὸν.

(c) Εὖς ἂν λάβῃ ὑπὲν ὁρώμενον, καὶ ὁψι-

μον. Quidam omittunt, ὑπὲν. Steph. 17.

(d) Deut. XI. 14. Genes. XXVII. 28. Amos. VII. 1. Job. XXIX. 23. Joel. II. 23. Zach. X. 1.

(e) Victor Antioch. homil. 110.

(f) Levit. XXVI. 10. Cant. VII. 13.

9. *Nolite ingemiscere, fratres, in alterutrum, ut non judicemini. Ecce judex ante januam assistit.*

9. Ne faites point de plaintes les uns contre les autres, afin que vous ne soyez point condamnez. Voilà le juge qui est à la porte.

COMMENTAIRE.

gros fruits des arbres, étoient fruits de l'arrière saison.

¶ 8. **ADVENTUS DOMINI APPROPINQUAVIT.** *L'avènement du Seigneur est proche.* Nous avons déjà dit que cela marquoit ou le jour du Jugement, ou la guerre des Romains contre les Juifs. Les anciens Peres croyoient le jour du Jugement fort proche, apparemment parce qu'ils ne distinguoient pas bien les caractères qui convenoient à la guerre dont nous venons de parler, de ceux qui sont propres au Jugement universel. Quoique les Fidèles à qui saint Jacques parloit, ne dûssent pas entièrement se voir délivrez de l'oppression des riches, à la prise de Jérusalem, & qu'en ce sens cette guerre ne dut pas être pour eux un grand motif de consolation; il est pourtant vrai qu'alors ils furent au moins délivrez des persécutions que leur faisoient les principaux de la nation Juive, qui résistoient toujours opiniâtement à la vérité de l'Evangile, & que la vue d'un tel spectacle les affermit solidement dans la foi, en considérant l'exact & littéral accomplissement des menaces de JESUS-CHRIST contre les Juifs; ils ne purent douter que ses promesses qui regardoient l'éternité, ne fussent également certaines: & qu'après avoir souffert quelque chose pour Dieu en cette vie, ils n'en dûssent recevoir une récompense éternelle dans l'autre.

¶ 9. **NOLITE INGEMISCERE IN ALTERUTRUM, UT NON JUDICEMINI** (a). *Ne faites point de plaintes les uns contre les autres, afin que vous ne soyez pas condamnez.* Le Grec & le Latin à la lettre (b): *Ne gémissiez point; ou plutôt: Ne criez point les uns contre les autres.* Ne vous accusez point, ne vous querellez point les uns les autres. *Gémir* naturellement, marque de la douleur, une plainte intérieure, ou un murmure secret. Mais dans le style des Septante, le terme Grec *stenazo*, se prend aussi pour le cri, & la douleur qui éclate en plaintes. L'un & l'autre déplaît à Dieu; il veut que l'on souffre patiemment & sans se plaindre; ou du moins que l'on réprime les ressentimens, & qu'on étouffe, autant qu'on peut, les plaintes.

JUDEX ANTE JANUAM. *Voilà le Juge qui est à la porte.* C'est la

(a) *ὅτι μὴ κατακριθῆτε. Ut non condemnemini. Alii plurim. ὅτι μὴ κρινῆτε. Ut non judicemini. Vide Mill.*

style des Septante, *στυζων* signifie crier: Voyez Job xxiv. 12. xxxi. 38. *Vide Heins. Gatak. Cathar.*

(b) *Μὴ στεναζετε κατ' ἀλλήλους.* Dans le

10. *Exemplum accipite, fratres, exitus mali laboris, & patientia, Prophetas, qui locuti sunt in nomine Domini.*

11. *Ecce beatificamus eos, qui sustinuerunt. Sufferentiam Job audistis, & finem Domini vidistis, quoniam misericors Dominus est, & miserator.*

10. Prenez, mes freres, pour exemple de patience dans les afflictions, les Prophètes, qui ont parlé au nom du Seigneur.

11. Vous voyez que nous les appellons bienheureux de ce qu'ils ont tant souffert. Vous avez appris quelle a été la patience de Job, & vous avez vu la fin du Seigneur: car le Seigneur est plein de compassion & de miséricorde.

COMMENTAIRE.

même chose qu'il a dite au v. 8. *L'avènement du Seigneur est proche. Et ce qu'on lit dans la Genèse (a) : Le péché est couché à la porte ; c'est-à-dire, la peine du péché est prête à entrer, & à tomber sur vous. Il parle toujours de la prochaine ruine de Jérusalem & du Temple, & de la dispersion des Juifs par les Romains.*

v. 10. *EXEMPLUM ACCIPITE EXITUS MALI (b)... PROPHE-
TAS. Prenez pour exemple de patience dans les afflictions, les Prophètes.* Au milieu des persécutions qu'on vous suscite, jetez les yeux sur les Prophètes, & voyez de quelle manière ils ont été traités; que n'ont-ils pas souffert de la part des Princes, des Prêtres, & du peuple; combien de contradictions, de railleries, de mauvais traitemens? n'en a-t-on pas fait mourir plusieurs dans les tourmens? Prenez donc courage, & attendez les momens de Dieu; Vous n'avez point encore résisté jusqu'au sang (c): *Exitus malus* dans ce passage, ne signifie point une mauvaise fin, mais les afflictions de la vie.

v. 11, *BEATIFICAMUS EOS QUI SUSTINUERUNT (d).* Nous les estimons heureux de ce qu'ils ont tant souffert. Il n'y a personne de nous qui n'envie le bonheur dont ils jouissent: & que n'imitons-nous donc leur patience dans les maux, & leur constance dans les persécutions? si nous voulons arriver à la même fin, & aux mêmes récompenses, que ne suivons-nous le même chemin? JESUS-CHRIST n'a-t'il pas déclaré heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice (e), & ne leur a-t'il pas promis le Royaume des Cieux?

SUFFERENTIAM JOB AUDISTIS, ET FINEM DOMINI VI-

(a) Genes. IV. 7.

(b) ἑκδογὴ καὶ κακομαθίας. *Exemplum afflictionis, Antiqua Italica vers. Accipite experimentum de malis passionibus, & de patientia Prophetas. Beda. Exitus mali & longanimitatis, & laboris, & patientia.*

(c) Hebr. XII. 4. *Nondum usque ad san-*

guinem restitistis.

(d) μακαρίζω τὸς ὑπομεινόντας. *Eos qui sustinent. Alii: τὸς ὑπομεινόντας. Steph. 8. 1. 12. 17. Lin. Laud. 2. Petit. 3. Cov. 2. 3. Compl. &c. hic. Et antiq. Itab. Eos qui sustinuerunt.*

(e) Math. 5. 10.

12. *Ante omnia autem, fratres mei, nolite jurare, neque per cælum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sic autem sermo vester: Est, est: Non, non: ut non sub judicio decidatis.*

12. Mais avant toutes choses, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par quelque autre chose que ce soit; mais contentez-vous de dire: Cela est; ou: Cela n'est pas; afin que vous ne soyez point condamnés.

COMMENTAIRE.

DISTIS. Vous avez appris la patience de Job, & vous avez vu la fin du Seigneur. Vous savez jusqu'à quel point la patience de ce saint homme a été éprouvée, & vous connoissez le succès dont Dieu l'a honoré, & les récompenses qu'il lui a accordées. Le mot de *fin*, se met assez souvent pour la récompense, par exemple (a): *Reportantes finem fidei vestra*; la récompense de votre foi. Et S. Paul aux Romains (b): *Finis illorum mors est*. Leur récompense est la mort. Ainsi: *La fin du Seigneur*, marque ici la récompense dont Dieu a récompensé la patience de Job (c).

Quelques-uns (d) entendent par: *Finem Domini*, la Passion de JESUS-CHRIST, qui est nommée dans l'Evangile (e), la fin, ou la sortie. Plusieurs des Juifs convertis avoient vu, ou avoient pu voir la fin du Seigneur: *Finem Domini vidistis*; mais ils ne connoissoient Job, & ce qui lui étoit arrivé, tant avant qu'après sa disgrâce, que par le récit de l'Ecriture. Et qu'est-ce que l'Ecriture nous dit des récompenses de Job? elle nous apprend que Dieu lui rendit le double de ce qu'il avoit perdu. Les Fidèles n'attendoient rien de semblable: ainsi *la fin de Job* ne paroïssoit pas si propre à les affermir dans la patience, que la vue des souffrances de JESUS-CHRIST: *Finem Domini*. Voilà ce qu'on dit pour appuyer ce sentiment, mais le premier me paroît plus littéral. Les Fidèles étoient bien convaincus que la patience de Job, avoit été récompensée dans l'éternité par des biens infinis.

¶ 12. ANTE OMNIA NOLITE JURARE. Avant toutes choses ne jurez point. S. Jacque répète ici ce que JESUS-CHRIST avoit recommandé à ses Fidèles, de ne jurer point du tout: *Ego autem dico vobis, non jurare omnino* (f). Est-ce à dire que toute sorte de juremens & de sermens soient interdits aux Chrétiens? Et que dirons-nous donc de S. Paul, qui prend Dieu à témoin de ce qu'il dit dans plus d'un endroit de ses Epîtres (g). Ne fait-on pas que le serment est un acte de Reli-

(a) 1. Petri I. 9.

(b) Rom. VI. 21. 22.

(c) Dionys. Cajet. Salmer. Syr. Grot. Riscat Men. Garak. Est. Alii plurim.

(d) August. lib. 1. de Symbolo, cap. 8. & Ep.

10. Bedæ hic. Hugo. Glossa. Alii quidam.

(e) Luc. IX. 31. Dicebant excessum ejus.

(f) Matth. V. 34.

(g) 2. Cor. I. 23. Philipp. I. 8. Rom. IX. 1.

Cor. XI. 31. Galat. I. 20.

13. *Tristatur aliquis vestrum ? oret :
Aquo animo est ? psallat.*

13. Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse ? qu'il prie. Est-il dans la joie ? qu'il chante de saints cantiques.

COMMENTAIRE.

gion (a), pourvû qu'on le fasse dans la vérité, dans le jugement, & dans la justice: *Jurabis, vivit Dominus in veritate, & in judicio, & in justitia*. Toutefois S. Chrysostome (b), Théophylacte, & quelques autres Anciens (c) ont crû que le jurement étoit absolument interdit aux Chrétiens, & qu'il n'avoit été toléré parmi les Juifs, qu'à cause de la dureté de leur cœur. Mais le sentiment des Peres & des Théologiens, & la pratique de l'Eglise, nous apprennent que le serment & le jurement sont permis, pourvû qu'on ne jure que dans la nécessité, dans la vérité, dans la justice, & avec le respect convenable au nom de Dieu; c'est ainsi que le Concile de Constance l'a défini contre les Viclefistes (d). On peut voir notre Commentaire sur S. Matthieu, Chap. V. v. 24. Voyez aussi S. Augustin, *Lib. 1. De Sermone Domini in Monte*, c. 17. & *Lib. de Mendacio*, c. 15.

UT NON SUB JUDICIO DECIDATIS. *Afin que vous ne soyez point condamnés*. A la lettre: *Que vous ne succombiez point sous le jugement*. Le Texte Grec imprimé porte (e): *Afin que vous ne tombiez point dans l'hypocrisie*, ou dans le déguisement; mais plusieurs bons Manuscrits, comme l'Alexandrin, quelques Imprimez, le Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopien, l'ancienne Italique, sont conformes à la Vulgate: *Que vous ne tombiez point sous le jugement*, ou sous la condamnation: car le jugement est souvent mis pour la condamnation, comme on l'a remarqué plus d'une fois. On ne voit pas bien la liaison de ce qui précède avec ceci, en suivant la Leçon commune du Grec: *Ne jurez point du tout, afin que vous ne tombiez point du tout dans l'hypocrisie*. Mais Grotius traduit: *Afin que vous ne tombiez point dans le mensonge*; & il montre que le Grec: *Hypocrysis*, a quelquefois cette signification (f). De cette sorte tout le passage fait un sens fort clair: mais la Traduction qui est suivie par la Vulgate, paroît la meilleure.

v. 13. TRISTATUR ALIQUIS VESTRUM ? ORET, &c. (g)

(a) Jerem. IV. 2. Vide & Deut. VI. 13.

(b) Chrysost. & Theophyl. in Matth. V. 34.

(c) Occumen. hic.

(d) Concil. Constan. sess. 8.

(e) Ένα μή εις ὑποκρισιν ᾠοντες. Alii: Ένα μή εις ὑποκρισιν ᾠοντες. Antiq. Ital. Ne in judicium incidatis. Occumen. Την ὑποκρισιν, ἡτοι τὴν κατακρίσιν.

(f) Ὑποκρισις pro mendacio. 1. Timoth.

IV. 2. Ὑποκρισάμενος pro mentiri. Prov. XVI.

28. in vers. Sym. Ὑποκρισις pro mendace.

Job. XXXIV. 30. & XXXVI. 13.

(g) Editio Sixti V. Tristatur autem aliquis vestrum ? Oret aquo animo & psallat.

Græc. καὶ ᾠοῦντες ἢ ἐν οὐκ ᾠοῦντες ἢ ἐν οὐκ ᾠοῦντες.

ἢ ἐν οὐκ ᾠοῦντες ἢ ἐν οὐκ ᾠοῦντες.

14. *Infirmatur quis in vobis? Inducat Presbyteros Ecclesie, & orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini.*

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

COMMENTAIRE.

Quelqu'un de vous est-il dans la tristesse? qu'il prie; est-il dans la joye? qu'il chante de saints cantiques. Au lieu de tomber dans l'accablement, dans le découragement lorsqu'il vous arrive quelque chose de fâcheux, recourez à la prière, répandez devant Dieu votre cœur, représentez-lui vos peines, implorez son assistance, remettez-lui le soin de ce qui vous regarde, & vous ressentirez du soulagement & de la consolation. Etes-vous dans la joye & dans la prospérité? au lieu de vous livrer à des plaisirs & des divertissemens profanes, réjouissez-vous au Seigneur, chantez de saints cantiques, entretenez-vous dans une joie spirituelle, en considérant les grandeurs de Dieu, en relevant sa Majesté, en publiant ses loüanges. Par ce moyen vous sanctifierez tous les états de la vie : soit que vous vous trouviez dans l'affliction, ou dans la prospérité. C'est dans cet esprit que l'Eglise a mis dans la bouche de ses Ministres & de ses enfans, les Pseaumes de David, où l'on rencontre des sentimens de piété, proportionnez à tous les besoins de la vie (a).

Y. 14. INFIRMATUR QUIS IN VOBIS? INDUCAT PRESBYTEROS. *Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, &c.* Les Interprètes Catholiques, anciens & modernes, entendent ce passage du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les Conciles de Florence (b), & de Trente (c), l'ont ainsi défini; l'Eglise dans la formule qu'elle employe en conférant ce Sacrement, le marque d'une manière expresse : *Mon Dieu, qui avez parlé par votre serviteur Jacques, & qui avez dit : Quelqu'un d'entre vous est-il malade, &c.* Elle a condamné expressément les Armeniens, les Vaudois, les Albigeois, Viclef, & les nouveaux Protestans Calvinistes & Luthériens, qui ont osé nier que cette Onction dont parle ici S. Jacques, soit un véritable Sacrement de la nouvelle Loi. Elle croit que l'onction que les Apôtres employoient du vivant de notre Seigneur, pour guérir les malades, & dont il est parlé dans saint Marc (d), étoit comme un prélude de ce Sacrement (e). On ne peut

(a) Vide, si placet, Basil. seu aliis præcæmum in Psalmos.

(b) Concil. Florent. in Decreto unionis.

(c) Trident. sess. xiv. cap. 1. Si quis dixerit Extremam Onctionem non esse verè & propriè Sacramentum, à Christo Domino nostro institutum; & à Beato Jacobo Apostolo promulgatum, sed vi-

tum tantum acceptum à patribus, aut signum tantum humanum, anathema sit.

(d) Marc. vi. 13. Ungebant oleo multos agrotos, & sanabant.

(e) Concil. Trident. sess. 14. cap. A Christo Domino nostro apud Marcum quidem insinuaturn,

donc contester cette vérité sans donner atteinte à un article de la Foi Catholique ; & on ne peut excuser la présomption de Cajétan , qui , quoiqu'il accorde que l'Extrême Onction est un Sacrement de la nouvelle Loi , soutient que ce passage ne regarde que l'onction miraculeuse dont les Apôtres se servoient pour la guérison des malades , avant la Passion du Sauveur , & avant qu'ils eussent reçu le caractère du Sacerdote. On voit le même sentiment dans Oecuménius (a) , & c'est celui de la plupart des Commentateurs Protestans.

On ne peut pas nier que les Juifs n'employassent quelquefois des onctions pour le soulagement des malades ; c'est un remède tout naturel , fort efficace en bien des maladies. Les Orientaux sur-tout usoient beaucoup d'Onctions. Ezéchiel (b) : *Je vous ai lavée du sang dont vous étiez couverte , & je vous ai oint d'huile.* Le Samaritain dont parle l'Evangile (c) , verse du vin & de l'huile dans les playes de l'homme qu'il trouva blessé sur le chemin de Jéricho. Les Apôtres oignoient d'huile plusieurs malades (d) à qui ils rendoient la santé au nom de JESUS-CHRIST. Ligfoot (e) montre par des passages des Talmudes de Jérusalem & de Babylone , que ces onctions médicinales étoient fort communes parmi les Juifs , & que quelques-uns y mêloient des enchantemens pour les rendre plus efficaces. Je ne nierai pas même que quelquefois les Chrétiens ne se servissent d'onctions pour la même fin. Tertullien (f) raconte qu'un certain Chrétien nommé Proculus , guérit l'Empereur Sévère avec de l'huile dont il l'oignit. Innocent I. dit que les Laïques peuvent oindre eux-mêmes leurs malades avec de l'huile bénie (g).

Mais l'onction dont parle S. Jacques , est fort différente de tout cela. Car 1°. cet Apôtre ne dit pas simplement : *Si quelqu'un est malade* d'une maladie ordinaire , ou d'une infirmité dont on espère la guérison. Le terme Grec (h) signifie une maladie à la mort (i). D'où vient que dans l'Eglise on appelle quelquefois cette onction *le Sacrement des mourans* , & qu'on ne le donne qu'à ceux qui sont dangereusement malades (k). 2°. Tous les Prêtres n'avoient pas le don des guérisons ; si donc S. Jacques avoit voulu simplement qu'on appliquât cette onction pour le rétablissement du malade , il auroit dit qu'on fit venir ceux des Prêtres qui ont le don

(a) Oecumen. Τὸ καὶ τῷ κύριῳ ἐστὶ τοῖς ἀνθρώποις σανάτιον ποιεῖν οἱ ἀποστόλοι ἐποίησαν, ἀλεπούς τις ἀσθενῆντας ἐλαίῳ, ὃ ἰαμένοι.

(b) Ezech. xvi. 9.

(c) Luc. x. 34.

(d) Marc. vi. 13.

(e) Chronol. pag. 145.

(f) Tertull. ad Scapul. cap. 4.

(g) Innocent. I. Ep. ad Decent. & Consil. Vor-mat. c. 72.

(h) Ἀσθενῶ τις ἐν ὅμιν.

(i) Vide Selden. de Synod. lib. 2. cap. 7. n. 11. pag. 351. & n. 12. p. 361.

(k) Rituale Rom. Debet hoc Sacramentum infirmis prateri, qui tam graviter laborant, ut mortis periculum imminere videatur.

de guérir les maladies, & non pas absolument qu'on fasse venir les Prêtres. 3°. Les onctions que faisoient les Prêtres, ou les Apôtres, ou les simples Fidèles, pour la guérison des malades, ne servoient pas à autre chose; & celle-ci sert à la rémission des péchez: *Si in peccatis fueris, remittentur ei.* 4°. La guérison des malades par les onctions & par l'imposition des mains, étoit une chose accidentelle, & d'un usage passager, & qui ne produisoit pas nécessairement son effet. Celle-ci étoit ordinaire, permanente, & d'une efficacité sûre & infaillible, au moins quant à la rémission des péchez. 5°. Les miracles n'étoient destinez que pour la conversion des Infidèles, cette cérémonie étoit uniquement pour les Fidèles: ce n'étoit donc point une onction miraculeuse, pareille à celle dont il est parlé dans S. Marc, Chap. VI. v. 13.

INDUCAT PRESBYTEROS. *Qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise.* L'Evêque, ou les Prêtres, ou les uns & les autres ensemble, ou un seul Prêtre de l'Eglise. Il ajoute ce terme, *de l'Eglise*, pour montrer que ceci ne s'entend pas simplement des anciens, ou des vieillards (a), mais des Evêques, ou des Prêtres, qui sont à la tête de l'Eglise. Dans l'Orient on employe plusieurs Prêtres, & ordinairement le nombre de sept, pour administrer ce Sacrement. Dans l'Occident on se contente d'un Prêtre. On peut voir cette matière traitée plus au long dans les Controversistes, & dans ceux qui ont composé des Traitez des Sacramens.

ORENT SUPER EUM, UNGENTES EUM OLEO. *Qu'ils prient pour lui, l'oignant d'huile, au nom du Seigneur; ou qu'ils prient pour lui; ou qu'ils prient en imposant les mains sur lui; ou enfin qu'ils prient en même tems qu'ils font sur lui les onctions de l'huile sainte.* Les Ministres de l'Eglise dans l'administration de ce Sacrement, prient en faisant les onctions, en disant: *Que le Seigneur par sa miséricorde, & en vertu de cette onction, vous accorde le pardon des fautes que vous avez commises par le sens de l'ouïe, ou du toucher, ou de la vue, & ainsi des autres.* Il y a encore dans les Rituels d'autres oraisons qui précèdent, & qui suivent cette cérémonie. On oint les malades avec de l'huile d'olive, bénie par un Evêque; au moins c'est l'usage de l'Eglise d'Occident: mais dans l'Orient la bénédiction d'un Prêtre suffit. On donne ce Sacrement *au nom du Seigneur*, au nom de JESUS-CHRIST, par son autorité; le Prêtre agit non en son propre nom, mais comme Ministre du Seigneur, revêtu de son autorité, fondé sur sa parole & sur ses promesses.

(a) Πρεκαλιέται τῆς ἐπιστοπίας ὁ ἐκκλησίαν.

15. Et oratio fidei salvabit infirmum, & alleviabit eum Dominus : & si in peccatis sit, remittetur ei.

15. Et la prière de la foi sauvera le malade ; le Seigneur le soulagera ; & s'il a commis des péchez , ils lui seront remis.

COMMENTAIRE.

¶ 15. ET ORATIO FIDEI SALVABIT INFIRMUM (a). *La prière de la foi sauvera le malade.* La prière du Ministre accompagnée de la foi du malade ; ou la foi & les prières de l'un & de l'autre soulageront le malade, & lui procureront la guérison, si Dieu le juge à propos pour le salut de son ame (b), qui est l'objet de ce Sacrement, comme de tous les autres. Selden (c) propose sur cet endroit de S. Jacques, une conjecture fort singulière, que nous ne pouvons pas laisser passer, sans en faire au moins mention. Il dit premièrement, qu'il s'agit ici de malades à l'extrémité, de moribonds, ou même de morts, prêts à être mis dans le cercueil ; & on ne peut douter après les preuves qu'il en donne, que les verbes *asthenein* (d), & *Camnein* (e), ne se prennent souvent, le premier pour des malades accablés de maladies, & le second pour des morts : ainsi S. Jacques, selon lui, ne conseille pas ici d'appeler les Prêtres pour donner le Sacrement d'Extrême-Onction, ni même pour donner une onction médicinale ; mais seulement pour fermer les yeux aux malades après leur mort, ou pour les frotter d'huile ayant que de les mettre au cercueil. Il montre par les Rabbins (f), que quand on vouloit fermer les yeux à un mourant, on lui couloit un peu d'huile entre les paupières ; & à l'égard de l'onction & de l'embaumement des morts, la chose ne souffre aucune difficulté. On la voit dans ce que Joseph d'Arimathie & Nicodème firent à l'égard de JÉSUS-CHRIST après sa mort (g) ; & par ce que JÉSUS-CHRIST dit à Marie sœur de Marthe, lorsqu'elle répandit du parfum sur ses pieds (h) : *Elle l'a fait pour prévenir sa sépulture.*

S. Jacques veut donc, selon Selden, que si quelqu'un tombe si dangereusement malade, qu'on désespère de sa vie, on fasse venir les Anciens du lieu, ou ceux de sa famille, afin qu'ils lui ferment les yeux, ou qu'ils l'embaument après sa mort. Il promet que leur prière sauvera & guérira le malade, ou même ressuscitera le mort, que Dieu lui pardonnera ses péchez s'il en a encore à expier. Le Texte de S. Jacques se peut traduire ainsi à la lettre : *Quelqu'un d'entre vous est-il tombé dangereusement malade, qu'il appelle les Anciens de l'assemblée, ou de l'Eglise, & qu'ils prient pour lui*

(a) Καὶ ἡ πίστις ἡ σωτήριος οὐκ ἐστὶν καὶ μόνον. Antiq. Ital. Oratio in fide salvabit laborantem, & suscitabit illum Dominus.

(b) Vide Grot. Est. Cornel. Vide 2. Cor. XII. 9.

1. Timoth. V. 25. 2. Timoth. IV. 20.

(c) Selden. l. 2. de Synedr. cap. 8. n. 11. 1. 13.

(d) Idem loc. cit. pag. 361. 355, 356.

(e) Idem pag. 365. Homer. Iliad. V.

Τυλὰ μὲ ἐστὶν ὡς καὶ ἰδὼλα καμάντων.

Didym. Καμάντων, ὅτι πνευματικῶν.

(f) Talmud. Babylon apud eundem, pag. 359.

(g) Joan. XIX. 39. 40.

(h) Joan. XII. 7.

après

après l'avoir frotté d'huile au nom du Seigneur (a), & la prière de la foi sauvera le moribond, ou le mort, & le Seigneur le ressuscitera ; & s'il est dans le péché, il lui sera remis. Cette expression : Le Seigneur le ressuscitera, se peut prendre ou à la rigueur pour la résurrection d'un mort ; pouvoir que JÉSUS-CHRIST avoit expressément donné à ses Disciples : *Mortuos suscitabit* (b) ; ou simplement pour la guérison d'un homme qui se meurt.

Il est aisé de voir que cet Auteur n'a inventé une explication si violente de ce passage, & si éloignée de l'idée commune qu'en ont eu tous ceux qui l'ont lû & expliqué jusqu'aujourd'hui, que pour s'empêcher d'y reconnoître le Sacrement d'Extrême Onction, que les Eglises Grecques & Latines y ont toujours reconnu. Il ne veut pas que les *Prêtres de l'Eglise* marquent des personnes constituées en dignité dans l'Eglise ; mais de simples anciens, quels qu'ils soient, ayant caractère ou non ; quoique les termes mêmes crient en quelque sorte, & déposent contre lui. Enfin qui a jamais ouï dire que dans l'Eglise Chrétienne il y ait eu un remède commun, ordinaire, certain, pour guérir les malades qui sont à l'extrémité, en les frottant d'huile, ou même pour les ressusciter par le même remède après leur mort ? A-t-on jamais ouï parler que l'on ait fait venir en solennité les Prêtres de l'Eglise, ou si l'on veut les anciens du lieu, pour fermer les yeux aux mourans, ou pour embaumer leur corps après leur décès ? Je crois que cette pensée n'est jamais venue qu'à M. Selden.

ET SI IN PECCATIS SIT REMITTENTUR EI. Et s'il a commis des péchez, ils lui seront remis ; c'est le principal effet du Sacrement d'Extrême-Onction. Souvent Dieu, sur-tout en ce tems-là, punissoit les péchez, ou les négligences des Fidèles, par des maladies qu'il leur envoyoit. Si c'est pour une cause pareille que Dieu les a frappez de maladie, la vertu du Sacrement leur méritera le pardon, & en conséquence la guérison de leur infirmité (c). Le Concile de Trente (d) dit que ce Sacrement remet les fautes qui ne sont pas encore expiées, & les restes des péchez : *Delicta si qua sint adhuc expianda, ac peccati reliquias abstergit*. Ces restes de péchez, sont ou des péchez véniels, ou même des péchez mortels cachez & inconnus, ou la peine des péchez qui restent à expier, ou les inclinations vicieuses, qui sont des suites des fautes passées. Le Sacrement nous fortifie contre ces mauvais penchans, ou nous nettoye de ces fautes.

(a) καὶ ἡ ἄγιος & ἁγίως ὁ ὁ κύριος & ἁγίως ὁ ὁ κύριος, *Antiq. Ital. vers.*
Et oratio in fide salvabit laborantem & suscitabit illum Dominus.

(b) Matth. x. 8.

(c) Vide Est. Grot. &c.

(d) Concil. Trident, sess. 14. cap. 3.

16. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, & orate pro invicem ut salvemini: multum enim valet deprecatio justis assidua.*

16. Confessez donc vos fautes l'un à l'autre, & priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés; car la constante prière du juste peut beaucoup.

COMMENTAIRE.

¶ 16. CONFITEMINI ERGO (a) ALTERUTRUM PECCATA VESTRA. *Confessez donc vos fautes l'un à l'autre*, si vous souhaitez que vos frères s'employent pour vous en obtenir le pardon, & que les Ministres du Seigneur vous en accordent l'absolution, suivant le pouvoir qui leur en a été donné (b); enfin si vous voulez que vos frères vous pardonnent les fautes que vous avez commises contre eux, confessez vos péchez les uns aux autres; avouez vos fautes devant l'Eglise, si elles sont publiques; demandez pardon à vos frères, si vous les avez offensés (c); enfin si vous êtes tombés dans quelque faute secrète, confessez-la secrètement au Ministre de l'Eglise, afin qu'il vous en donne l'absolution. Il est Juge, il a reçu de Dieu le pouvoir de lier & de délier; il ne peut exercer ni l'un, ni l'autre de ces pouvoirs, si vous ne lui faites une confession distincte de vos péchez; il est medecin de vos âmes, il doit y apporter les remèdes convenables; & comment le fera-t-il, si vous ne lui faites connaître par une confession sincère, toutes vos playes & vos infirmités spirituelles (d)? *Confessez donc vos péchez les uns aux autres,*

ORATE PRO INVICEM, UT SALVEMINI; MULTUM ENIM VALET ORATIO JUSTI. *Priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés; car la constante prière du juste peut beaucoup.* Cela peut avoir rapport à ce qui précède; soit que vous soyez accablés de maladies corporelles, ou que vous soyez tombés dans le péché, intéressez l'Eglise & les serviteurs de Dieu, à prier pour vous; c'est un moyen efficace pour vous mériter le pardon & les secours dont vous avez besoin. Ou en le prenant dans un sens absolu, & comme un nouvel avis que saint Jacques donne aux Fidèles: Priez les uns pour les autres, afin que vous arriviez au salut; vous avez besoin du secours de vos frères pour obtenir le pardon de vos péchez, pour persévérer dans la justice. Que les Prêtres & les Ministres du Seigneur, prient pour leur troupeau; que les simples Fidèles prient pour leurs Pasteurs; que les justes prient pour la conversion des pécheurs, & pour obtenir la persévérance à ceux qui sont dans la bonne voye. Dieu écoute volontiers les prières que la charité forme dans

(a) Le Grec ne lit pas ergo. Εἰς αὐτοὺς ἑκάστην τὴν ἑτέραν. Sed addant de Steph. d. i. a. Syr. Alexand. Col. & alii nonnulli.

(b) Matth. xvi. 19. Quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum & in caelis, &c. Joan.

xxi. 23. Quorum remissis peccata remittuntur eis, &c.

(c) Vide Bed. Est. Grot. Cornel.

(d) Vide Alouin. Ep. 26. Concil. Senon. decret.

10. Hugo Victor. lib. 2. de Sacram. parte 14. c. 1. Bonav. Alens. Alii plurimi.

17. *Elias homo erat similis nobis passibilis : & oratione oravit ut non plueret super terram , & non pluit annos tres , & menses sex.*

17. Elie étoit un homme sujet comme nous à toutes les misères de la vie ; & cependant ayant prié Dieu avec grande ferveur qu'il ne plût point ; il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans & demi.

COMMENTAIRE.

nos cœurs , & que son Esprit nous inspire pour nos frères.

La prière constante du juste peut beaucoup. On peut traduire le Grec (a) par : *La prière efficace , ardente , active , constante , du juste , est très-puissante.* L'Écriture est pleine d'exemples qui prouvent l'efficacité de la prière ; elle a désarmé la colère de Dieu , prête à exterminer un peuple entier ; elle a obtenu de Dieu des miracles qui feront l'étonnement de tous les siècles ; elle a mérité des faveurs extraordinaires à ceux qui les ont offertes au Seigneur , & à ceux pour qui ils les ont offertes. La prière est la seule voye qui nous soit ouverte pour obtenir les grâces & les secours du Ciel , tant pour nous , que pour nos frères ; c'est par elle que nous entretenons un commerce continuel avec le Ciel , en y envoyant nos louanges , nos adorations , nos actions de grâces , notre repentir , nos demandes , pour en recevoir les lumières , les consolations , les secours , dont nous avons besoin. Pour se faire écouter , la prière doit être humble , fervente & constante ; elle doit partir d'un cœur droit & juste ; ou du moins qui aspire à ces bonnes dispositions : *Oratio justis assidua.* Dieu n'écoute point les pécheurs qui le prient sans charité , sans ferveur , sans attention , sans amour pour la justice , & qui ne désirent pas sincèrement revenir à Dieu , dont ils ont encouru la disgrâce.

✱. 17. ELIAS HOMO ERAT. *Elie étoit un homme sujet comme nous à toutes les misères de la vie.* Pour prouver la force & l'efficacité de la prière , il apporte l'exemple d'Elie , qui par sa prière tint le Ciel fermé pendant trois ans & demi , & qui par sa prière l'ouvrit , lorsqu'il eut qu'il le falloit , pour manifester la gloire & la puissance du Seigneur. L'histoire en est racontée dans le troisième Livre des Rois (c). Achab Roi de Juda , s'étant livré à toutes les iniquitez de ses prédécesseurs , y en ajouta de nouvelles en épousant Jézabel , fille d'Irobaal Roi de Tyr. Cette Princesse l'engagea dans le culte de ses Dieux ; Achab bâtit un Temple à Baal , dans la ville de Samarie , & y exerça hautement l'idolâtrie. Elie poussé par l'Esprit de Dieu : alla trouver ce Prince , & lui dit : *Vive le Seigneur , en la présence duquel je suis , s'il tombe ni pluie , ni rosées pendant*

(a) Πῶμα τοῦ δικαιοῦς δυνατὸν ἀντιμετρεῖται.
Antiq. Vulg. Multum potest petere justus superbum.

(b) Joan. ix. 31.

(c) 3. Reg. xviii. xviii.

18. Et rursum oravit : & calum dedit pluviam , & terra dedit fructum suum.

19. Fratres mei , si quis ex vobis erraverit à veritate , & converterit quis eum ,

18. Et ayant prié de nouveau , le ciel donna de la pluie , & la terre produisit son fruit.

19. Mes freres , si l'un d'entre vous s'égare du chemin de la vérité ; & que quelqu'un l'y fasse rentrer ,

COMMENTAIRE.

ces années , si ce n'est lorsque je le commanderai. Après quoi Dieu lui dit de se retirer , & de se cacher dans un vallon au-delà du Jourdain : de là il se transporta dans la ville de Sarepta.

Au bout de trois ans le Seigneur lui dit : Allez vous montrer à Achab , afin que je répande de la pluie sur la terre. Il y alla , & Achab lui dit : *Etes-vous celui qui troublez Israël ? Ce n'est point moi qui trouble Israël , répondit Elie ; c'est vous , & la maison de votre pere , qui avez quitté le Seigneur , pour suivre Baal ;* mais assemblez sur le mont Carmel les Prophètes de Baal , & tout Israël. Le Roi y vint avec ses faux Prophètes , & tout son peuple ; Elie y montra la vanité des Idoles , en défiant les Ministres de Baal , de faire descendre le feu du Ciel sur leurs sacrifices , comme il le fit descendre sur les siens. Après avoir vengé le Seigneur par la mort des faux Prophètes , il dit au Roi & au peuple de s'en retourner promptement , parce que la pluie étoit prête à tomber avec abondance ; il n'y avoit aucune apparence de cela dans l'air. Elie se prosterna , mit sa tête entre ses genoux , pria le Seigneur , & la pluie suivit peu après. L'Apôtre S. Jacque dit que ce Prophète avoit fermé le Ciel par sa prière , & qu'il ne plut pas pendant trois ans & demi. Ces deux circonstances ne sont pas marquées expressément dans l'Ecriture ; mais il les avoit apprises par révélation , ou par la tradition de ses Peres (a). Les Prophètes ne faisoient point leurs miracles par leur propre autorité , comme les faisoit JESUS-CHRIST notre Sauveur , mais ils les obtenoient par leurs prières (b).

Ÿ. 19. SI QUIS EX VOBIS ERRAVERIT. *Si quelqu'un de vous s'égare du chemin de la vérité , & que quelqu'un l'y fasse rentrer.* Ÿ. 20. *Il sauvera son ami de la mort , & couvrira la multitude des péchez.* On peut s'égarer du chemin de la vérité , ou en tombant dans quelque erreur contre la foi , ou dans quelque dérèglement contre les mœurs. Si quelqu'un s'égare de l'une ou de l'autre manière , & que son frere par ses instructions , par ses bons avis , ou par ses corrections prudentes & cha-

(a) Grot. Gatak.

(b) Estius lio.

20. Scire debet, quoniam qui convertifecerit peccatorem ab errore via sua, salvabit animam ejus à morte, & operiet multitudinem peccatorum.

20. Qu'il fâche que celui qui convertira un pécheur, & le retirera de son égarement, sauvera son ame de la mort, & couvrira la multitude des péchez.

COMMENTAIRE.

stables, le tire de son erreur, ou de ses égaremens, il acquiert devant Dieu un grand mérite, puisqu'il a sauvé l'ame de son frere, qu'il l'a tiré du danger, & qu'il a été l'occasion de son retour à Dieu, & du pardon de ses péchez, qu'il a mérité par sa pénitence (a).

Autrement, celui qui exerce comme il faut l'instruction & la correction fraternelle, mérite que Dieu lui accorde le pardon de ses propres péchez, & la salut de son ame; il se sauve soi-même en travaillant au salut des autres (b). Le Grec imprimé (c) est très-favorable à ce sentiment, & ceux qui le suivent (d), lisent le Latin: *Salvabit animam suam à morte, & operiet multitudinem peccatorum suorum*. Mais la première explication paroît la plus littérale.

Fin de l'Épître de saint Jacques.

(a) Vide Est. Grot. Gatak. Pise. Drus. alios.

(b) 1. Timoth. 17. 16. Attende sibi & doctrina. Justa in illis, Hoc enim faciens, & totipsum salvum facies, & eos qui te audiunt.

(c) Ο ὁπισθεύας ἀμαρτωλὸν ἐκ πλάτος ὁδοῦ αὐτοῦ, σωσὲν ψυχὴν ἐκ θανάτου, καὶ καλύψῃ πλῆτος ἀμαρτιῶν. Quidam legunt ψυχὴν αὐτοῦ Steph. D. 1. a. Alex. Baroc. Barber. 1. Colon. Vulg. Syr. Eth. Copt. Codices Latini

alii legunt animam ejus; alii: Animam suam Italica vers. Antiq. Salvat animam de morte sua, & operiet multitudinem peccati. Alii peccatorum suorum. Alii: Peccatorum ejus. Vide Bed. Est. Cornel hic.

(d) Vide Bedam, Hug. Carthus. Gloss. Joan. VIII. Ep. 38. Vide & D. Thom. Titelm. Cornel. à Lapid. Feuardent. Vorst. Ham. Vide Est. & Origen. homil. 2. in Levit. Cassian. Collat. 204 cap. 8.

